

Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

TERRES DE LORRAINE

Sous le haut patronage de Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Soussignés :

- l'Etat représenté par le Préfet de Meurthe et Moselle, Monsieur Arnaud COCHET,
- La Région Grand Est représentée par son président Monsieur Jean ROTTNER,
- le Département de Meurthe et Moselle représenté par sa présidente Madame Valérie BEAUSERT - LEICK,
- le Pays Terres de Lorraine représenté par son président Monsieur Dominique POTIER,
- La Communauté de communes Terres Touloises, représentée son président par Monsieur Fabrice CHARTREUX,
- La Communauté de communes Moselle et Madon, représentée son président par Monsieur Jérôme KLEIN,
- La Communauté de communes du pays du Saintois, représentée son président par Monsieur Filipe PINHO,
- La Communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulois, représentée son président Philippe PARMENTIER,
- la ville de Toul représentée par le maire Monsieur Alde HARMAND
- la ville de Neuves Maisons représentée par le maire Monsieur Pascal SCHNEIDER,
- la ville de Vézelise représentée par le maire Monsieur Stéphane COLIN,
- la ville de Colombey les Belles représentée par le maire Monsieur Benjamin VOINOT

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'Etat et la Région Grand Est et le Département. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'Etat et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 2 Juillet 2021 par l'Etat en région.
- L'accord départemental de relance Etat-Département de Meurthe-et-Moselle voté en commission permanente du 17 mai 2021



COLOMBEY-LES-BELLES
3, Rue Alexandre III
54170



Préambule

Alors que les mandats municipaux et intercommunaux ont été renouvelés en 2020, il importe de définir des projets de territoires, d'identifier des orientations d'aménagement et de consacrer des moyens à la réalisation de travaux dimensionnant tout au long de la mandature.

À ce premier objectif de développement territorial dans tous les domaines, se conjugue à court et moyen terme celui du soutien de l'activité économique, pour faire face au ralentissement induit par la crise sanitaire. Les enjeux sociaux constituent également un enjeu prioritaire. Il convient donc de mettre en œuvre les meilleures méthodes pour venir en appui de la relance au service des territoires.

Force est de constater qu'à ce jour, l'empilement de contrats et de politiques sectorielles nuisent à la visibilité des politiques, voire à leur efficacité. Les pratiques doivent évoluer afin de mieux rassembler l'ensemble des dispositifs de soutien, à travers une organisation conçue pour le travail collectif en mode projet.

Suite à ce constat partagé entre l'État et les Conseils Régionaux, le Gouvernement a souhaité simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État, au travers de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans). Les services de l'État en Meurthe-et-Moselle, le Conseil régional Grand-Est et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'associent pour appuyer conjointement le Pays Terres de Lorraine et les communes qui le composent pour la mise en œuvre de leurs projets, ou ceux des acteurs économiques ou associatifs implantés sur leur territoire.

C'est ainsi que le projet de territoire présenté dans le présent pacte est issu d'une réflexion menée conjointement, sur la base des documents de programmation déjà élaborés et prenant acte des priorités fixées par les élus territoriaux pour le développement durable de leur territoire.

Sur cette base commune, le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :

- Immédiate pour la relance post crise COVID-19 ;
- comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.

Il a pour ambition de permettre :

- une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;
- une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ayant vocation à favoriser de manière concrète le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique, ce pacte traitera de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par le territoire.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un véritable contrat de méthode et d'appui aux projets.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État et la Région

- Une volonté commune de l'État et de la Région et du Département d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'État et le Département et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020 et l'accord de relance Etat-Département de 2021.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région et le Département :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**
(avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

 - le déploiement des usages du numérique
 - les synergies inter-territoires et interrégionales
 - les dynamiques transfrontalières
- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau départemental : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, dispositif Bourg-centre...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

2. Portée et contenu du Pacte du Pays Terres de Lorraine au 29 Juin 2021

• Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre donc les EPCI :

Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Communauté de communes du Pays du Saintois

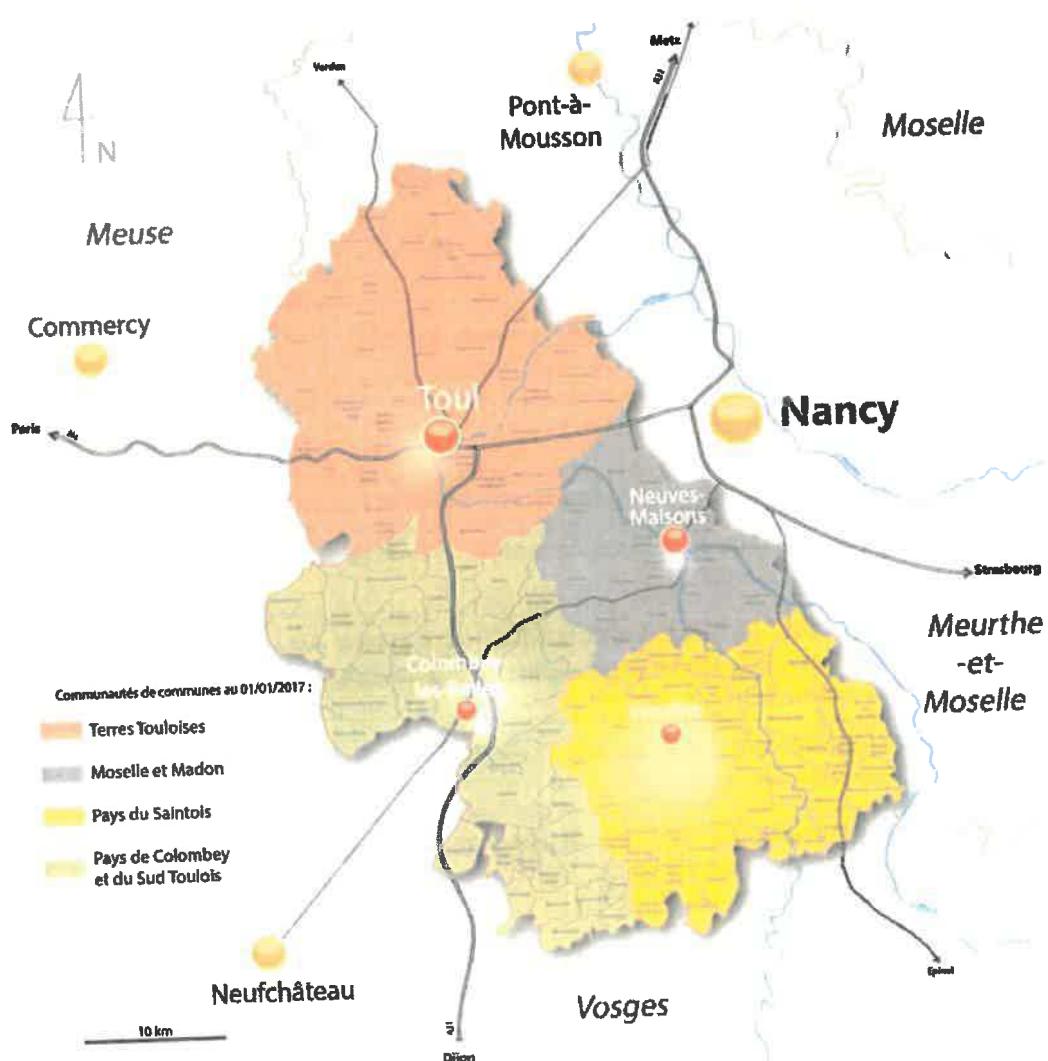
Communauté de communes Terres Touloises

Communauté de communes Moselle et Madon

Réunies au sein du Pays Terres de Lorraine

Ce périmètre regroupe 153 communes pour une population de 100 000 habitants environ.

LE PAYS TERRES DE LORRAINE



3. Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Échelle du contrat
Contrat de Transition Écologique (CTE)	octobre.2019	Terres de Lorraine
Territoire d'Industrie	19 novembre 2019	Terres de Lorraine
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	28 août 2019	Terres de Lorraine
Programme européen LEADER	19 mai 2017	Terres de Lorraine
Contrats Locaux de Santé	19 décembre 2018	Terres de Lorraine
Contrat Territoires Solidaires – Conseil Départemental 54 : 2016-2021	20 juin 2016	Terres de Lorraine
Plan pauvreté départemental Etat-CD54	26 avril 2019	Département
Plan Local Insertion Emploi	En cours de finalisation	Terres de Lorraine
Plan Alimentaire Territorial (SUD 54)		Terres de Lorraine
Plan Climat Air Energie Territorial – CC2T	en cours de finalisation	CC2T
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Etude pré-opérationnelle en cours	CC2T
OPAH RU – Toul	08 novembre 2019	Ville de Toul
Action Cœur de Ville - Toul	28 septembre 2018 (*)	Ville de Toul
Contrat de ville – Toul	8 juillet 2015	Ville de Toul
Opération centre bourg - Foug		commune de Foug
Contrat Enfance Jeunesse - CAF 54	14 juin 2018	CC2T
Contrats Territoriaux Jeunesse et Éducation Populaire du Nord Toulois	26 septembre 2018	Andilly - Boucq - Bouvron - Bruley - Lucey - Lagney - Ménil-la-Tour - Pagney-derrière-Barine - Royaumeix - Sanzey
Contrats Territoriaux Jeunesse et Éducation Populaire Territoire Empreintes	26 septembre 2018	Communes de Foug, Lay Saint Rémy, Choloy Ménillot, Trondes
Plan Climat Air Énergie Territorial	en cours de finalisation	CCMM
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	19 novembre 2020	CCMM
CEJ contrat enfance jeunesse – CAF (Caisse d'Allocation Familiale)	31 décembre 2018	CCMM
Contrat d'aides Bio déchets - ADEME SPL COVALOM	23 octobre 2019	CCMM + CCPST

Programme de revitalisation « Petites villes demain » Neuves-Maisons	En cours d'élaboration	commune de Neuves-Maisons
Plan Climat Air Énergie Territorial	en cours de finalisation	CCPS
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	Phase étude de préfiguration	CCPS
Convention territoriale Globale - CAF (Caisse d'Allocation Familiale)	En projet	CCPS
Programme de revitalisation « Petites villes demain » - Vézelise	En cours d'élaboration	commune de Vézelise
Contrats Territoriaux Jeunesse et Éducation Populaire	en cours de finalisation	CCPS
Contrat Enfance Jeunesse – CAF	8 mars 2017	CCPS
Plan Climat Air Energie Territorial	en cours de finalisation	CCPCST
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	6 mars 2019	CCPCST
Territoire Zéro Chômeur Longue Durée	24 janvier 2016	CCPCST
Contrats Territoriaux Jeunesse et Éducation Populaire NOOBA	26 septembre 2018	CCPCST
CEJ contrat enfance jeunesse – CAF (Caisse d'Allocation Familiale)	31 décembre 2018	CCPCST
Programme de revitalisation « Petites villes demain » - commune de Colombey les Belles	En cours d'élaboration	commune de Colombey les Belles

() Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 transformant la convention cœur de ville en Opération de Revitalisation de Territoire ORT)*

En complément de ce référencement, 2 fiches contrats en annexes présentent les programmes spécifiques :

- Action Cœur de ville de la commune de Toul
- Petites Villes de Demain des communes de Colombey les Belles, Neuves-Maisons et Vézelise

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

Ainsi, dans un souci de cohérence et de simplification des contractualisations, le Contrat de Transition Ecologique Terres de Lorraine signé le 19 octobre 2019 avec l'Etat, la Banques des Territoires – CDC, l'ADEME, la Région Grand Est et le Département de Meurthe et Moselle est intégré, fondu dans le PTRTE compte tenu de la proximité des dispositifs. Les actions du CTE ont été analysées et reprises en fonction de leur état d'avancement (actions en projet et actions en cours). De plus, le comité de pilotage du PTRTE assurera le pilotage des actions du CTE (même composition des comités de pilotage).

4. Stratégie de développement du territoire

Le PTRTE vise à la fois à engager à court terme le territoire dans la relance économique et à la fois à co-construire un récit, un projet de territoire à moyen terme avec les forces vives du territoire.

Aussi, le territoire Terres de Lorraine a souhaité s'engager dans un Pacte territorial en 2 phases :

- Phase 1 : PTRTE v1 RELANCE autour d'un programme d'actions 2021-2022 s'appuyant sur un plan de relance territorial initié dès l'été 2020 par les intercommunalités et le Pays
- Phase 2 : PTRTE v2 « contrat de territoire » 2021-2026 prenant en compte les projets de territoire des intercommunalités et du Pays Terres de Lorraine et associant les acteurs du territoire

a) Portrait du territoire Terres de Lorraine

Le Pays Terres de Lorraine est composé de 4 communautés de communes : la CC Terres Touloises, la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois, la CC Moselle et Madon et la CC du Pays du Saintois. Le territoire regroupe 153 communes dont 139 peu ou très peu densément peuplées, avec 99 279 habitants au recensement 2017. La population est relativement stable depuis une dizaine d'années (98 230 habitants en 2008).

Le tissu économique est composé de 6 300 établissements (dont 71 de plus de 50 salariés et 1 de plus de 500) et 29 251 emplois proposés. Le taux de chômage (10,4 %) est inférieur de 3 points à la moyenne nationale mais avec de fortes disparités : 8% dans la CC du Pays du Saintois contre 11,8 % dans la CC Terres Touloises.

De même, le revenu médian est plus élevé que la médiane départementale (20 990 €) au sein de la CC Moselle et Madon et de la CC du Pays du Saintois (22 650 € et 21 900 €). Il est toutefois proche au sein de la CC Terres Touloises (21 050 €) et même inférieur au sein de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois (20 570 €). Le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne départementale de 14,7 %, soit respectivement de 12,6 % sur la CC Terres Touloises, 9,7 % sur celle du Pays de Colombey et du Sud Toulois, 8,3 % sur le Pays du Saintois, et 7,5 % pour Moselle et Madon. Le Pays voit le nombre de logements vacants se stabiliser (7,9 % en 1968 et en 2017), ce qui constitue un point positif comparativement à l'augmentation constatée au niveau national. Le nombre total de logements sociaux sur le Pays est de 3 552 ce qui représente 6,8 % du parc départemental. Le Pays est moins artificialisé en moyenne (5,6 %) que le département (7,6 %) mais là encore avec de fortes disparités selon les EPCI : environ 3 % pour la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois et la CC du Pays du Saintois mais 7,4 % pour la CC Terres Touloises et 10,6 % pour la CC Moselle et Madon.

*Extrait de la note d'enjeux de l'Etat pour l'élaboration du PTRTE du Pays Terres de Lorraine
– Préfecture de Meurthe et Moselle*

Une démarche est engagée à l'échelle SUD 54 au sein du syndicat mixte de la Multipôle SUD Lorraine qui fédère 13 EPCI sur un grand bassin de vie de 560 000 habitants en vue d'identifier des coopérations, des actions communes en matière d'aménagement et d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territorial notamment), de mobilités, d'économie, de numérique, de tourisme, d'environnement et d'agriculture.

Ainsi, des échanges, des collaborations seront à conduire avec les territoires voisins (métropole du Grand Nancy, PETR du Val de Lorraine et du Lunéillois) au sein de la Multipôle dans le cadre du PTRTE en vue d'identifier des synergies, complémentarités entre territoires.

b) Éclairages socio-éco-environnementaux « post COVID » sur le territoire Terres de Lorraine

L'élaboration du PTRTE s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire sans précédent ayant un impact fort sur l'économie et l'emploi du territoire Terres de Lorraine.

Afin d'éclairer les collectivités locales et institutions signataires de ce pacte territorial visant une relance économique, sociale et environnementale du territoire, une analyse de l'impact économique du confinement en Terres de Lorraine a été réalisé par l'agence de développement Terres de Lorraine au sein de la Coordination Opérationnelle Economie-Innovation du sud de la Meurthe et Moselle :

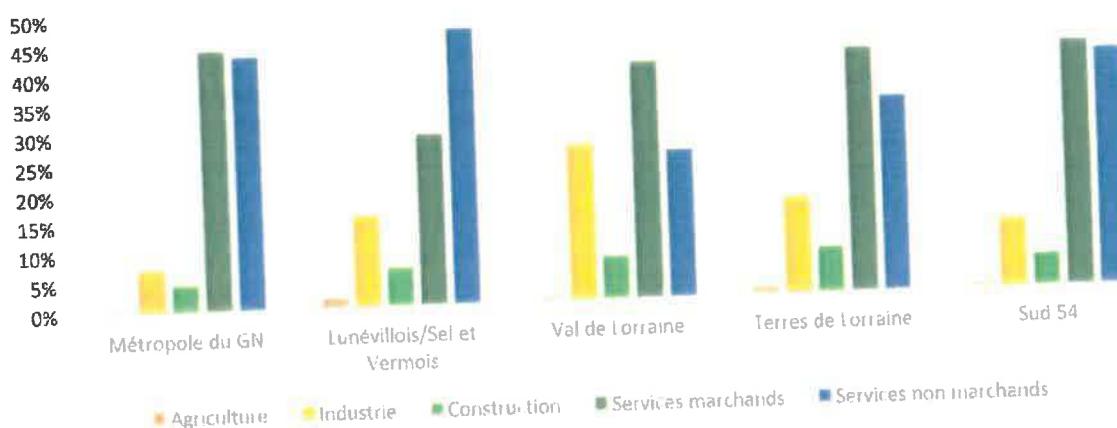
Impact économique et sur l'emploi de la crise COVID en Terres de Lorraine

À partir des données de l'Insee, la Coordination Opérationnelle Economie-Innovation sud Meurthe et Moselle a mesuré l'impact territorial de la crise sanitaire en calculant les taux d'évolution localisés. La perte d'activité économique du Pays Terres de Lorraine est estimée à près de 31 % par rapport à une situation « normale » contre 35 % à l'échelle nationale.

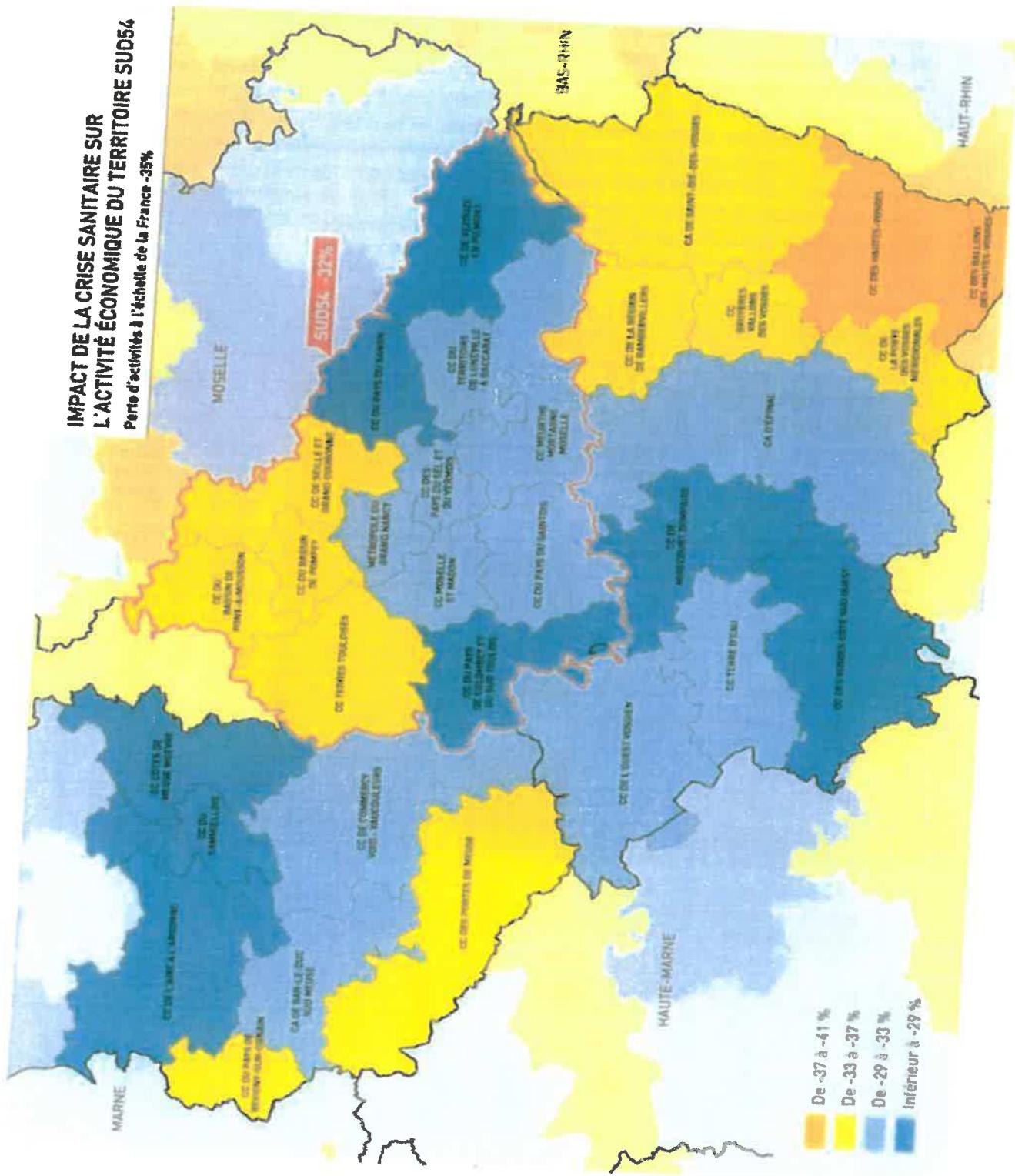
Pour le territoire Terres de Lorraine, les secteurs d'activité ont été affectés différemment. Les services marchands représentant près de 42% de l'emploi ont grandement contribué à la perte d'activité. A l'inverse, les services non marchands (32%) ont fait preuve d'une grande résilience affectant moins des territoires bien pourvus par ce type d'emplois (santé, action sociale notamment).

La répartition de l'emploi sur le territoire, comparativement à ses voisins, permet de spécifier la force d'impact de la crise en fonction des secteurs les plus présents sur le territoire rapproché de leur fragilité à la crise. Terres de Lorraine comprend 16 % de ses emplois dans l'industrie, 8,5 % dans la construction, 42% dans le commerce, le transport et les services et 32% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Répartition de l'emploi en Terres de Lorraine comparativement aux territoires limitrophes
source : Insee - Clap 2015



IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE SUD54



La baisse estimée de l'activité économique du Pays Terres de Lorraine par rapport à la normale n'est pas uniforme selon les secteurs d'activité...

50,6% de la baisse d'activité est générée par les services marchands concentrant près de 34,6% de l'emploi, en particulier dans le commerce, les services aux entreprises et le transport. Ce décrochage des secteurs supports de services et de sous-traitance est également perceptible dans le secteur de l'industrie. Le territoire le plus concentré en emplois industriels est celui de Moselle-et-Madon, suivi de près par les Terres Touloises. Ces deux territoires ont donc subi une perte d'activité dont la part de l'industrie sur l'ensemble des secteurs est proportionnelle à cette concentration (22% pour Moselle-et-Madon et 17,2% pour les Terres Touloises). Néanmoins, un territoire comme le Pays de Colombey et Sud Toulois, dont la part de l'emploi industriel sur l'emploi total représente seulement 9,1%, a enregistré une perte d'activité de l'industrie qui représente 19,7% de l'ensemble des pertes du territoire. La résilience du Pays du Saintois entre la part que représente l'emploi industriel (9,94%) et l'impact de la perte d'activité sectorielle (14,3%) est davantage marquée.

Territoires des POCE	Métropole du Grand Nancy		Terres de Lorraine		Sud 54	
	Perte d'activité estimée	-31,5%	Perte d'activité estimée	-31,4%	Perte d'activité estimée	-31,9%
Perles sectorielles estimées	Poids de l'emploi par secteur	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi par secteur	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi par secteur	Part sectorielle de la perte d'activité
Agriculture	0,4%	0,1%	3,0%	0,9%	1,4%	0,4%
Industrie	7,2%	10,2%	12,8%	18,3%	10,6%	14,9%
Construction	5,3%	12,3%	6,9%	16,0%	5,9%	13,6%
Services marchands	45,3%	66,0%	34,6%	50,6%	41,6%	59,8%
Services non marchands	41,8%	12,7%	42,6%	12,9%	40,5%	12,1%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		Valeur la plus forte du Sud 54				
		Valeur la plus faible du Sud 54				

source : Insee RP 2016

Estimation des pertes d'activité par Secteur et par communautés de Comunes	CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois		CC Moselle et Madon		CC Terres Touloises		CC Pays du Saintois	
	Poids de l'emploi dans l'économie	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi dans l'économie	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi dans l'économie	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi dans l'économie	Part sectorielle de la perte d'activité
Agriculture	5,84%	2,7%	1,55%	0,5%	1,89%	0,5%	10,57%	3,3%
Industrie	9,09%	19,7%	15,16%	22,0%	13,07%	17,2%	9,94%	14,3%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons	1,25%	0,3%	1,45%	0,2%	1,10%	0,1%	1,08%	0,2%
Cokefaction et raffinage	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Fabrication d'éléments électriques, électroniques, informatiques, fabrication de	0,28%	0,5%	2,43%	3,2%	0,59%	0,7%	1,39%	1,8%
Fabrication de matériel de transport	0,32%	0,9%	0,09%	0,2%	0,40%	0,7%	0,21%	0,4%
Fabrication d'autres produits industriels	5,61%	13,1%	9,46%	14,7%	8,32%	11,7%	6,12%	9,4%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,63%	2,1%	1,74%	1,5%	2,67%	2,1%	1,14%	1,0%
Construction	4,55%	16,2%	7,35%	17,5%	6,71%	14,5%	9,70%	22,8%
Services marchands	14,23%	51,6%	52,70%	48,6%	40,27%	54,3%	52,11%	47,2%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	5,65%	11,9%	9,52%	13,4%	13,05%	16,6%	9,37%	13,0%
Transport et entreposage	2,67%	8,0%	4,07%	8,1%	9,54%	17,3%	4,09%	8,1%
Hébergement et restauration	0,87%	2,9%	2,59%	5,7%	3,18%	6,4%	1,29%	2,8%
Information et communication	0,28%	0,8%	0,37%	0,7%	0,64%	1,1%	1,17%	2,1%
Activités financières et d'assurance	0,34%	0,0%	3,04%	0,0%	1,77%	0,0%	1,82%	0,0%
Activités immobilières	0,28%	0,3%	0,52%	0,3%	0,59%	0,3%	0,00%	0,0%
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	2,01%	5,3%	8,31%	14,6%	7,99%	12,8%	9,94%	17,3%
Autres activités de services	2,12%	4,5%	4,28%	6,1%	3,52%	4,6%	4,44%	6,3%
Services non marchands	66,30%	30,7%	43,23%	18,4%	38,10%	10,7%	37,68%	11,5%
Total		100%		100%		100%		100%

Source : Insee AP 2016 - N415

Les travaux sur la relance devront avoir une attention particulière sur la relation parfois complexe entre le poids de l'emploi d'un secteur, l'impact économique relatif de ce dernier face au choc que nous avons traversé durant le confinement et la résilience différenciée des territoires. Les accompagnements économiques devront être adaptés selon ces trois points, en intégrant les secteurs dont l'emploi est davantage précaire, comprenant une population moins résiliente en cas d'ajustements économiques.

Au regard de cette analyse, plusieurs leviers d'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emplois peuvent être actionnés pour réduire l'impact économique de la crise et favoriser le rebond des activités sur le territoire Terres de Lorraine :

Créer des passerelles entre les secteurs en difficultés et les secteurs en demande d'emplois ou d'avenir (transition écologique ...)

Renforcer l'accompagnement des secteurs les plus impactés par les différents confinements : commerces, restauration, tourisme, culture ...

Accompagner le tissu industriel dans le rebond post-crise et notamment face aux enjeux de la transition écologique et numérique

Accompagner les Très Petites Entreprises notamment dans la transition numérique

Au plan sanitaire

La pandémie de la COVID 19 a pour effet de repositionner les enjeux de santé publique en haut des priorités nationales.

Elle a mis en lumière des points faibles de notre système de santé, des points d'attention de la société française et l'émergence de nouveaux enjeux de santé publique : conditions de travail des professionnels de santé et des EHPAD, déficits d'investissements de capacité dans les hôpitaux, conditions de vie des personnes âgées dépendantes, montée de la souffrance psychologique notamment.

La crise sanitaire aura des répercussions sur les orientations de l'action publique au plan sanitaire, social et de l'aménagement du territoire du niveau national jusqu'au niveau local au cours des prochaines années, probablement pendant toute la durée du présent PTRTE voire au-delà.

La gestion de la crise aura également eu pour effet de renforcer la place des territoires dans les dispositifs de santé publique.

Les collectivités locales et leurs EPCI ont joué un rôle nouveau, souvent très opérationnel induit par l'urgence au printemps 2020 puis dans un cadre davantage planifié ensuite (logistique des masques, des tests, gestion de centres de vaccination décentralisés sous la responsabilité du CH de Toul).

Les organisations locales de professionnels de santé et plus largement du secteur médico-social (MSP, CPTS, réseaux gérontologiques...) ont démontré dans un contexte de crise leur capacité de coordination et de mutualisation de solutions en direction des habitants à une échelle de grande proximité.

Enfin le comité de crise sanitaire hebdomadaire organisé dans le cadre des deux contrats locaux de santé de Terres de Lorraine depuis mars 2020 a offert un cadre adapté à la gestion de crise : partage d'informations et d'analyses, émergence de solutions, coordination des acteurs, interface avec les autorités de santé (remontée des besoins/déclinaisons des dispositifs nationaux).

Sur Terres de Lorraine, il s'agira notamment de travailler sur les réponses à apporter aux enjeux de santé publique émergents ou renforcés par la crise sanitaire et de poursuivre le maillage territorial des organisations professionnelles ainsi que les investissements dans les équipements mutualisés qui les permettent.

Au plan social

Il est encore difficile de distinguer des tendances claires des conséquences sociales de la crise sanitaire sur le territoire Terres de Lorraine. Au 31 décembre 2020 à l'exception du nombre de personnes au minimum vieillesse (+ 5.8% sur un an) la crise n'avait pas eu pour conséquence une progression du nombre de bénéficiaires des principales allocations (RSA, APA, aide sociale à l'hébergement). (source observatoire départemental).

Les dispositifs Etat de protection de l'emploi, de chômage partiel en particulier, ont permis d'éviter une montée brutale du chômage. Ils ont joué un rôle d'amortisseur de crise en évitant une précarisation économique des actifs en emploi.

En revanche, de nombreuses observations tant nationales que territoriales, mettent en évidence une accentuation des difficultés pour les personnes déjà précarisées :

- au plan départemental : le Conseil départemental a constaté au cours de la période une progression du nombre de placements à l'ASE, des situations de détresse psychologique, d'addictions et d'isolement ainsi que la récurrence des violences conjugales pendant les confinements.

- au niveau national : le conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE) dans un rapport de mai 2021 met en exergue « l'entrée dans la pauvreté de nouveaux publics ; la fragilisation de publics précaires ou sur le fil et la dégradation de leur situation pour des publics déjà installés ». Ce rapport met également en évidence les traits d'une « génération Covid » marquée par la dégradation de sa situation économique, de ses conditions d'études, de sa situation psychique ». Localement, ces constats portant sur les jeunes, sont largement corroborés par la Mission Locale Terres de Lorraine.

Si le boom national du recours à l'aide alimentaire (de l'ordre de 45 % selon le secours populaire après avril 2020) n'a pas été confirmé jusqu'à maintenant par des données propres à Terres de Lorraine, les grandes tendances citées donnent du crédit aux orientations territoriales de positionner la lutte contre la précarité alimentaire comme l'une des priorités du projet alimentaire territorial. Par ailleurs le contrat de ville Toul Croix de Metz sera un outil privilégié dans cette période pour soutenir des actions favorisant la prévention, la lutte contre les discriminations et l'accès à l'emploi au sein du quartier politique de la ville.

Au plan de l'accès aux services publics

Au-delà de la question sanitaire, cette crise a montré toute l'importance pour un territoire de disposer d'un haut niveau de maillage de services, de services publics en particulier. L'investissement dans les services demeurera une priorité pour les différents niveaux de collectivités territoriales (régionale, départementale et locales) et pour l'Etat. Il se traduira en 2021 et 2022 par plusieurs projets d'importance visant le renforcement du maillage de l'offre de service à travers la création et la modernisation d'équipements et des projets d'innovations éducatives et d'expérimentation dans le champ carcéral.

Les villes de Toul, de Neuves Maisons, de Vézelise et de Colombey les belles porteront, dans le cadre de leurs fonctions de centralités, des projets qui contribueront à conforter l'ensemble de leurs bassins de vie. Les communautés de communes seront également porteuses de projets de mutualisation de services publics qui viendront renforcer l'organisation territoriale.

La transition écologique, comme levier de relance économique en Terres de Lorraine

Face aux défis environnementaux, les territoires ont un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Ainsi, par exemple 15 % des émissions de Gaz à Effet de Serre sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine et leurs compétences (transports, déchets, développement économique ...) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports (Source ADEME).

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale actuel, la transition écologique peut constituer un véritable levier de relance économique pour le territoire Terres de Lorraine autour de 3 enjeux :

- la commande publique et privée dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics notamment avec le développement de programme rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, de production d'énergies renouvelables (réseau de chaleur urbain ...) ou de sécurisation et réfection des réseaux d'alimentation en eau potable
- la relocalisation de la valeur ajoutée et de l'activité économique dans le domaine agricole avec le développement des circuits courts ou l'implantation de projets industriels d'énergies renouvelables participatifs comme des parcs solaires au sol
- l'amélioration, le renforcement de la compétitivité des entreprises du territoire par la réduction de leur facture énergétique, la décarbonation des industries ou le

développement d 'une économie, plus circulaire (Démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale...)

C'est aussi un potentiel de création d'emplois à court et moyen terme comme le montre l'étude de l'ADEME Grand Est conduite en 2019 et intitulée « Impact sur l'emploi et l'économie de la transition énergétique en territoire Terres de Lorraine ». Cette étude s'est appuyée sur les objectifs des 4 PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du territoire Terres de Lorraine et du SRADDET Grand Est (Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Égalité des Territoires) en vue d'estimer la création d'emplois dans 3 secteurs d'activités :

- les énergies renouvelables,
- l'habitat,
- les transports.

Elle évalue à + 2 000 emplois (ETP) le potentiel maximal sur le territoire à l'horizon 2030 principalement dans le champ du bâtiment.

Dès 2014, le territoire Terres de Lorraine s'est engagé dans la démarche volontaire TEPOS (Territoire à Énergie Positive) et a été labellisé en 2015 TEPCV par l'Etat permettant l'accompagnement de plus de 120 projets publics locaux générant 6 millions de travaux. En novembre 2016, un colloque à Haroué a initié une démarche de transition agricole et alimentaire ambitionnant un changement d'échelle dans le rapprochement entre productions locales et alimentation des habitants.

Dans le cadre du PTRTE, le territoire Terres de Lorraine souhaite poursuivre et amplifier son action dans la transition écologique au service d'une relance économique et sociale dans la continuité du Contrat de Transition Écologique signé avec l'Etat en octobre 2019. Il inscrit son action dans la trajectoire définie d'une part par les Plans Climat du territoire avec comme objectifs à l'échelle Terres de Lorraine :

- Réduction de - 36 % des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2016 et 2030
- Augmentation de près de 2,5 de la production d'énergie renouvelable entre 2016 : 400 GWh et 2030 : 977 GWh)
- Rénovation énergétique de 65 % du parc de logements d'ici 2030

Et d'autre part par les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux dans la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation de la biodiversité.

(En annexe, le bilan écologique du territoire sous forme d'une synthèse des 4 PCAET et volet environnemental des 4 PLUi intercommunaux).

c) Stratégie de relance du territoire Terres de Lorraine : Un plan de relance territorial : PTRTE V1 2021-20222

En s'appuyant sur le projet de plan relance Terres de Lorraine initié par les élus du territoire à l'été 2020 et suite aux constats et analyses des impacts socioéconomiques de la crise « COVID », des enjeux écologiques sur le territoire, le Pays et les intercommunalités ont formalisé une stratégie de relance autour de 3 orientations et 17 axes d'actions :

Orientations 1 : ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires : INVESTIR pour une économie résiliente

1. Emploi
2. Renforcer les infrastructures économiques
3. Accélérer l'industrialisation du territoire
4. Plan de relance numérique
5. Soutenir l'économie de la Rencontre (culture, tourisme, commerces ...)

Orientation 2 : Transition énergétique et écologique /INVESTIR dans la transition

6. PLAN bâtiments éco-rénovation
7. Projets structurants de mobilité bas carbone !
8. Entreprises engagées dans une économie plus circulaire, plus économe en ressources
9. PLAN Ressource en EAU – CLIMAT / biodiversité
10. Terres de Lorraine, territoire pionnier pour la fourniture en produits alimentaires locaux et sous signe de qualité (BIO, HVE, ...)
11. Technologies vertes – innovation
12. Energies renouvelables

Orientation 3 : COHÉSION territoriale et coopérations : INVESTIR dans l'HUMAIN

13. Santé
14. Plan de rénovation urbaine (Centralités urbaines / Action Cœur de ville, Petites Villes de Demain)
15. Renforcer l'offre de services, d'équipements publics
16. Jeunesse
17. Pauvreté, précarité

(En annexes : une présentation PowerPoint du programme d'actions)

d) Méthodologie d'élaboration du PTRTE V2 2021-2026 : le contrat de territoire

Après la réalisation d'un premier agenda 21, le pays Terres de Lorraine a défini et mis en œuvre un projet de territoire 2016-2020 avec comme fil conducteur la « Transition qu'il souhaite redéfinir, réinterroger à l'aune des nouveaux enjeux posés au territoire en 2021.

Dans ce cadre, la méthodologie d'élaboration du contrat de territoire Terres de Lorraine (PTRTE v2) 2021 -2026 s'appuiera sur 5 principes méthodologique clés :

- L'intégration de la note d'enjeux de l'Etat, comme élément contributeur du diagnostic territorial et de prise en compte des attentes, points d'attention des services de l'Etat
- L'intégration des projets de territoire 2021-2026 » des intercommunalités et du Pays Terres de Lorraine
- Des approfondissements, études prospectives autour de thématiques à enjeux forts pour le territoire dans les années à venir : emplois de demain, forêt, économie productive/présentielle ...
- Une mobilisation des forces vives du territoire (chefs d'entreprises, élus locaux, responsables associatifs, professionnels du monde médical, agriculteurs, ...) sous forme de temps forts et d'un groupe d'appui participatif « projets de territoire », préfigurateur d'un conseil de développement
- Une co-construction avec les Partenaires signataires du contrat de territoire : Etat, Région Grand Est, Département de Meurthe et Moselle

- Un vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme : Le plan d'action RELANCE Terres de Lorraine 2021- 2022 intégrant des projets « à faire murir »

AXE d'actions	Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
---------------	--------------------	---------	--	---

Axe 1 : ECONOMIE plurielle ancrée dans les territoires

Emploi	1. Dispositif CARTE : Cellule d'appui à la relance territoriale de l'emploi	MDE	Relance	oui
	2. Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	CCPCST	Relance	oui
	3. plan promotionnel de l'industrie : films promotionnels métiers	MDE/ADTL	Relance	oui
	4. Plateforme mobile Santé et Insertion	MDE	Relance	oui
	5. Unité expérimentale Aquaponie	La Fabrique	Relance	
	6. ENVIE : projet de développement (recyclage de matelas + autres activités)	ENVIE	Relance	
	7. Création d'une conserverie (EBE) – Pays de Colombey et du Sud Toulois	La Fabrique	Relance	
	8. Gestion des transitions collectives : anticiper les mutations économique	MDE	Relance	
	9. Plan de recrutement Transport et Logistique	MDE	Relance	
	10. Groupe Amplification au service des entreprises en difficulté	ADTL	Relance	
	11. Challenge pour l'emploi : permettre aux personnes accueillies de se remettre dans une dynamique d'emploi	MDE	Relance	
	12. Groupement Economique et Solidaire en Moselle et Madon, secteur de l'insertion par l'activité économique en Lorraine	GESEMM	A faire murir	
Infrastructures économiques	13. Recyclerie la Fabrique	La Fabrique	A faire murir	
	14. Requalification friches du parc d'activité de Haye	CC2T	Relance	oui
	15. Aménagement du port de la Solière à Neuves-Maisons CCMM-TERIALIS-BETON FEIDT (étude)	CCMM	Relance	oui
	16. Pérennisation du raccordement ferré des entreprises VICAT et SAM	CCMM	A faire murir	
	17. Développement d'une Zone d'activité économique Sarrasinière - ingénierie	CCPCST	Relance	

Industrialisation du territoire	18. Requalification des friches militaires Domgermain	CC2T	Relance	
	19. Requalification des friches industrielles et militaires de Crépey	CCPCST	Relance	
	20. Requalification des friches industrielles CCMM	CCMM	A faire murir	
	21. Décarbonation de l'industrie : projet « ARGILOR -Vicat »	VICAT	Relance	oui
	22. structuration filière recyclage PET plastique LPR	ADTL	Relance	oui
	23. CERFAV (Plateforme technologique et de ressources pédagogiques) projet ghost/ ANC	CERFAV	Relance	
Relance numérique	24. Accompagnement des mutations économiques chez DAUM	DAUM	Relance	
	25. #NumHero, le plan de relance numérique des terres de lorraine	ADTL	Relance	oui
	26. Développement des 1/3 lieux (dont piste tiers lieux mobiles)	ADTL	A faire murir	
Soutenir l'économie de la Rencontre	27. Renforcer la capacité d'accueil touristique du territoire :	4 CC	Relance	oui
	a) Toul Cathédrale : dégustation des vins	Ville de Toul	Relance	
	b) Réhabilitation d'une brasserie communal base nautique de Messein	Commune de Messein	Relance	
	c) création d'un office de tourisme intercommunal à Sion	CCPS	Relance	
	d) Favières : terrasse du restaurant + espace accueil point info tourisme	CCPCST	Relance	
	28. Golf d'Avrainville : création d'un espace d'accueil + formation	Association	Relance	
	Axe 2 : Transition énergétique et écologique			

PLAN bâtiments éco-rénovation	29. Programmes INTRACTING (collectivités) ; ECO ENERGIE (entreprises) ; SARE (particuliers)	Pays Terres de Lorraine	Relance	oui
PLAN Ressource en EAU – CLIMAT / biodiversité	30. Programmes intercommunaux d'investissement en matière d'assainissement et sur l'approvisionnement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable	4CC, syndicats intercommunaux des Eaux, communes	Relance	oui
	31. Plan de gestion partagé du plateau Sainte Barbe	CCMM	Relance	oui
Entreprises engagées dans une Economie plus	32. Animation territoriale économie circulaire DEIT (Paroles d'Entreprises)	Parole d'Entreprises	Relance	oui
	33. Synergies 1 DEIT : Création d'une filière de revalorisation des palettes standard	Parole d'Entreprises	Relance	

circulaire	34. Synergies 2 Plateforme de mutualisation inter-entreprises « jemutualise.com »	Parole d'Entreprises	A faire murir	
	35. Synergies 3 : filière « Recyclage des Huisseries fenêtres »	Parole d'Entreprises	A faire murir	
	36. Synergies 4 : Collecte et revalorisation des masques jetables	Parole d'Entreprises	A faire murir	
	37. Synergies 5 : Collecte et valorisation écologique de cheveux	Parole d'Entreprises	A faire murir	
	38. Recyclerie territoriale	La Fabrique 4 CC	A faire murir	
	39. Restauration des continuités écologiques du territoire de la CCPST	CCPCST	A faire murir	
	40. Installation d'une laverie de laine	SCIC de laine en Rêves	A faire murir	
	41. Optimisation du modèle de gestion des déchets verts : îlot de compostage - plateforme de compostage	COVALOM (CCPCST-CCMM)	A faire murir	
	42. Création de quais de transfert en vue d'optimisation des flux de transfert de déchets	CCPCST	A faire murir	
	43. SMGT - cuisine centrale	SMGT	Relance	oui
Transition agricole	44. Cuisine centrale - cité inclusive	AEIM	Relance	oui
	45. PAT : Saveurs paysannes	Saveurs paysannes	Relance	
	46. Gaec de Romé : Développement de la production maraîchère	GAEC de Romé	Relance	
	47. projet de Rungis local en lien avec métropole	ADTL/Multipôle	A faire murir	
	48. Filières farine locale et régionales HVE3	PTDL	Relance	
	49. Plan de gestion partagé du plateau Sainte Barbe	CCMM	Relance	oui
	50. Miellerie Collective	La Fabrique	Relance	
	51. Territoires agroforestiers territoire expérimental du Saintois	INRAE CRAGE	Relance	
	52. Transmission des fermes et renouvellement des générations d'agriculteurs	CDA54 / Terres de Liens	Relance	
	53. Projet de reboisement forêts détériorées	CC2T	A faire murir	
	54. Viticulture et agroécologie (reconquête des friches et compensation environnementale)	AOC Côtes de Toul / CDA54 CCPCST et CC2T	A faire murir	
	55. Espace le Rondeau	CCMM	A faire murir	
	56. projet de pisciculture – Pierre-La-Treiche	Commune de Pierre la Treiche	A faire murir	
	57. Ligne TER 14 Nancy – Vittel	Région Grand Est	Relance	oui
	58. Etude sur le renforcement hydraulique du port de Neuves Maisons	CCMM	Relance	oui
	59. Nouvelles mobilités vertes : Station des mobilités vertes à Gondreville	CC2T	Relance	oui
Mobilité				

	60.Multimodalité : pôle d'échange multimodal TOUL	CC2T	Relance	oui
	61.Développement de pistes cyclables et vélos routes mobilité du quotidien :	4 CC	Relance	oui
	a) Vélo routes : tronçon Maron – Neuves Maisons	CCMM	Relance	
	b) Pistes cyclables : Liaisons entre Neuves Maisons et CHU Brabois	CCMM	Relance	
	c) Pistes cyclables : Liaisons entre Maizières- Neuves Maisons	CCMM	Relance	
	d) Pistes cyclables : Colombey – Favières – Sion	CCPCST	Relance	
	e) Pistes cyclables entre V50 et site colline de Sion – tourisme cyclable	CCPS	Relance	
	62.Réseau de bornes de recharge électrique (véhicules et VAE)	CC2T	Relance	
	63.Aires de covoiturage	CC2T	Relance	
	64.Expérimentation "Mobilité alternative" en milieu peu dense (Multipôle)	CCPS + CCPCST + CC2T (Multipôle)	A faire murir	
Technologies vertes - innovation	65.CAGELO (Cadastre Géothermique Ecole Nationale de Géologie	PTDL	Relance	Oui
	66.Décarbonation de l'industrie : projet « ARGILOR -VICAT »	ADTL	Relance	Oui
	67.Ecosystème territorial Hydrogène	CC2T	Relance	
	68.Mission d'accompagnement « Entreprises et transition énergétique »	PTDL	Relance	oui
	69.AMI Parc solaires au sol	PTDL	Relance	oui
Energies renouvelables	70.Centrales hydroélectriques (Flavigny, Messein)	CCMM	Relance	
	71.Centrales hydroélectriques - Gondreville	Porteurs privés	Relance	
	72.autoconsommation collective (zone en Prave - PE)	Parole d'entreprises	Relance	
	73.Réseau de chaleur urbain avec valorisation de la chaleur fatale Toul	Ville de Toul	Relance	
	74.projet de réseau de chaleur sur l'aire urbaine de Neuves-Maisons	CCMM / SAM	Relance	
	75.CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS	Toul	Relance	
	76.Projet de BETEG (sur la Z.A.E Moselle Rives Gauche)	CCMM	Relance	
	77.bâtiment de collectivités locales : Opérations groupées d'investissements photovoltaïque	CCMM	A faire murir	
	78.Structuration d'une filière bois énergie	PTDL / 4 CC	A faire murir	

Axe 3 : COHESION territoriale et coopérations				
Santé	79.Programme d'accompagnement post-covid « développement de projets d'éducation, de la prévention et de la promotion à la santé »	PTDL	Relance	oui
	80.Programme d'investissement d'un maillage de maisons de santé : 3 projets : Neuves maisons - Vézelise et Flavigny	Communes de Neuves maisons - Vézelise et Flavigny	Relance	oui
	81.Maison de santé de Neuves Maisons	Communes de Neuves maisons	Relance	
	82.Maison de santé Diarville	Communes de Diarville	A faire murir	
	83.Maison de santé de Vézelise	Communes de Vézelise	Relance	
	84.Programmes d'investissement dans des espaces de santé	Villey Saint Etienne, Méréville et Neuves Maisons	Relance	
	85.Programme d'extension hôpital de Toul	Hôpital de Toul	Relance	
	86.Ehpad les Ombelles : amélioration du bâtiment et des conditions de prise en charge	Ehpad les Ombelles	Relance	
	87.Ehpad Rion : amélioration du bâtiment et des conditions de prise en charge	Ehpad Rion	Relance	
	88.Ehpad Vézelise : création d'un PASA	Ehpad Vézelise	Relance	
	89.Conséquences psychologiques COVID : création poste de psychologue - Projet CPN Toul	PTDL	Relance	
	90.Clinique psychiatrique TOUL	Porteur de projet privé (+ Toul)	A faire murir	
Rénovation urbaine, aménagement urbain	91.Logement personnes handicapées ESAT	ESAT	A faire murir	
	92. Ergothérapeute de prévention	CCPCST	Relance	oui
Economie de la Rencontre	93. Programme ACV Ville de Toul :	Ville de Toul	Relance	oui
	a) Cathédrale Saint-Etienne - mise en conformité électrique générale de l'édifice	Ville de Toul	Relance	oui
	b) Renforcement structurel des planchers du musée d'Art et d'Histoire	Ville de Toul	Relance	oui
	c) Avancée Porte de Metz – Aménagement de l'espace de stationnement du Champ de Foire	Ville de Toul	Relance	oui
	d) Concession d'aménagement en centre-ville historique	Ville de Toul	Relance	oui
	94.Programme Petites Villes De Demain 3 villes :	Neuves Maisons – Vézelise – Colombey les belles	Relance	oui

	95. Programme Petites Villes De Demain : Neuves Maisons	Neuves Maisons	Relance	oui
	96. Programme Petites Villes De Demain : Vézelise	Vézelise	Relance	oui
	97. Programme Petites Villes De Demain : Colombey les Belles	Colombey les belles	Relance	oui
	98. Crédit d'un mini-golf	Toul	Relance	
	99. Réhabilitation de la Maison de l'Enfance Roger Rolin	Toul	Relance	
Services	100. Maison des services de Colombey	CCPCST	Relance	oui
	101. Maison des services : construction du siège	CCMM	Relance	oui
	102. Projet INSERRE prison	Porteur privé	Relance	oui
	103. Rénovation des lycées de Toul	Région GE	Relance	oui
	104. Réhabilitation et aménagement de l'ancien site technique d'Haroué avec intégration école de musique + tiers lieux	CCPS	Relance	oui
	105. Requalification des équipements nautiques de Toul	CC2T	Relance	oui
	106. Rénovation collège croix de Metz	CD 54	Relance	
	107. Groupe scolaire Vannes Allamps Gibeauvais	SIRPI	Relance	
	108. Construction du bâtiment de la Gendarmerie Vézelise	CCPS	Relance	
	109. Crédit d'un groupe scolaire à Vézelise	SIRPI	A faire murir	
	110. Réhabilitation thermique de la poste de Vézelise	Vézelise	A faire murir	
	111. Rénovation énergétique d'une crèche à Vézelise	Vézelise	A faire murir	
	112. Rénovation thermique MARPA	CCPCST	A faire murir	
Jeunes	113. Rénovation d'une école primaire à Vézelise	Vézelise	A faire murir	
	114. Coordination du plan de relance	PTDL	Relance	
	115. Cité inclusive scolaire	CD 54	Relance	oui
	116. Plan de mobilité des jeunes	Mission Locale	Relance	oui
	117. Programme Emergence	Mission Locale	Relance	
Pauvreté - Précarité	118. programmes spécifiques Mission Locale : " 1 jeune, 1 solution"	Mission Locale	Relance	
	119. Devenir du site du CFA de Toul	A définir	A faire murir	
	120. Contrat de ville Toul Croix de Metz	Ville de Toul	Relance	oui
	121. Démarche « La dignité dans les assiettes » projets alimentaires dignes et durables (ingénierie)	PTDL	Relance	oui
	122. Requalification des lieux de l'aide alimentaire à explorer, création de tiers lieux de l'alimentation	PTDL	A faire murir	

Chaque projet prioritaire fait l'objet d'une fiche projet en annexe.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

5. Action de l'État pendant la crise sanitaire en appui des entreprises et des collectivités locales, en lien avec le Pays Terres de Lorraine

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a en effet entraîné une récession soudaine, la sécurité sanitaire, principale des considérations, ayant induit la mise en œuvre de mesures restrictives importantes de l'activité économique. Dans ce contexte, des mesures ont été prises afin de limiter les effets économiques, notamment grâce à un plan d'urgence de 470 milliards d'euros, déployé en quelques jours en mars 2020, visant à préserver le pouvoir d'achat des Français, sauver des millions d'emplois et éviter des faillites d'entreprises.

1/. En Meurthe et Moselle, depuis la mise en œuvre des mesures d'urgence, ce sont ainsi en soutien de l'économie

- 166 millions d'euros d'aides qui ont été versées au titre du Fonds de solidarité à 14 500 entreprises soit une aide moyenne de 10 000 euros tous secteurs confondus. Pour le secteur hébergement-restauration, le montant moyen versé est de plus de 36 700 euros.

- a) 810 millions d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) bénéficiant à 5 132 entreprises
- b) 196 millions d'euros pour le dispositif d'activité partielle, versés à près de 11 000 entreprises et bénéficiant à près de 80 000 salariés, soit 20,2 millions d'heures chômées indemnisées.
- c) 20 millions d'euros de charges fiscales ont été reportées.
- d) 63 millions d'euros de charges sociales ont été reportées pour ce qui relève du régime général de la sécurité sociale, et 43 millions pour les travailleurs indépendants.

Cette aide directe de 350 millions d'euros aux entreprises du département pour éviter la destruction de l'activité et des emplois a été engagée sur le territoire du Pays Terres de Lorraine, sans qu'il soit possible de déterminer, à cette échelle, les montants exacts en jeu.

2/. En complément de ces mesures de soutien à l'économie, l'État est intervenu au côté des collectivités territoriales :

- 63 communes et intercommunalités ont été bénéficiaires de 244 078€ de compensation de l'État pour pertes de recettes fiscales et domaniales en 2020.

- L'État a encouragé l'acquisition de matériels de protection sanitaire par les collectivités, en remboursant la moitié de leur coût. La préfecture a donc engagé 2 252 439€ pour 176 collectivités bénéficiaires, ayant fait l'acquisition de masques.

Dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Meurthe-et-mosellans », l'État a participé à hauteur de 1 147 668€ à la production des 800 000 masques que le Département a pilotée en lien avec un jeune entrepreneur et en mobilisant ses services insertion.

6. Actions engagées dans le cadre du Plan de Relance, en amont du PTRTE

Alors que la crise sanitaire que nous traversons, sans précédent tant par sa nature que sa durée, a fortement impacté l'économie française, le Gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020 un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros afin de répondre à la situation économique inédite que traverse le pays. Ce plan de relance donne lieu à sa déclinaison dans le présent PTRTE.

1/. Au-delà de ces mesures conjoncturelles, une politique économique de l'offre est mise en œuvre. Le plan de relance soutient financièrement la modernisation des entreprises industrielles, mais aussi des PME et leur adaptation numérique.

Le nombre total d'entreprises bénéficiaires du plan de relance (tous volets confondus) s'élève à 250 en Meurthe-et-Moselle, pour 32 M€ d'aides accordées permettant de réaliser 115 M€ d'investissement.

Pour le Pays Terres de Lorraine, France Relance soutient la décarbonation de l'industrie :

3 entreprises de Meurthe-et-Moselle ont bénéficié de 15,8 millions d'euros pour réaliser 58,1 millions d'euros d'investissements, dont 2 sur le territoire Terres de Lorraine :

- VICAT à Xeuilley avec le projet ARGILOR qui permettra à terme une réduction de la consommation d'énergie et une réduction des émissions de CO2 du site d'environ 48 000 tonnes chaque année, soit une réduction d'environ 16% au niveau du site.
- KIMBERLY CLARK à Toul/Ville-Saint-Etienne pour l'installation d'une chaudière biomasse qui permettra d'éviter l'émission de 5350t de Co2 d'origine fossile par an.

France Relance soutient l'industrie meurthe-et-mosellane : 22 entreprises du département ont bénéficié de 13,4 millions d'euros pour réaliser 54,2 millions d'euros d'investissement pour renforcer leur compétitivité (bilan arrêté à mi-juin). Sur le territoire du Pays Terres de Lorraine :

- CRISTAL LASER à Messein a bénéficié de l'appel à projets « Résilience » pour la relocalisation de l'industrie électronique ;
- DEPRA VENTILATION à Colombey-les-Belles a bénéficié du fonds de soutien aux investissements industriels « territoire d'industrie ».

Par ailleurs, le Plan de relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 76,3 M€ pour 6464 entreprises du département de Meurthe et Moselle.

2/. Pour soutenir l'emploi des jeunes, le Plan de relance se décline à travers le plan «1 jeune, 1 solution» qui représente, à ce stade, en Meurthe et Moselle (pour 50 millions d'euros) :

- plus de 3300 primes à l'embauche depuis l'été 2020 ;
- plus de 4200 contrats d'apprentissage et de professionnalisation bénéficiaires de l'aide exceptionnelle ;
- près de 600 contrats Initiatives emploi (CIE, secteur marchand) et parcours emploi compétences (PEC, secteur non marchand) ont été signés depuis le début de l'année ;
- près de 1300 entrées dans le dispositif « Garantie Jeunes » en 2020 (avec un objectif de 1100 en 2020) ; depuis le début de l'année 2021, 235 entrées.
- 400 entrées dans le dispositif accompagnement intensif jeunes

Cette aide directe pour l'emploi des jeunes est engagée sur le territoire du Pays Terres de Lorraine, sans qu'il soit possible de déterminer, à cette échelle, les montants exacts en jeu. Il est possible de citer cependant les contrats d'apprentissage qui ont été conclus entre plusieurs entreprises du territoire et des jeunes, dans ce cadre.

L'État et le Plan de relance soutiennent les structures d'insertion par l'activité économique pour rapprocher de l'activité et de l'emploi ceux qui en sont éloignés, ce qui représente 40 millions d'euros en 2020 et 2021.

- f) Ces structures de l'insertion reçoivent des aides aux postes, pour des personnes qui ont besoin d'un accompagnement renforcé pour reprendre une activité et obtenir un emploi pérenne.
- g) Dans le département, 71 structures ont été conventionnées « structures d'insertion par l'activité économique » au titre de 2020, ce qui représente près 1070 aides au poste, et un engagement de 15,5 millions d'euros par an.
- h) À cette aide de fonctionnement, s'ajoutent 4,4 millions d'euros d'aides à l'investissement sur le Fond Départemental pour l'Inclusion (FDI), exceptionnellement abondé en 2020 en raison de la crise pour prendre en compte les contraintes liées à la reprise et les projets de développements dans une logique d'accompagnement à la croissance.

3/ Le Plan de relance a renforcé les moyens alloués aux collectivités territoriales pour augmenter la commande publique et amplifier la reprise économique (43 millions d'euros en 2021).

À l'échelle de la Meurthe-et-Moselle, aux crédits de droit commun annuels (13 millions de Dotation d'équipement des territoires ruraux en 2021 et 5,3 millions de Dotation de Soutien à l'Investissement Local ainsi que 1,75 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) se sont ajoutés :

- 11,2 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite « exceptionnelle » avec trois grandes priorités : la résilience sanitaire, la transition écologique et la rénovation patrimoniale.
- 11,2 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments publics, en vue de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités et de moderniser les infrastructures publiques dans le sens d'une consommation énergétique largement réduite.

Ces crédits ont été destinés aux bâtiments relevant du Conseil départemental pour 3,5 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, part « thermique ») et à ceux appartenant aux communes, intercommunalités et à leurs groupements pour 7,7 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite thermique).

- 1,5 millions du Fonds national d'aménagement du territoire (10 projets en Meurthe-et-Moselle) pour amplifier les effets du Plan de relance sur des projets prioritaires, ou soutenir ceux que d'autres dotations ne pouvaient pas prendre en charge.

Ce sont donc 43 millions d'euros que l'État a engagés auprès des collectivités territoriales.

Pour le Pays Terres de Lorraine, parmi les opérations soutenues par le Plan de relance, il est possible de citer, notamment :

- les travaux de requalification des réseaux humides et de sécurisation en eau potable pour 902 038 € du Parc d'activité de Haye et du campus ONF,
- le renforcement des planchers du musée d'art et d'histoire Michel Hachet à Toul, à hauteur de 510 000€.
- Création d'un groupe scolaire de 5 classes avec accueil périscolaire par extension de l'école maternelle de Vannes-le-Châtel pour un montant de 716 025€.
- Liaison multimodale centre aquatique - nouveau quartier d'habitat Champi sur la Communauté de Communes Moselle et Madon pour 124 845€
- La mise en conformité du système d'assainissement de Vézelise pour 371 356 €
- Réhabilitation d'un bâtiment communal à Xeuilley à hauteur de 423 424 €
- L'aménagement d'une nouvelle mairie dans l'ancienne école de Vézelise pour un montant de 127 956 Par ailleurs, l'État a financé des opérations d'envergure portées par le Conseil départemental :
- le projet de restructuration du collège Louis Pergaud de Foug soutenu par 1 461 835 € de DSID pour 2 088 336 € de travaux.

4/. Le Plan de relance intervient pour aider les particuliers à réduire l'empreinte carbone de leur logement ou de leurs véhicules : 15 millions d'euros ont été engagés dans le département.

Le bonus écologique est une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion ou d'un véhicule hybride rechargeable neuf.

France Relance a accompagné les meurthe-et-mosellans dans le verdissement de leur véhicule automobile avec 3 380 bonus écologiques et primes à la conversion automobile accordés depuis juillet 2020.

Cela représente une aide d'environ 10 millions d'euros en Meurthe-et-Moselle.

Par ailleurs, pour réduire l'empreinte carbone de leur logement, ce sont plus de 2 800 foyers qui se sont saisis de MaPrimeRénov depuis le début de l'année 2021 pour réaliser 33,1 millions d'euros de travaux avec 4,3 millions d'euros d'aides de l'État.

5/ La suppression progressive de la taxe d'habitation renforce le pouvoir d'achat, soit 240 millions d'euros d'allégement fiscal en Meurthe et Moselle en 2020 et 2021.

La réforme de la taxe d'habitation a pour objectif la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers en 2023, permettant ainsi de renforcer le pouvoir d'achat des Français.

Pour près de 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée dès cette année, après avoir été allégée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allégement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Le montant total d'exonération en 2023 sera de 215 millions d'euros.

7. ACTIONS ENGAGEES PAR LA REGION EN AMONT DE LA SIGNATURE DU PTRTE

Concernant la Région Grand Est, les mesures exceptionnelles liées à la relance s'inscrivent dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19. Ainsi, des mesures exceptionnelles ont été mises en place en faveur de la relance économique des TPE et PME régionales (fonds résistance, prêts rebonds), des cafetiers et des restaurateurs (coup de pouce relance) mais également à destination des communes rurales de moins de 500 habitants. Il s'agit dans ce cadre d'une aide à l'investissement pour améliorer le cadre de vie de ces petites communes rurales et tendre vers plus d'égalité et de cohésion territoriale. Cette mesure apporte par ailleurs un coup de pouce aux entreprises du BTP dans les secteurs les plus ruraux. Pour le Territoire des Terres de Lorraine, ce sont 32 opérations qui ont déjà été financées pour un montant de plus de 330 800 euros.

La Région Grand Est a déjà engagé au profit du territoire un certain nombre d'investissements.

En ce qui concerne les opérations les plus importantes/structurantes financées (les montants correspondent aux subventions de la Région Grand Est), peuvent être citées les opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- Opération FISAC de la CC Terres Touloises (22 648 €)
- Réalisation du tronçon VVV Sexey-Maron Moselle et Madon (66 500 €)
- OPAH Moselle et Madon, 2020-2022 (24 400 €)
- Opération FISAC du Saintois (12 641 €)
- Construction d'une maison des services mutualisés à Colombey-les-Belles (125 000 €)
- Création d'un pôle scolaire par extension de l'école maternelle Vannes-le-Châtel - Phase 1 (215000 €)
- Réhabilitation et couverture de deux courts de tennis extérieurs au TC Toul (106 582 €)
- Rénovation et construction de locaux de stockage à destination de l'ALTCK (55 980 €)

Les Prêts Rebond ont été mis en place par Bpifrance en partenariat avec les Régions volontaires pour renforcer la trésorerie des PME régionales rencontrant des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire liées notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre de la COVID-19. Depuis le début du dispositif jusqu'au 18 juin 2021, en Meurthe-et-Moselle, 84 entreprises ont bénéficié de cette aide, pour un montant global de plus de 9,5 M€.

Dans le cadre du fonds Résistance dédié à soutenir en dernier recours la trésorerie des entreprises affectées par la crise sanitaire, 794 k€ ont été mobilisés par l'ensemble des contributeurs (collectivités et Caisse des Dépôts) pour le soutien à ce jour de 17 dossiers pour un montant de 200 k€.

L'effort de relance a également porté sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, avec 1 619 places de formations supplémentaires (sur 4 700 places au total) dans le cadre du Programme

d'Investissement dans les Compétences en Meurthe et Moselle, dont 145 sur le bassin d'emploi de Toul (sur 384 au total), depuis 2020.

Par ailleurs, le soutien régional apporté à l'ingénierie territoriale du Pays Terres de Lorraine s'inscrit dans le renforcement du partenariat Région – territoires qui trouve sa traduction dans la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Aussi, en 2020, la Région Grand Est, comme depuis de nombreuses années, a soutenu 2 postes du Pays à hauteur de 40 000 €.

Sur la période 2016 – 2021, la Région a investi près de 630 000 € pour différentes interventions en faveur des projets de maintenance et de modernisation des lycées du Toulois. La dotation d'investissement pour la transition écologique complémentaire à la dotation de fonctionnement a permis de financer des projets et équipements en lien avec les objectifs de transition énergétique, tels que le remplacement de l'éclairage par des LED, l'isolation et la protection solaire, des systèmes visant à la diminution de la consommation d'eau, la gestion des déchets ou la végétalisation et les espaces verts (plantations...).

Dans le cadre des projets immobiliers structurants, l'aménagement d'une salle de classe en Fab Lab est en cours de réalisation pour un montant de 165 000 € au Lycée Majorelle ainsi qu'un programme de regroupement et restructuration du Lycée Professionnel du Toulois et du Lycée Général et Technologique Louis Majorelle. Cette opération globale d'un montant de 38 M€ vise à regrouper les activités du LPR du Toulois, à restructurer et moderniser les locaux pour une fonctionnalité améliorée d'enseignements, à mutualiser des fonctions avec le deuxième lycée à proximité (Majorelle), moyennant notamment la construction de nouveaux équipements pour les fonctions d'internat (84 places), de demi-pension (1 200 repas / jour) et d'équipements sportifs (en partenariat avec la ville de Toul). Le projet prévoit des locaux rénovés pour les agents techniques.

8. Processus de choix et de financement des projets

- Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
- Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles et des attentes des services de l'Etat).
- Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région et le Département au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

9. Les engagements des partenaires

• Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires
- Mettre en place une cellule « ingénierie financière » (Accompagnement de PROJETS) constituée des services de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département de Meurthe et Moselle, des 4 communautés de communes, du Pays Terres de Lorraine et de tout acteurs, organismes susceptibles de contribuer à finalisation des plans de financements des projets.

Cette cellule qui se réunira selon un calendrier établi, régulier veillera à « l'atterrissement » financier des actions du « portefeuille de projets » du PTRTE sous forme de « revue de projets ». En vue d'une approche exhaustive des dispositifs financiers, des temps spécifiques pourront être organisés avec des partenaires, organismes financiers sur des thématiques, dispositifs particuliers (ADEME, BPI, SGAR, ...).

• Les engagements du territoire :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

• Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente

• Les engagements du Département :

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Accompagner la démarche par une mobilisation de ses services et participer à l'animation territoriale en soutien des projets identifiés à l'échelle du périmètre, notamment dans les domaines suivants dès lors qu'ils croisent des compétences départementales : aménagement, habitat, cohésion des territoire, économie sociale et solidaire, cohésion sociale, emploi, insertion, eau, biodiversité, énergie, agriculture, alimentation, santé, éducation, sport, culture, ...
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE,
- Faciliter le lien avec MMD54 et le CAUE pour d'éventuels besoins en ingénierie.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de contractualisation du Département, en fonction des compétences et critères retenus par les dispositifs départementaux. Ce document est sans engagement financier ferme du Département : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente,

- Participer concrètement à la relance avec des projets d'investissement départementaux sur 2021-2022 liés notamment à la transition écologique, à l'accessibilité des services et aux mobilités, et notamment pour le territoire Terres de Lorraine :

- Restructuration lourde du collège de Croix de Metz et de la cuisine centrale du syndicat mixte du Grand Toulois
- Projet de création d'une cité inclusive intégrant, entre autres, l'actuel collège Jacques-Callot de Neuves-Maisons
- Restructuration partielle du collège Louis Pergaud à Foug
- Construction d'un nouveau centre d'exploitation à Vandeléville
- Nouvelle phase d'aménagement de la Cité des paysages à Sion
- Opérations de maintenance et d'entretien des routes et ouvrages sur le territoire

- **Les engagements de l'État :**

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

Les projets présentés feront l'objet d'un examen et d'une instruction sans qu'il soit possible, au stade de la signature d'engager l'État sur un financement des actions recensées.

- **Les contacts techniques du PTRTE :**

Territoire	Région	Etat	Département
<p>Thomas BAILLY Chef de projet Transition Thomas.bailly@terresdelorraine.org 06 52 40 85 35 / 03 83 47 61 48</p>	<p>Jean François DORIAT / Alicia OJEDA Chef de Service Développement Territorial jean-francois.doriat@grandest.fr / alicia.ojeda@grandest.fr 03 87 33 67 30 / 03 87 33 62 57</p>	<p>Marion OUDIN Secrétaire général de la Sous-préfecture de Toul marion.oudin@meurthe-et-moselle.gouv.fr 03 83 65 35 50</p>	<p>Anouk DESGEORGES Déléguée contractualisation adesgeorges@departement54.fr 03 3 63 74 98</p>

10. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supr

• Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Les Instances de pilotage de dispositifs locaux spécifiques comme le programme Action Cœur de Ville et petites villes de demain seront poursuivis. Par contre, le comité de pilotage du Contrat de Transition Ecologique sera intégré, fondu dans le comité de pacte (même composition).

• Composition du comité de pacte

- Etat : Préfet de Département ou son représentant
- Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
- Département de Meurthe et Moselle : la présidente ou son représentant
- Pays Terres de Lorraine : le Président ou son représentant
- Communauté de communes terres Touloises : le Président ou son représentant
- Communauté de communes Moselle et Madon : le Président ou son représentant
- Communauté de communes du Pays du Saintois : le Président ou son représentant
- Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois : le Président ou son représentant
- Commune de Toul : le Maire ou son représentant
- Commune de Neuves Maisons : le Maire ou son représentant
- Commune de Vézelise : le Maire ou son représentant
- Commune de Colombey les Belles : le Maire ou son représentant
- ADEME Grand Est : le Directeur ou son représentant
- Agence de l'eau Rhin Meuse : le Directeur ou son représentant
- Banques des Territoires : le Directeur régional Grand Est ou son représentant
- Agence Régionale de Santé Grand Est : la Directrice régionale ou son représentant
- Banque Publique d'Investissement : le Directeur régional Grand Est ou son représentant
- Agence de développement Terres de Lorraine/Maison de l'Emploi : le Président ou son représentant
- Mission locale Terres de Lorraine : la Présidente ou son représentant
- L'association Parole d'Entreprises : Mrs les co-présidents ou leur représentant

• Signataires du Pacte

Territoire	Région	Etat
<ul style="list-style-type: none">○ Préfet de département de Meurthe et Moselle○ Président du Conseil Régional○ Présidente du Conseil Départemental○ Président du Pays Terres de Lorraine○ Président de la communauté de communes terres Touloises○ Président de la communauté de communes Moselle et Madon○ Président de la communauté de communes du Pays du Saintois○ Président de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois○ Maire de la commune de Toul○ Maire de la commune de Neuves Maisons○ Maire de la commune de Vézelise○ Maire de la commune de Colombey les Belles		

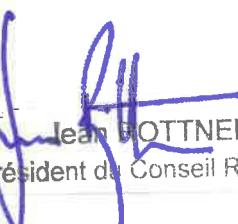
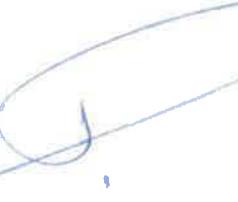
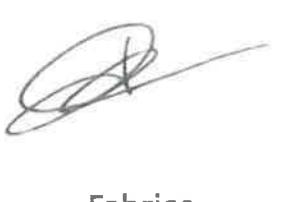
- **Bilan écologique du territoire**
- **Stratégie PLAN DE RELANCE Terres de Lorraine (PowerPoint)**
- **Fiches projet des projets prioritaires**
- **Fiche contrat Petites Villes de Demain des communes de Colombey les Belles, Neuves-Maisons et Vézelise**
- **Contrat de ville quartier politique de la Ville Toul – Croix de Metz**
- **Fiche contrat : Action Cœur de ville de la commune de Toul**

Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

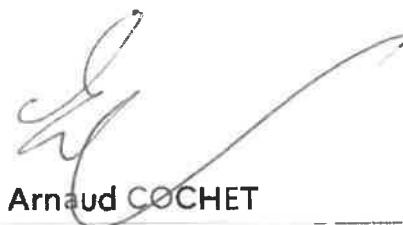
Nancy, le 29 juin 2021,

Sous le haut patronage de
Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales



<p>Pour le Conseil Régional Grand Est</p>  <p>Jean ROTTNER Président du Conseil Régional</p>	<p>Pour le PaysTerres de Lorraine, le Président</p>  <p>Dominique POTIER</p>	<p>Pour le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle</p>  <p>Vincent TIGAN</p>
<p>Pour la Communauté de Communes Moselle et Madon, le Président</p>  <p>Filipe PINHO</p>	<p>Pour la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois, le Président</p>  <p>Philippe PARMENTIER</p>	<p>Pour la Communauté de Communes du Pays du Saintois, le Président</p>  <p>Jérôme KLEIN</p>
<p>Pour la Communauté de Communes des Terres Touloises, le Président</p>  <p>Fabrice CHARTREUX</p>		

Pour l'État, le Préfet de Meurthe-et-Moselle



Arnaud COCHET

BILAN ENVIRONNEMENTAL

PAYS TERRES DE LORRAINE



Ce document comprend :

- **Synthèse du diagnostic environnemental du PLUI de la CCPCST**
- **Synthèse du diagnostic environnemental du PLUI de la CCPS**
- **Synthèse du diagnostic environnemental du PLUI de la CC2T**
- **Synthèse du diagnostic environnemental du PLUI de la CCMM**

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DU PLUI CCPST

Ce document est la synthèse des éléments du thème écologie du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois, prescrit en date du 14 octobre 2015. Il est constitué des différentes thématiques issues du diagnostic environnemental du territoire.

1. Le contexte

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois regroupe 38 communes sur deux départements (Meurthe-et-Moselle et Vosges). Le territoire communautaire d'une **superficie de 37 500 ha pour 11 290 habitants** constitue un espace très rural qui est **occupé à 40% par des parcelles agricoles et à 36,8% par des boisements**. Les **enveloppes urbaines** des villages et bourgs représentent quant-à-elles une superficie de 605,3 ha soit **1,6% du territoire** communautaire. **21% du territoire sont occupés par des infrastructures** (routières notamment et par des friches, cours d'eau et plans d'eau). Le territoire communautaire est intégré intégrée au Pays Terres de Lorraine et au Schéma de Cohérence Territoriale Sud 54.

2. Le patrimoine écologique

Quatre sites Natura 2000 sont présents au moins en partie sur le territoire. **1 706 ha d'ENS** sont répertoriés sur le territoire communautaire. **1 477 ha de zones humides** présentes sur le territoire, ces zones sont également protégées et réglementées.

→ Il apparaît nécessaire de **préserver les secteurs à forte richesse écologique par la prise en compte des zonages de protection et d'inventaires déjà en place** (adapté au cas par cas).

3. L'habitat, faune, flore

Une diversité d'habitat élevée pour le territoire avec une **dominance d'habitats forestiers et agricoles**. Les vergers sont très présents sur le territoire et possèdent une valeur patrimoniale, paysagère et environnementale forte. **1199 vergers pour une surface de 551 ha** ont été classés. Une diversité faunistique remarquable due à la diversité d'habitats, **25 espèces d'intérêt communautaire** présentes.

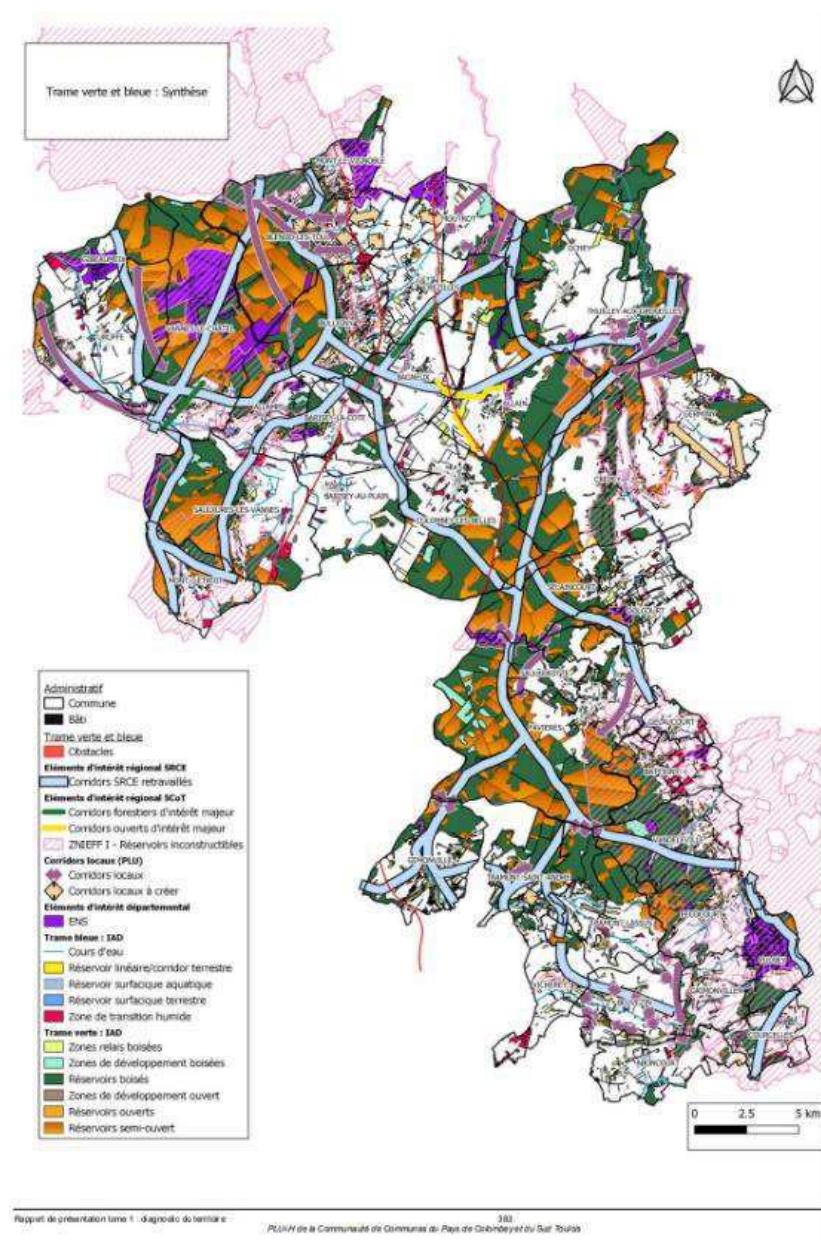
→ Nécessité de prendre en compte la **vulnérabilité des milieux naturels en cas d'extension de l'urbanisation à proximité de sites sensibles**. **Préserver au maximum les vergers de l'urbanisation**. Si la préservation totale n'est pas possible, préserver les vergers ayant la plus forte valeur écologique. **Favoriser le maintien de la diversité des milieux sur le territoire** par le maintien, la protection des éléments plus ponctuels/résiduels (mares, vergers, arbres isolés, jardins-potagers, pelouses...) ◊ maintien de la diversité en espèces.

4. Le réseau écologique : trame verte et bleue

Le **territoire est concerné par cinq sous-trames**, principalement par la **sous-trame forestière**, les éléments ponctuels de cette sous-trame (haies, bosquets, vergers) présentent **un intérêt particulier au maintien de la continuité écologique**. **Les réservoirs mis en évidence pour chaque sous-trame, les forêts, zones humides, milieux semi-ouverts, cours d'eau et points d'eau** constituent un **enjeu majeur pour la trame verte et bleue**. Des corridors et réservoirs d'intérêt régional sont mis en

évidence par le SCOT et le SRCE. Un obstacle bien présent, l'A31, qui présente cependant quelques points de passage à préserver.

→ La continuité globale du territoire devra être maintenue en évitant d'implanter des obstacles aux déplacements de la faune. L'A31 représente l'obstacle le plus important pour la continuité écologique, les zones de passage identifiées sont peu nombreuses. Elles sont situées au niveau du passage des corridors SRCE retravaillés. Les corridors et les réservoirs d'intérêt local sont à protéger et nécessitent un classement en zone A ou N, les dispositions du SCOT sont cependant moins contraignantes. Les autres éléments de la Trame Verte et Bleue sont à prendre en compte et à protéger autant que possible. (Cf. carte synthèse trame verte et bleue).



5. Les paysages

Le **paysage du territoire a évolué** par étapes au cours des siècles, **passant d'un paysage naturel et forestier à l'influence de l'occupation agricole et humaine**. Les données paysagères montrent que ce développement récent **ne remet pas en cause fondamentalement l'identité locale** mais peut mettre en péril certains secteurs et également le cœur bâti de certains villages ou l'écrin végétal l'entourant.

→L'enjeu principal peut être de définir le niveau de priorité d'actions paysagères : **définir des préservations ponctuelles issues des règles du PLUi ou une politique d'actions et d'aménagement ?** Néanmoins, le PLUi peut également **prévoir des OAP paysage pour les coteaux** principalement pour insérer l'urbanisation dans les écrins de vergers ou de vignes et **pérenniser le paysage de référence** de la CCPCST.

6. L'hydrographie et qualité des eaux

La Communauté de Communes n'est pas structurée autour d'une grande vallée ou d'un cours d'eau majeur. On y rencontre **principalement de petits cours d'eau**, souvent au niveau de leur tête de bassin versant, qui s'écoulent vers les extrémités en point bas du territoire communautaire (Nord et Est principalement). La communauté de communes **constitue donc un "point haut" hydraulique** et s'inscrit dans plusieurs bassins versant principaux, notamment ceux de la Moselle et de la Meuse. Grossièrement, **on peut découper la CCPCST en trois grands ensembles** : Au centre, sur les **plateaux calcaires**, les cours d'eau sont peu nombreux, peu développés et ont tendance à partir en perte ou à être à sec l'été. C'est en particulier le cas au niveau de Colombey-les-Belles, Allain et Ochey. A l'Est et à l'Ouest, **on rencontre des terrains argileux**, qui donnent naissance à un **réseau relativement dense de fossés et ruisseaux**, descendant les versants pour **alimenter les rivières en fond de vallée**.

7. L'alimentation en eau potable et assainissement

Il n'y a **pas sur le territoire de ressource en eau principale** qui alimenterait la majorité des communes. On rencontre ainsi un **grand nombre de ressources différentes**, réparties sur tout le territoire, qui chacune alimente une ou deux communes proches. La grande majorité des ressources en eau des communes **fait l'objet d'une protection réglementaire**, avec mise en place **de périmètres de protection des captages**.

Il reste encore une **poignée de communes pour lesquelles les procédures sont en cours**, et un autre groupe pour lesquelles il n'y a pas de protection. Du fait de la dispersion des ressources sur l'ensemble de la communauté de communes, les périmètres de protections, en particulier les **périmètres éloignés, couvrent une grande superficie**. On notera que les périmètres de protection éloignée ne présentent **pas de contrainte importante à la construction**. En revanche, **une superficie moindre mais notable** est **concernée par les périmètres de protection rapprochée de différents captages**, qui sont en général **inconstructibles** (règlement opposable, variable pour chaque captage).

8. Les déchets

La CCPCST a pour compétence la **collecte et le traitement des ordures ménagères**. La gestion du service a été **mutualisée** au 1er janvier 2013 avec celui de la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM), au sein de la Société Publique Locale (SPL) COVALOM. Cette dernière réalise en régie, la collecte en porte à porte **des ordures ménagères résiduelles (2 030 tonnes collectées**, soit 179 kg / hab. en 2015) et des **emballages ménagers recyclables (290 tonnes collectées**, soit 26 kg / hab. en 2015). La **collecte des autres flux** (verre, papiers, déchetterie), le tri et le traitement sont **réalisés par d'autres prestataires** de services. Le territoire comporte **une seule déchetterie à Allain** et une collecte

quotidienne de l'ensemble des bennes à quai (bois, tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, ferraille) est réalisée. Concernant les **points d'apport volontaire**, la communauté de communes dispose de 75 conteneurs aériens à verre, de 2 à 4 m³, répartis sur 64 emplacements sur l'ensemble des communes (**442 tonnes collectées en 2015**, soit 39 kg/hab.). Les **déchets verts** et les plateformes de compostage représentent **646 tonnes collectées**, soit 57 kg/hab.

9. Les risques

Le **territoire communautaire est concerné par peu de risques**. Ces derniers sont connus par les habitants et les constructeurs :

- les **inondations sont ponctuelles** et essentiellement localisées dans la partie ouest de la vallée de l'Aroffe ;
- les **fonds de vallées et de vallons**, sur les alluvions et colluvions sont soumis à un **risque de remontée de nappe** ;
- les **risques de mouvement de terrains** sont occasionnés par les affleurements de Schiste Carton (Toarcien, 15 carte géologique), les chutes de blocs, les cavités karstiques, le retrait gonflement des argiles et un **risque sismique faible** ;
- les **risques technologiques sont générés par 8 installations** classées pour la protection de l'environnement (aucune classée SEVESO), **une conduite de transport de gaz** en partie centrale (zones d'effet limitée) et une **canalisation d'hydrocarbure liquide** (servitude de 12 m, zones d'effet en attente de l'arrêté préfectoral).

→ Malgré le nombre relativement peu important de risques impactant le territoire communautaire, le PLUi devra contribuer à réduire la vulnérabilité c'est-à-dire ne pas augmenter, voire diminuer l'exposition des biens et des personnes. Certains risques sont déterminants pour le choix des zones constructibles (inondations) alors que d'autres ne le sont pas (sismicité). Dans la mesure du possible, les extensions urbaines dans des zones à risques identifiés et connus seront proscrites.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DU PLUI DE LA CCPS

Les éléments suivants constituent la synthèse du volet écologie du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays du Saintois, prescrit en date du 17 décembre 2017.

1. Le contexte

Née au 1er janvier 2013, la **Communauté de Communes du Pays du Saintois** (CCPS) est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Saintois, de celle du Mirabée et de la Pipistrelle ainsi que des trois communes de Gerbécourt-et-Haplemont, de Quevilloncourt et d'Houdreville. La CCPS a pour objet **d'associer ses 55 communes membres** en vue d'élaborer un **projet de développement et d'aménagement de l'espace**.

2. Le patrimoine écologique

La **vallée de la Moselle** constitue l'axe principal de développement économique de la Lorraine, néanmoins **quelques secteurs restent encore préservés** et présentent des **paysages ruraux et naturels**. C'est plutôt le cas sur le pays du Saintois, où la **qualité écologique et paysagère de la Moselle est reconnue par des périmètres de protection de la biodiversité** : réserve naturelle régionale, espace naturel sensible, etc. Les paysages de la Moselle sauvage se caractérisent par une vallée encaissée au fond très aplani et cadrée de coteaux, offrant des paysages variés, boisés, cultivés ou couverts de prairies. Le **fond de vallée a été préservé des extractions de matériaux et de l'urbanisation** et se compose essentiellement d'**herbages** offrant des ambiances naturelles exceptionnelles et des **milieux écologiquement riches**, tandis que les terrasses alluviales sont plutôt cultivées.

→ Le territoire est toujours en **évolution**, mais dans le respect de son caractère rural et identitaire, pérennisant donc l'armature végétale au cœur et en périphérie des bourgs. Si les prochaines opérations d'aménagement ne prennent pas en compte l'aménagement des franges urbaines, de nouvelles ruptures abruptes peu propices à la biodiversité pourront apparaître et des obstacles aux continuités écologiques pourront être maintenus.

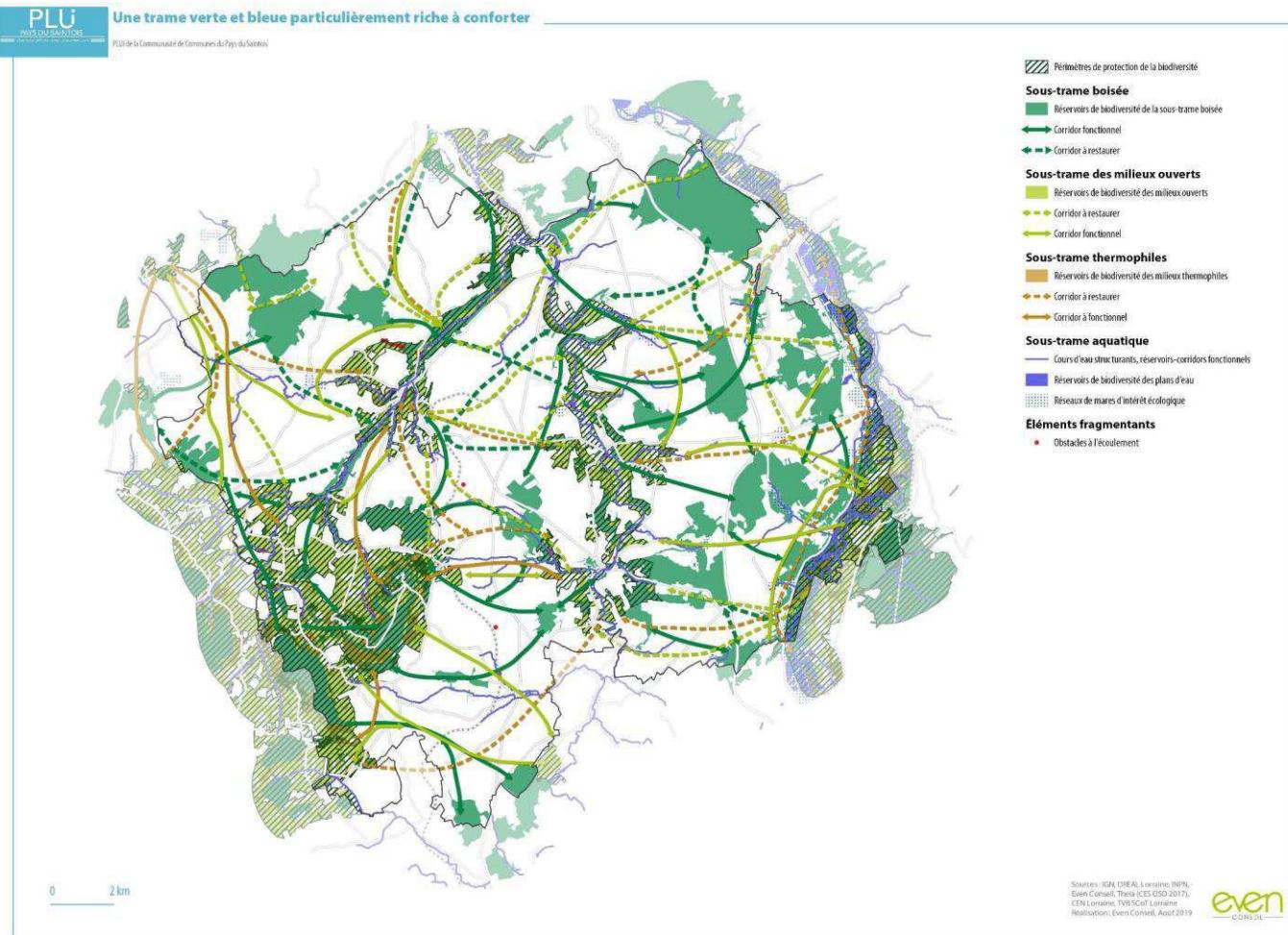
3. L'habitat, faune et flore

Dans le Pays du Saintois, l'**essentiel des réservoirs de biodiversité** identifiés par le SRCE se **concentrent autour du réseau hydrographique**, en particulier dans l'épaisseur de la Moselle, du Brénon et du Madon. Des réservoirs plus ou moins vastes se dessinent ainsi autour de ces 3 cours d'eau, sans différencier les milieux concernés. De **nombreuses structures végétales** telles que les alignements d'arbres, les ripisylves et les haies, valorisent les paysages du fond de la vallée en soulignant le fil de l'eau, tandis que des arbres isolés parsèment le tapis verdoyant des prairies, en particulier à Bainville-aux-Miroirs. **Sur le pays du Saintois 4 ZNIEFF de type I sont recensées et une ZNIEFF de type II se trouve sur le territoire.** La **Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la Moselle Sauvage** localisée quand à elle sur la limite du territoire, assure le développement et le maintien d'une faune et d'une flore variées grâce aux différents milieux qui se succèdent, depuis les bancs de graviers aux forêts alluviales, en passant par les prairies et les landes à genêts. **Plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux sont présentes** sur le site : le Petit gravelot, le Chevalier guignette et l'Hirondelle de rivage sont très fréquents. **Un site du Conservatoire des Espaces Naturels** est également présent sur le territoire. Il s'agit des « Méandres de la Moselle ». Enfin, on retrouve des **Espaces Naturels Sensibles** gérés par le

Département, notamment « Pelouse calcaire de Sion-Vaudémont » et « Vallées du Madon et du Brénon ». **Au-delà de cette biodiversité remarquable, le territoire est également riche d'espaces naturels présentant une biodiversité plus « ordinaire » à ne pas négliger.**

→ Des acteurs très impliqués pour la biodiversité sur le territoire, poursuivant des actions pour sa préservation et son développement contribuent à la protection **durable des réservoirs de biodiversité** du territoire (boisements, vallées et habitats humides, ensembles prairiaux et de milieux thermophiles, ...), et leurs espaces relais.

4. Le réseau écologique : trame verte et bleue



La **trame verte et bleue** du territoire du Saintois, inclus un certain nombre de **sous-trames**. Il s'agit par exemple des vallées de la Moselle, du Brénon et du Madon, bordées à la fois de **réservoirs de biodiversité boisés** que de **réservoirs de milieux ouverts**, en lien avec le **corridor écologique** créé par les **cours d'eau**. Certains de ces espaces sont également **parcourus de zones urbanisées** ou particulièrement anthropisées.

→ Il s'agit de **sites d'intérêt écologique à valoriser et préserver** de différentes manières : Améliorer la connaissance des zones humides du territoire ; Maintenir et **développer les continuités écologiques** et prévoir leur insertion dans le cadre de l'aménagement global du territoire ; **Limiter les pressions de l'urbanisation** périurbaine consommatrice d'espaces agricoles et naturels, pour **renforcer la trame verte et bleue** ; **Préserver éléments structurants des paysages d'intérêt écologique et environnemental fort** (vergers, bosquets, haies, mares, ...), menacés par une dynamique de régression ; **Conforter l'armature végétale** au cœur des bourgs, **support de continuités écologiques**

dans les tissus bâties. **Réduire la fragmentation de la trame verte et bleue et dépasser les obstacles aux continuités écologiques.**

5. Les paysages

Les paysages du Pays du Saintois sont **caractérisés par un relief doux et diversifié, entre buttes témoins, vastes plaines agricoles et vallons creusés**. Celui-ci a été façonné par le **réseau hydrographique du territoire**, qui, en venant creuser le socle géologique au fil des temps géologiques, participant à la **formation de reliefs amples et peu marqués**. On retrouve néanmoins des **buttes-témoins** comme la **colline de Sion** et la **butte du bois d'Anon à Goviller**, dominant les plaines à 438m d'altitude. Ces entités naturelles constituent de véritables **éléments identitaires**, des symboles du Saintois. Les **rivières et leurs affluents ont ainsi façonné les paysages vallonnés emblématiques** du Saintois, faits de **variations de reliefs rythmant l'espace et à l'origine d'ambiances naturelles remarquables**.

→ Il existe un **risque de simplification des paysages** qui contribuent à la **disparition de structures paysagères** en lien avec certains modes agricoles, ou une déprise d'activités. Sans la mise en place d'une **dynamique économie en espace**, l'urbanisation linéaire risque de se poursuivre au détriment d'espaces végétalisés de qualité et identitaires du territoire (vergers et les pâtures...). Il est donc important de : **Préserver et valoriser la diversité des ambiances paysagères** liées à la fois au relief (entre vallées, plaines et buttes témoins) mais aussi à la diversité des pratiques agricoles ; **Maintenir les ouvertures paysagères, les vues remarquables** et les vues sur les éléments repères (églises, châteaux, ...) ; **Préserver et valoriser les « motifs paysagers »** typiques du Saintois (les vergers, la colline de Sion, la ceinture végétale autour des communes et la nature au cœur des bourgs...) ; **Préserver l'identité architecturale** du territoire en protégeant le patrimoine remarquable et ordinaire ; Poursuivre le développement d'activités de découverte et de **valorisation touristique** (expositions, itinéraires de découverte proposés par la Cité des paysages...).

6. L'hydrographie et qualité des eaux

Le territoire possède un **réseau hydrographique** qui se caractérise par la présence de **trois principaux cours d'eau : la Moselle, le Brenon et le Madon**. Ce réseau hydrographique est **complété par un chevelu de petits ruisseaux affluents**. Le canal de l'Est, qui relie la Meuse et la Moselle à la Saône, est également présent sur le territoire. Situé à l'est du territoire, cette **masse d'eau superficielle artificielle vient longer la rivière Moselle**. Globalement, les masses d'eau superficielles possède un **état écologique moyen et un état chimique mauvais**. Le territoire du Pays du Saintois est concerné par la présence de **plusieurs nappes souterraines captives** (Alluvions de la Meurthe, de la Moselle et leurs affluents/ Domaine du Lias et Keuper du plateau lorrain versant Rhin). Leur **état quantitatif n'est jugé pas bon**. En revanche, leur **état chimique est considéré comme bon**.

→ **L'objectif de bon état écologique et chimique est fixé à 2027** pour tous les cours d'eau de la communauté de communes. Contribuer à la **réduction des pressions agricoles et urbaines** permettrait d'assurer la préservation des ressources en eau superficielles et souterraines.

7. L'alimentation en eau potable et assainissement

Sur le territoire, la **compétence en matière de gestion de l'eau** est soit exercée **en régie** par les communes soit déléguée à **divers syndicats**. A l'échelle du territoire du Pays du Saintois, **7 captages** sont en exploitation pour **l'alimentation publique** en eau potable. La quasi-totalité de ces captages sont **protégés par des périmètres de protection** Déclarés d'Utilité Publique (DUP) par arrêté préfectoral. **L'assainissement non collectif reste relativement important** (33 communes sur 55). Concernant l'assainissement collectifs, il est soit **gérer à l'échelle de la commune**, c'est le cas pour 14

communes. Soit gérer à l'échelle d'un **groupement de communes**. Il faut toutefois noter que plusieurs communes du territoire sont engagées dans une dynamique de développement de l'assainissement collectif. En matière d'assainissement collectif, le territoire du Pays du Saintois recense **16 stations d'épuration** répartis sur l'ensemble du territoire. La capacité du territoire est de 7 035 équivalent habitant. Actuellement, les **équipements sont performants** et disposent de marges capacitaires qui seront capables d'absorber un développement à long terme.

→ Assurer la **sécurisation de l'approvisionnement en eau potable** et **anticiper les besoins à venir** en matière d'assainissement.

8. Les déchets

Actuellement, la **collecte des ordures ménagères** et des recyclables de la CCPS est **déléguee à un prestataire privé**. Environ **280 conteneurs** sont répartis sur l'ensemble du territoire. Au total, en 2016, **3 718 tonnes d'ordures ménagères** ont été produits sur l'ensemble du territoire. Concernant la collecte sélective, les **tonnages ont tendance à augmenter** sur le territoire avec une production de déchets papiers/emballages passant de 482,7 t en 2014 à 500,9 t en 2016 ; une production de verre passant de 369,2 t en 2014 à 457,4 t en 2016. Les déchets apportés en déchetterie ont tendance, eux aussi, à augmenter avec 2 456 tonnes de déchets collectés en 2014 contre 2 799,4 tonnes en 2016. Toutefois, **quelques catégories de déchets ont baissé tels que les encombrants, les déchets verts ou la ferraille**. Les principaux déchets collectés en déchetterie sont le tout-venant (28,6%), le gravat (27,7%), les déchets verts (16,4%) et le bois (13,3%).

→ L'objectif vise une **diminution potentielle de la production de déchets**, suite à la mise en place d'une **taxe incitative** et au soutien des dynamiques de réduction et de valorisation des déchets (économie circulaire...).

9. Les risques

Les **risques d'inondation par débordement** sont principalement liés à la Moselle et au Madon. Plusieurs communes du territoire ont par ailleurs fait l'objet **d'arrêtés de catastrophes naturelles** du fait d'inondations. Le territoire du Pays du Saintois présente pour 26 communes des aléas de **mouvements de terrain** de plusieurs natures (effondrements, glissements, chutes de blocs...). Des phénomènes de **glissement de terrain et d'érosion** sont également constatés sur le territoire du Pays du Saintois pour **17 communes** du territoire. Le risque lié à **l'effondrement des cavités souterraines** ne concerne que **13 communes** du territoire. Le Pays du Saintois est concerné (**16 communes**) par le **risque lié aux Transports de Matières Dangereuses**. Ce risque est principalement lié à la présence de canalisation (gaz, hydrocarbure, produit chimique). Le territoire du Pays du Saintois ne recense **aucun site pollué avérée** (BASOL). Toutefois, de **nombreux sites et sols anciennement ou potentiellement pollués** (BASIAS) sont présents sur le territoire. Au total, **70 sites et sols** sont recensés. Ils sont principalement situés sur les communes de Vézelise (12), de Roville-devant-Bayon (10) et de Ceintrey (7). Le Pays du Saintois est également concerné par des **risques miniers** liés aux bassins ferrières sur la commune de Saxon-Sion et salifère sur Benney. Une vigilance particulière devra donc être accordé à ce risque sur ces deux communes. Les **risques faibles** concernent : les risques **sismiques**, les risques **technologiques**, les **nuisances sonores**, les nuisances de liées aux **champs électromagnétiques**.

→ Les pistes et enjeux : Aménager un **territoire résilient face aux risques** naturels en **anticipant les effets du changement climatique** ; **Préserver les milieux naturels**, notamment au niveau des secteurs d'expansion des crues, afin d'assurer une **meilleure gestion du risque d'inondation** ; Favoriser une **gestion alternative des eaux pluviales** dans le cadre du développement de nouveaux projets urbains ; Poursuivre la **réduction de la vulnérabilité du territoire aux risques technologiques** (ICPE, Transports de Matières Dangereuses, ...) ; Valoriser les **sites et sols potentiellement pollués** avec des activités et des usages compatibles ; **Tenir compte de la présence de risque minier** dans les choix de développements urbains.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DU PLUI DE LA CC2T

Les éléments suivants constituent la synthèse du volet écologie du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Terres Touloises, prescrit en novembre 2017.

1. Le contexte

La Communauté de Communes des Terres Touloises (CC2T) est le résultat de la **fusion au 1er Janvier 2017 des Communautés de Communes du Toulois et de Hazelle-en-Haye**. Elle est située sur la frange ouest du département de Meurthe-&-Moselle, entre le département de la Meuse et la Métropole Nancéienne.

D'une **superficie totale de 470 km²**, elle compte **42 communes** et regroupe **45 679 habitants** en 2016 dont près de 30 000 sur l'axe urbain est-ouest de l'A31 et de la N4.

2. Le patrimoine écologique

Le territoire présente **une grande diversité de milieux naturels** en raison de sa situation géographique **entre les côtes de Toul à l'Ouest** (ou Côtes de Meuse) et le **plateau calcaire des côtes de Moselle** à l'Est, encadrant la **dépression argileuse de la Woëvre**. Au sein de ces grands ensembles biogéographiques **plusieurs spécificités** viennent renforcer la diversité des milieux : les **buttes témoins des Côtes de Toul** (Mont St Michel, Côte barine) ; la **vallée de la Moselle** qui entaille le plateau calcaire des Côtes de Moselle ; la **zone de la capture de la Moselle** avec un réseau de marais et de tourbières. Ce territoire abrite ainsi **une des plus grandes diversités et densités d'espaces naturels de Meurthe et Moselle** dont **plusieurs sites inscrits au réseau Natura 2000**, de **nombreux espaces inventoriés au titre des Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** et des **Espaces Naturels Sensibles départementaux (ENS 54)**, de protections contractuelles par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine. Le **Parc Naturel Régional de Lorraine** a été créé sur cet environnement de qualité. Il concerne la partie Nord du territoire.

→ Les menaces pèsent principalement sur le **maintien des surfaces en herbes et des éléments fixes du paysage** (haies, arbustes...) et la **gestion extensive des prairies**.

3. L'habitat, faune et flore

L'analyse des données cartographiques met en évidence des **surfaces importantes occupées par les espaces forestiers et les cultures**. **31 habitats biologiques** ont été déterminés. Ces **habitats biologiques naturels ou anthropiques couvrent 46 294 ha**. Les **surfaces prairiales représentent 15,6% du territoire de la CC2T (7 241 ha)**, mais on ne compte que **1650 ha de prairies naturelles et de pelouses calcaires** ; le restant étant constitué par des prairies pâturées et des prairies améliorées. **Les vignes et vergers représentent 859 ha (1,8 %)**. **Les zones humides couvrent 1606 ha (3,8 %)**, y compris les **675 ha de plan d'étang** et de cours d'eau (Moselle). On note notamment **28 ha de bas-marais alcalin** correspondant à la tourbière de Lay St Rémi – Foug, en continuité avec le marais de Pagny sur Meuse et près de 250 ha d'étang essentiellement dans la Woëvre. **Les espaces anthropisés, hors route, couvrent 3 863 ha (8,3%)**. Les espaces strictement stérilisés (zones urbaines denses, zones industrielles) couvrent près de 700 ha.

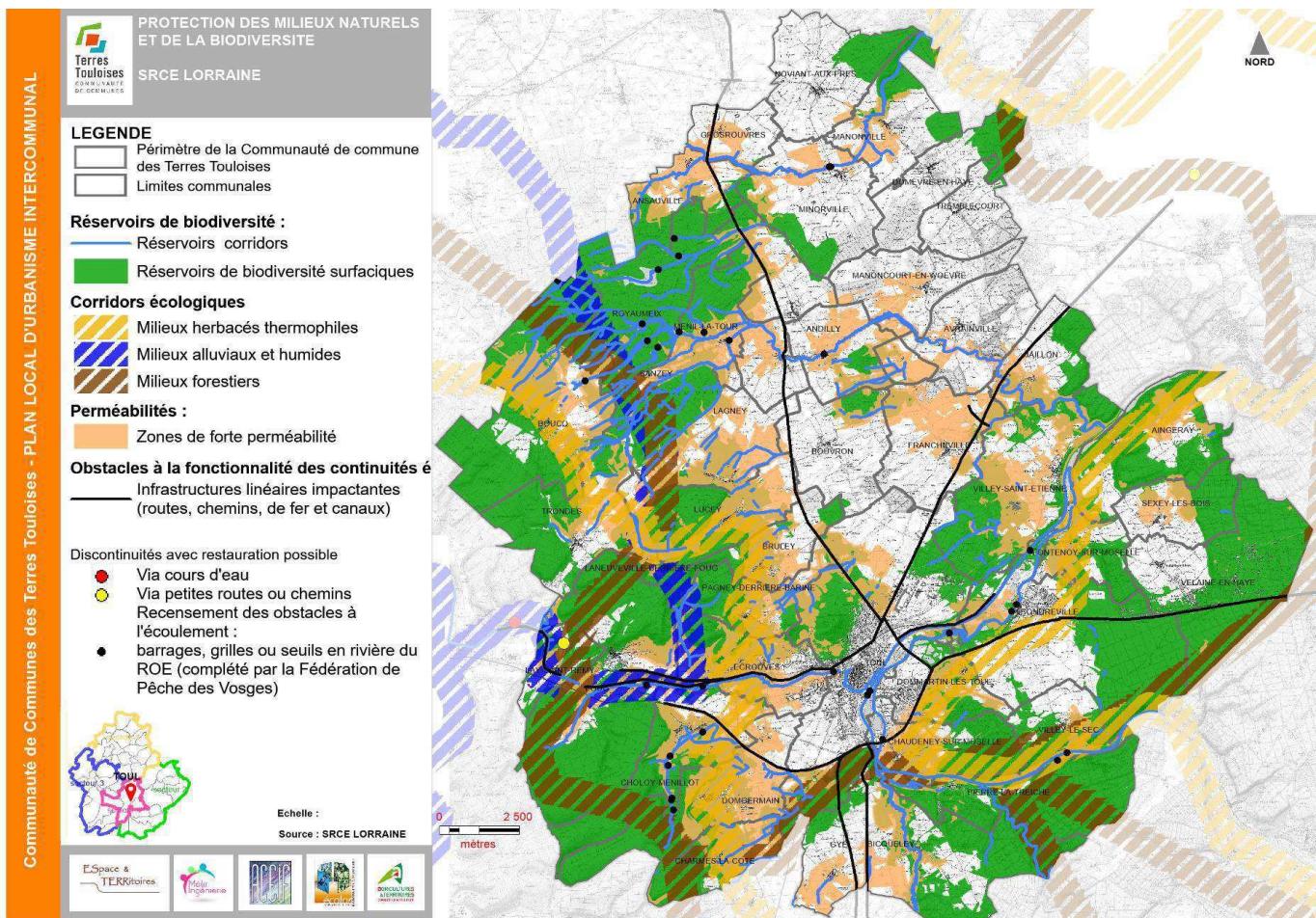
Concernant la **faune remarquable**, un certain nombre d'espèces faunistiques remarquables sont connus sur le territoire de la CC2T. De manière générale, les **pelouses thermophiles** apparaissent comme particulièrement intéressantes pour **l'entomofaune**.

→ Les enjeux vis-à-vis de ce site consistent essentiellement à **conserver les milieux favorables** aux espèces présentes, et notamment les **maraîches et les prairies**, qui sont les **habitats d'espèces** telles que la Pie-grièche écorcheur, le Busard des roseaux, le Milan noir et de nombreuses espèces paludicoles.

4. Le réseau écologique : trame verte et bleue

La carte des réservoirs de biodiversité fait ressortir, à l'échelle de la CC2T : la masse forestière de la **forêt de la Reine** intégrant le réseau des **étangs piscicoles** ; la masse forestière du **massif de Haye** ; la **forêt de Villey St Etienne** et les **prairies attenantes** ; la continuité de la **vallée du Terrouin des Côtes de Toul** à la Moselle ; la continuité de la vallée de l'Est, de la forêt de la reine aux Côtes de Moselle ; la continuité de la vallée de la Bouvade ; une **mosaïque prairiale dans la plaine de la Woëvre** ; une mosaïque de milieux correspondant au réseau des **pelouses calcaires** et des forts militaires des Côtes de Toul et de la vallée de la Moselle, des **maraîches** (Lay St Remy, Val des Nonnes), des **prairies et boisements humides** de gare le Cou ; aux dernières prairies alluviales de la vallée de la Moselle. Cette cartographie met en évidence une fonction importante de **continuum des systèmes alluviaux** (Terrouin, Esch, Bouvades), mettant en relation transversalement différentes entités bio géographiques.

→ Les orientations et objectifs se déclinent de plusieurs manières : la **protection des réservoirs de biodiversité**. La **préservation des grands ensembles de nature** ordinaire. La **protection des corridors écologiques**. La **préservation de la continuité des milieux aquatiques et humides**.



5. Les paysages

Le territoire présente une grande diversité de milieux naturels en raison de sa situation géographique entre les **côtes de Toul à l'Ouest** (ou Côtes de Meuse) et le **plateau calcaire des côtes de Moselle à l'Est**, encadrant la **dépression argileuse de la Woëvre**. Au sein de ces grands ensembles biogéographiques plusieurs spécificités viennent renforcer la diversité des milieux : les buttes témoins des Côtes de Toul (Mont St Michel, Côte barine) ; la vallée de la Moselle qui entaille le plateau calcaire des Côtes de Moselle ; la zone de la capture de la Moselle avec un réseau de marais et de tourbières. La nature du sol est conditionnée par la **nature géologique des terrains** et par la **circulation de l'eau en liaison avec la pente**. La zone du PLUI des Terres Touloises appartient pour l'essentiel de sa surface à la **région naturelle dite de « la Haye »**, située entre la Woëvre à l'Ouest et les côtes de Moselle à l'Est. Elle correspond au plateau calcaire bajocien. Les **sols calcaires sont donc largement dominants** mais il est assez difficile de distinguer les sols bruns calcaires assez profonds des rendzines superficielles (sols peu épais et caillouteux).

6. L'hydrographie et qualité des eaux

La CC des Terres Touloises fait entièrement partie du **bassin hydrographique Rhin-Meuse**. Avec ce nouveau plan de gestion, sont tracées les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin. Les **zones humides** sont une des spécificités du territoire des Terres Touloises avec la **plaine de la Woëvre**. Globalement, la **trame bleue est bien développée** avec de bonnes continuités dans la partie Nord. Au Sud, le bassin versant du ruisseau de Gare le Cou offre une bonne continuité, mais il est isolé et sa connexion avec la Moselle est corsetée entre infrastructures et bâti, tout en étant encore fonctionnelle (passage du Castor). Le SDAGE vise l'atteinte du **bon état écologique** pour 62% des rivières (contre **39% actuellement**) et **28% de bon état chimique pour les eaux souterraines**.

7. L'alimentation en eau potable et assainissement

Afin de garantir un service de proximité de qualité, la **CC2T assure les compétences eau potable et assainissement** et s'emploie à collecter et à traiter les eaux usées produites sur le territoire. Son action s'applique aux **41 communes** du territoire. La **zone urbaine** du territoire est gérée sous la forme d'une **délégation de service** et la **zone rurale en régie**. Les eaux usées des particuliers et celles provenant de certaines industries sont acheminées vers les **12 stations d'épuration** du territoire. Chaque jour, un **habitant** de l'agglomération **rejette entre 100 et 120 litres d'eaux usées**. La collectivité a établi un **programme de travaux d'assainissement collectif** pour assainir les communes qui ne sont pas encore équipées ou raccordées à un ouvrage d'épuration. Voté en 2015, il s'étale sur une durée de 8 ans.

8. Les déchets

La CC2T assure la **collecte traitement et la valorisation des déchets**. Les ordures ménagères sont collectées (bacs à puces électroniques) toutes les semaines en porte à porte. Certains quartiers (centre-ville de Toul, quartier croix de Metz à Toul et certains immeubles d'Ecrouves, Toul et Foug) sont équipés de conteneurs semi-enterrés dont la collecte est assurée une fois par semaine. Au niveau des déchets recyclables : Le verre : **conteneurs verts répartis** sur l'ensemble de l'intercommunalité ; Les **emballages et papiers** : **conteneurs collectés en porte à porte** une fois par semaine sur quelques communes uniquement ; Les **déchets verts** : des équipements pour **composteur individuellement** sont mis à disposition par la communauté de communes et financé à hauteur de 50% par l'intercommunalité et l'ADEME, des **compostages collectifs** sont également disponibles dans certains immeubles et enfin une **plateforme intercommunale pour déchets verts** est présente sur la commune de Dommartin-lès-Toul ; Les **encombrants** : la **collecte des objets** encombrants à domicile est **réservée**

aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduites et/ou sans véhicule. Une collecte a lieu **tous les trimestres** ; Le textile : des conteneurs « le Relay » qui **collecte le textile et la maroquinerie** sont présents sur le **territoire** ; Les déchèteries : **deux déchèteries** sont présentes sur le territoire de l'intercommunalité à Toul et à Fontenoy-sur-Moselle-Gondreville. La **déchèterie d'Allain peut être accessible aux habitants** de Gye et de Bicqueley et celle de Bernécourt aux habitants d'Ansauville, Domèvre-en-Haye, Grosrouvres, Manonville, Minorville, Noviant-auxPrés et Tremblecourt.

9. Les risques

Les communes de la communauté de communes Terres Touloises sont toutes entièrement incluses dans une zone de sismicité très faible. Elle recense **13 mouvements de terrain**. La commune la plus touchée par des phénomènes d'effondrement est **Domgermain**, avec **4 mouvements de terrain** recensés. Bien que la ville de **Toul** n'apparaisse pas dans cet inventaire, des **mouvements de sol sont attestés** sur le versant Sud bâti de la Côte st Michel. La **seule zone inondable** reconnue est celle de la **Moselle**. Les communes arrosées par cette rivière sont concernées par un **Plan de Prévention des Risques d'Inondation** qui distingue 4 zonages distincts. Quelques points durs et sensibles se dessinent : une **dégradation des connexions biologiques** dans la plaine de la Woëvre, induite par les pratiques agricoles ; Une rupture infranchissable sur l'Ingression au droit de la zone urbaine et historique de Toul ; Une connexion biologique entre le bassin de la Moselle et celui de la Meuse à Trondes. Ce constat permet de définir des objectifs de gestion/restauration de la TVB.

→ Quelques recommandations : **Ne pas artificialiser plus la connexion aval Gare le Cou – Moselle - Ne pas artificialiser le fond de vallon à Trondes assurant la jonction Terrouin – Meuse. Préserver et restaurer les connexions en fond de vallon** entre Toul – Andilly/Bouvron – Francheville.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DU PLUI CCMM

Les éléments suivants constituent la synthèse du volet écologie du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de Moselle et Madon, prescrit en date du 18 mai 2017.

1. Le contexte

La **Communauté de Communes de Moselle et Madon** (CCMM) résultat de la fusion progressive de 19 communes entre 1965 et 2014. Elle est située au **centre du département de Meurthe-et-Moselle**, au Sud de la Métropole Nancéienne. D'une superficie totale de **189 km²**, elle compte **19 communes** et regroupait près de **29 000 habitants en 2015**.

2. Le patrimoine écologique

D'un point de vue paysager, la Communauté de Communes s'inscrit dans **six régions géographiques et topographiques différentes** (dont 3 recouvrant 90% du territoire de la CCMM), synthèse d'une grande partie du paysage lorrain : **Les Boucles de la Moselle** : au droit de Neuves-Maisons, la Moselle quitte brusquement son orientation nord-sud pour effectuer un « détour » au cœur du plateau de Haye. Elle y dessine une vallée étroite et sinuuse appelée « Boucles de la Moselle ». La **Moselle sculpte le paysage** de l'EPCI et lui donne son nom pour moitié ; **Le Plateau de Haye, vaste plateau calcaire** creusé par la Moselle, il est majoritairement boisé et les espaces de cultures apparaissent comme de larges clairières dans les futaines de hêtre ; **Le Saintois : Il s'agit d'une plaine agricole doucement vallonnée**, constituée par les marnes irisées et les calcaires du jurassique inférieur. Cette vaste plaine est délimitée par les Côtes de Moselle à l'ouest et la vallée de la Moselle à l'est ; **La Moselle sauvage : tronçon alluvial à forte valeur patrimoniale** ; Entre Moselle et Meurthe : les côtes de grès infraliasiques, couronnées de calcaires et d'argiles, restent moins importantes que les Côtes de Meuse et de Moselle, mais façonnent un « balcon » étroit et allongé. Il s'agit d'un terroir agricole riche et fertile ; Nancy et sa couronne : large bassin urbain, cadré par les plateaux calcaires et les buttes témoins.

→ **Valoriser le capital nature** du territoire par le **maintien de la biodiversité** notamment des **continuités alluviales** telles que la Seille, la **conservation et le développement des ressources économiques**, de l'offre de loisir aux habitants du territoire et du **lien entre les espaces urbanisés et les espaces naturels**, agricoles et forestiers.

3. L'habitat, faune et flore

Le territoire abrite une des plus **grandes diversités et densités d'espaces naturels** de Meurthe et Moselle. Ce contexte est ainsi à l'origine de la création de **plusieurs sites inscrits au réseau Natura 2000**, de nombreux espaces inventoriés au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Espaces Naturels Sensibles départementaux (ENS 54), de protections contractuelles par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

Sur le territoire de la CCMM, il existe 2 types de protections réglementaires : Le classement en « **Forêt de protection** » pour le **massif forestier de Haye** en rive droite de la Moselle a récemment été adopté. Cette protection ne permettra plus de défrichement pour des constructions. Le **Site Classé du camp Romain d'Afrique, implanté à l'extrémité Sud-Est du plateau de Haye** sur la commune de Messein, est un site classé depuis 1970. Il s'agit d'un site archéologique datant de 500 ans avant notre ère. Le

périmètre de la CCMM **comporte 2 Zones Spéciale de Conservation : la Vallée de la Moselle** du fond de Montvaux au vallon de la Deuille et la **Vallée du Madon**, du Brénon et carrière de Xeuilley.

Les **espaces forestiers** apparaissent **majoritaires (8383.7 ha, 44%)** avec une dominance des formations naturelles de la Hêtraie Chênaie neutro-calcicole sur les plateaux calcaires et de la Chênaie Charmaie dans les vallées avec quelques formations de ravins sur les coteaux et les boucles de la Moselle. Les **terres labourées** constituent le deuxième habitat biologique en surface avec **3434.1 ha (18%)**. Les **surfaces prariales** représentent 13% du territoire de la CCMM (**2539.8 ha**), mais on ne compte que 200 ha de prairies naturelles et de pelouses calcaires ; le restant étant constitué par des prairies pâturées et des prairies améliorées. Les **vignes et vergers** représentent **322.1 ha (1,7 %)** avec 3 ha de vigne. Les **zones humides** couvrent **898.5 ha (4.7 %)**, y compris les 483.2 ha de plans d'eau, d'étangs et de cours d'eau (Moselle+Madon). Les **espaces anthropisés**, hors route et voies ferrées, couvrent **1812 ha (9,5%)**. Parmi ceux-ci on trouve des espaces présentant une certaine diversité et fonctionnalité biologique comme les friches, les espaces verts et carrières et gravières. Les espaces urbanisés (zones urbaines, zones industrielles) couvrent près de 1272 ha.

→ De nombreuses **menaces pèsent sur ces milieux : infrastructures et urbanisation** présentes ou futures, pressions touristique ou sportive des parois rocheuses, changement de gestion agricole des pelouses...

4. Le réseau écologique : trame verte et bleue

Le territoire de la Communauté de Communes recense trois corridors prioritaires :

- Un **réservoir de biodiversité d'intérêt national / régional** : Massif de Haye et la vallée du Madon
- Des **réservoirs de biodiversité d'intérêt SCoT** : les coteaux thermophiles et les vergers des coteaux des plateaux de Haye et Sainte-Barbe ;
- Un **corridor d'intérêt SCOT** entre grands ensembles forestiers est identifié entre la pointe sud du massif de Haye et les massifs situés à l'Est du territoire de la CCMM.

→ **Assurer le bon fonctionnement écologique des milieux naturels** : préserver les potentialités écologiques et assurer

5. Les paysages

Le territoire de l'intercommunalité s'étend à l'Est sur la vallée alluviale de la Moselle et à l'Ouest sur les Côtes de Moselle et repose en partie Nord sur le plateau de Haye. Il est caractérisé par un relief de côte qui s'est façonné par l'encaissement de la Moselle dans le plateau Lorrain. En résulte deux plateaux que sont le plateau de Haye et le plateau Sainte Barbe. Les points culminants de la Communauté de Communes sont le **Mont Thélod**, but témoin, typique du paysage de côte apporte du relief à la plaine (Mont Thélod dit le « Volcan », culminant à 446 mètres), le plateau Sainte Barbe et le Plateau de Haye. Les points bas se situent sur les communes de Sexey-aux-Forges et de Maron à 211 m au niveau de la rive de la Moselle. Le relief est bien marqué sur la Communauté de Communes, la superficie des plateaux du territoire est essentiellement occupée par des terres cultivées mise à part une partie du plateau de Haye située sur la commune de Marron qui reste boisée. Les pentes relativement fortes sont occupées par des boisements également.

→ Investir dans des paysages de qualité : **préservation des grandes unités paysagères** (Vallée de la Seille et buttes du Grand Couronné), **protection des paysages naturels** quotidiens de la pression urbaine.

6. L'hydrographie et qualité des eaux

La CC Moselle et Madon fait entièrement partie du bassin hydrographique Rhin-Meuse. L'Agence de l'eau délimite 13 sous-bassins versants dans la zone intéressée. La Moselle et le Madon dessinent particulièrement le territoire. Ces deux cours d'eau ont d'ailleurs donné leur nom à la Communauté de Communes. **La Moselle s'écoule sur le territoire intercommunal, du Sud-Est au Nord-Ouest. Le Madon se jette dans la Moselle en rive gauche à Pont-Saint-Vincent.** Il est alimenté par de nombreux ruisseaux qui prennent leur source dans les communes situées au Sud du territoire. Deux bassins versants convergent vers la Meurthe, tous les autres bassins versants convergent vers la Moselle. Mais le phénomène le plus original est le brusque changement d'orientation de la Moselle au droit de Neuves-Maisons. En effet, **la rivière quitte brusquement l'orientation Nord-Sud des Côtes de Moselle pour effectuer un « détour » au cœur du plateau de Haye.** Elle y dessine une vallée étroite et sinuuse appelée « **Boucles de la Moselle** ».

Concernant la **qualité écologique** des cours d'eau de la CCMM, le **Ruisseau de Sainte-Anne se trouve dans un bon état général. Pour les autres, l'état écologique général reste moyen.** Ainsi les états **biologiques du Madon et de la Moselle semblent moyens.** Ce constat peut être rapproché à l'état chimique lié aux polluants spécifiques qui est aussi moyen. Il s'agit de **composants issus des activités humaines et principalement de l'agriculture.**

7. L'alimentation en eau potable et assainissement

Hormis la **canalisation de la Moselle** avec la mise en fonction de la section Toul-Neuves-Maisons à partir de 1979, **peu de travaux et d'aménagements** ont été réalisés sur les cours d'eau du territoire. L'entretien des berges du Madon et de ses affluents était réalisé par un syndicat, appelé **Syndicat de travaux de la Vallée du Madon**, qui comptait 6 communes dont 3 issues de la CCMM. Ce syndicat, qui gérait et entretenait les berges du Madon et de ses affluents a désormais **transmis la compétence à la communauté de communes.** Ainsi, **en 2018**, la CC a récupéré la compétence de gestion des milieux aquatiques.

Les territoires les plus ruraux au tissu urbain plus diffus, rendent parfois **difficile l'implantation de réseaux collectifs d'assainissement** qui doivent être étendus sur de grandes distances pour desservir les habitations, en raison de la faible densité bâtie. Cependant la **CCMM compte 6 STEP** et les stations de Pierreville et Thélod sont en projet. Les **STEP du territoire sont suffisamment dimensionnées** au regard des populations raccordées et raccordables dans un avenir proche notamment grâce à la **très grande capacité de traitement de la station de Neuves-Maisons.**

Deux communes (Pierreville et Thélod) **ne sont pas raccordées à une station d'épuration** et dépend de la performance de l'assainissement non collectif (cependant des études préalables pour l'assainissement collectif sont en cours). En revanche, **d'assez nombreux logements isolés** et hameaux fonctionnent avec un **assainissement autonome. L'eau potable est distribuée par trois entités** sur le territoire de l'EPCI : la CCMM, la commune de Flavigny-sur-Moselle et le SIE de Pulligny.

→ **L'absence de gestion des eaux pluviales** peut avoir des conséquences importantes : **inondations et dégradation** des habitations, des ouvrages d'art et des routes, dégradation de la qualité des eaux superficielles et des nappes souterraines libres, baisse de la fertilisation des sols, etc. Les questions de **gestion de ces eaux par stockage, infiltration ou captage sont à soulever.**

→ **la crainte d'une insécurité de distribution en eau potable** durant les mois de **sécheresse estivale** semble davantage prioritaire. En effet, **des alertes de non distribution ont été constatées durant l'été 2016.** Ainsi, un **réseau de communication de secours** entre les communes **pourrait être envisagé.**

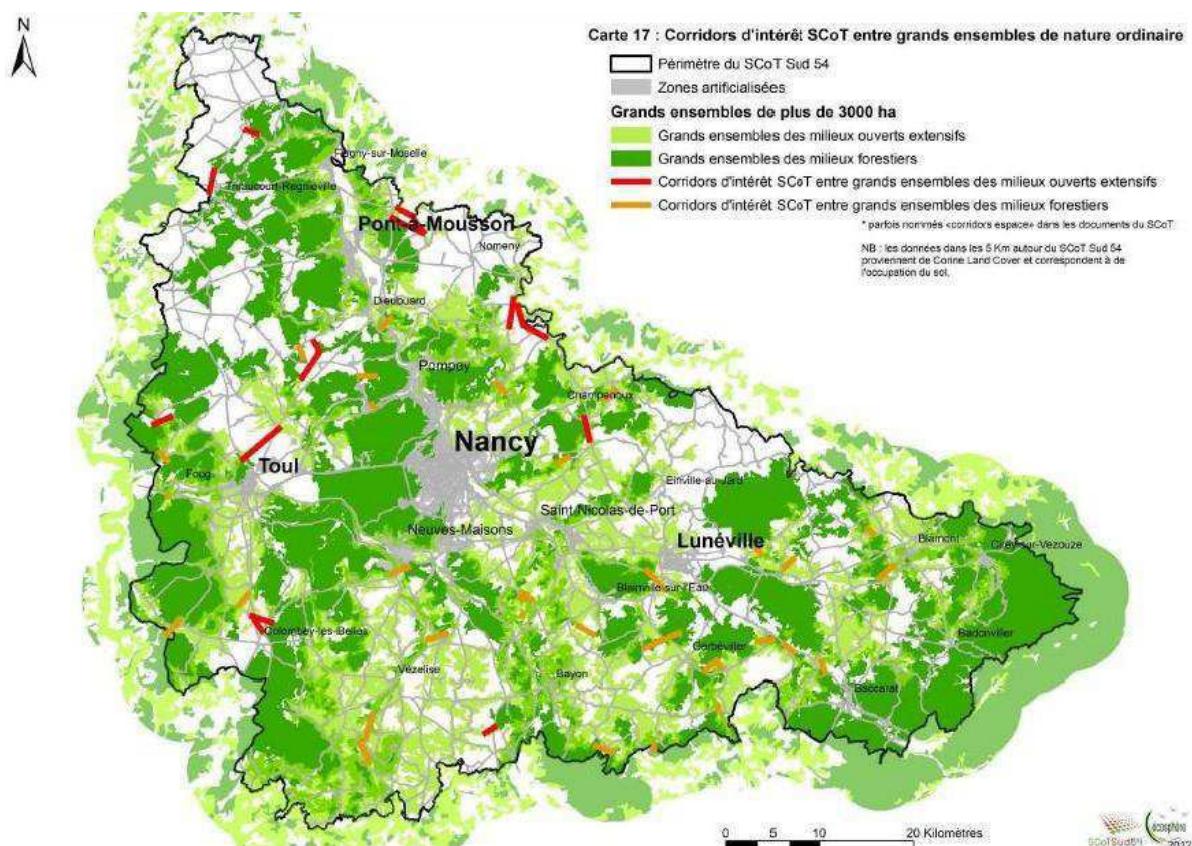
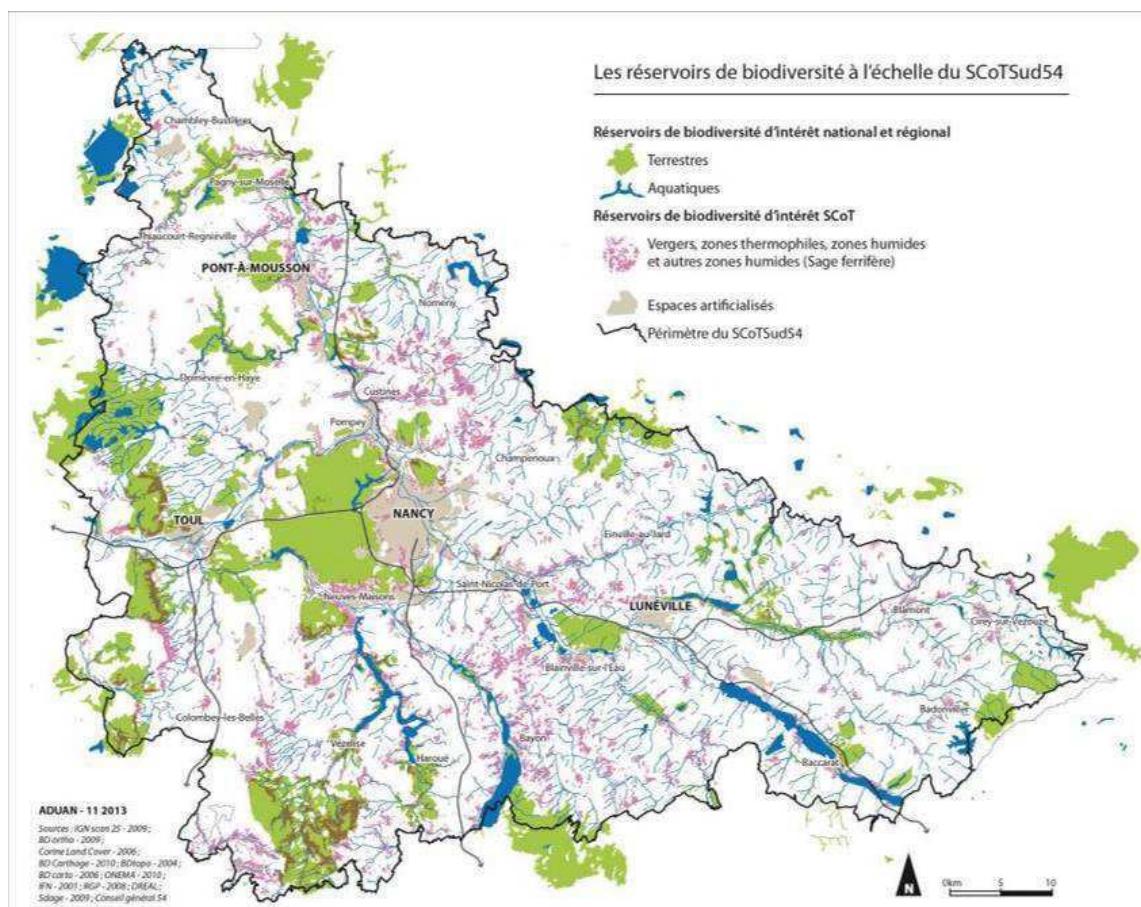
8. Les déchets

La communauté de communes assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. Les **ordures ménagères sont collectées toutes les semaines** en porte à porte. Le bac, muni d'une puce électronique afin d'enregistrer le nombre de collecte. Certains quartiers sont équipés de conteneurs enterrés accessibles via un badge. Les **déchets verts** : le **compostage individuel est encouragé** ; des solutions de **compostages collectifs** sont possibles dans les espaces verts. Des **bennes de déchets verts** sont à disposition à la déchetterie et sur de nombreuses communes. Les encombrants : la collecte des **objets encombrants à domicile (3x/an)** est réservée aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduites et/ou sans véhicule. Le **textile** : des conteneurs « le Relais » qui collecte le textile et la maroquinerie sont présents sur le territoire ; La **déchèterie** : une déchetterie est présente sur le territoire de l'intercommunalité à **Messein**.

9. Les risques

Concernant la **qualité de l'air** du périmètre, les données Atmo Grand Est dans la Communauté de Communes Moselle et Madon montrent que globalement le **territoire se situe dans les moyennes** relevées dans la région Grand-Est. Pour les **risques sonores** : **douze communes sont concernées** par le classement sonore des infrastructures de **transports routiers**. Sur le territoire de la communauté de communes Moselle et Madon, la **pollution lumineuse est relativement importante autour de Neuves-Maisons**. Celle-ci est **décroissante en s'éloignant vers le Nord**, l'Ouest et le Sud vers les communes plus rurales. La base de données BASIAS, qui recense les activités susceptibles de **polluer les sols, les eaux superficielles et les eaux souterraines**, inventorie **168 sites dont 81 ont leur activité terminée et 41 sont encore en activité** et ils sont davantage **concentrés sur la commune de Neuves-Maisons** (46 sites BASIAS) et sur les communes à proximité comme Messein. Sur le territoire de l'intercommunalité, **12 établissements sont soumis au régime des installations classées**. Parmi ces structures, un établissement possède un **statut Seveso « Seuil Bas »**. Il s'agit de l'usine **SAM RIVA de Neuves-Maisons** (production de fil d'acier destiné à l'armature du béton). La CCMM répertorie **5 sites pollués** qui se situent sur le territoire de **Neuves-Maisons**. A l'échelle de la CCMM, le BRGM recense **99 mouvements de terrain**. Les communes les plus touchées par des **phénomènes d'effondrement** sont Chaligny, Pont-Saint-Vincent et Messein avec 13 mouvements de terrain recensés pour chacune des trois communes. La problématique liée aux **inondations** est **particulièrement présente** sur le territoire du fait de la **présence de la Moselle et du Madon**. Les communes de Bainville-sur-Madon, Pont-Saint-Vincent et Méréville font d'ailleurs partie du **territoire à risques importants (TRI)** de Pont-Saint-Vincent. Les communes (12) arrosées par ces rivières sont concernées par un **Plan de Prévention des Risques d'Inondation**.

Les réservoirs de biodiversité et corridors du SCoT Sud 54





PTRTE Terres de Lorraine

*3 ORIENTATIONS ET 17 AXES
pour une transition écologique et
humaine*





Stratégie - Orientations

ECONOMIE plurielle ancrée dans les territoires
INVESTIR pour une économie résiliente

Transition énergétique et écologique
INVESTIR dans la transition

COHESION territoriale et coopérations
INVESTIR dans l'HUMAIN

Programme d'actions PTRTE : 17 AXES

Investir pour une
économie résiliente

1. Emploi
2. Renforcer les infrastructures économiques du territoire
3. Accélérer l'industrialisation du territoire
4. Plan de relance numérique # NUMHERO
5. Soutenir l'économie de la Rencontre (culture, tourisme, commerces ...)

6. PLAN bâtiments éco-rénovation
7. 10 projets structurants de mobilité bas carbone !
8. Entreprises engagées dans une économie plus circulaire, plus économe en ressources
9. PLAN Ressource en EAU – CLIMAT / biodiversité
10. TDL, territoire pionnier pour la fourniture en produits alimentaires locaux et sous signe de qualité (BIO, HVE, AOC ..)
11. Technologies vertes – innovation
12. Energies renouvelables

13. Santé
14. Plan de rénovation urbaine (Centralités urbaines / Action Cœur de ville))
15. Renforcer l'offre de services, d'équipements publics
16. Jeunesse
17. pauvreté, précarité,

Investir dans
la transition

Investir
dans
l'humain

EMPLOI

LA CARTE

Cellu



ESS

Territoire Zéro Chômeurs
Longue Durée – GESEMM –
ENVIE ...

RECRUTEMENT

Dispositif spécifique
recrutement « métiers en
tension » : logistique ...

Transitions collectives
anticiper et accompagner la
reconversion des salariés



Un plan de relance de l'Emploi à la Carte sur Terres de Lorraine



La CARTE est une création spécifique du Pays Terres de lorraine. Les élus et les structures intervenants dans l'emploi ont souhaité se mobiliser afin de répondre aux enjeux économiques que posent la crise sanitaire actuelle.

Elle regroupe ainsi les acteurs locaux de l'emploi, du monde économique et de la formation qui agissent sur les questions du recrutement en Terres de Lorraine. Autour de la table se réunit tous les mois les référents opérationnels des 4 communautés de communes – Moselle et Madon, Terres Touloises, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulois – de la Maison de l'emploi Terres de Lorraine, de la Mission Locale Terres de Lorraine, de l'association des chefs d'entreprises « Parole d'Entreprises », du Pôle Emploi Toul et Vandoeuvre, du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, de la Région Grand-Est, de la DIRRECTE et de la Sous-Préfecture de Toul.

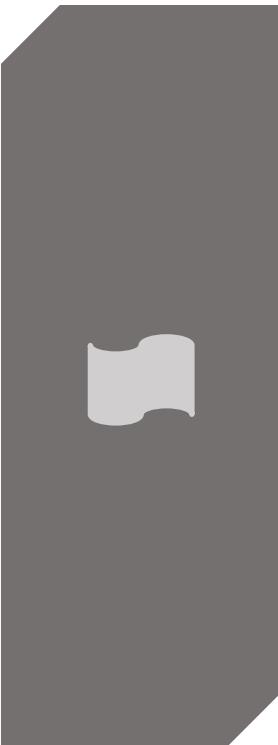
L'objectif de cette cellule consiste à répondre de manière concertée aux besoins en main d'œuvre sur les métiers en tension identifiés par Pôle Emploi et l'association « Parole d'Entreprises » et de traiter les projets d'envergure touchant l'emploi sur le territoire – Projet de prison expérimentale Inserre, Gestion des Transitions Collectives post-crise COVID-19 etc. En s'appuyant sur l'expertise collective issue de la coopération des acteurs, pourront être mises en œuvre des formations expérimentales sur mesure ou l'organisation d'actions de proximité avec les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Plus qu'un lieu de partage, La CARTE est missionnée pour affiner sa connaissance de la situation de l'emploi post-confinement et construire des solutions concrètes à court ou moyen terme d'accompagnement, de formation et de recrutement.

Dispositif repris
en Meuse,
Métropole du
Grand Nancy et
Lunévillois



RENFORCER LES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE



PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES FRICHES

*Parc d'activité de Haye
...*

INFRASTRUCTURES DE MOBILITE

*Port de la Solière à Neuves-Maisons
raccordement ferré des entreprises
VICAT / SAM*

DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITES *La Sarrasinière ...*

ACCELERER L'INDUSTRIALISATION DU TERRITOIRE



FRANCE RELANCE ET TERRITOIRE
D'INDUSTRIE



Devant l'ensemble des dispositifs en faveur de l'industrie classiques et spécifique crise : France RELANCE, Territoire d'industrie, Industrie du futur etc. nous accélérerons fortement tous les projets qui étaient potentiels mais non finalisés afin de les faire sortir de terre en mobilisant l'ensemble des fonds à notre disposition.

Plan de relance numérique # NUMHERO

Le plan sur l'accélération de la transition numérique des entreprises de Terres de Lorraine qui consiste à s'appuyer sur **le déploiement de la fibre** sur le territoire, répondre à **la demande de formation** des TPE rurales aux nouveaux outils et usages du numérique et accompagner à la **commercialisation digitale**.

Le programme d'actions 2020/2021 se décline en 7 thèmes permettant de balayer l'ensemble des sujets incontournables liés à la transformation digitale des entreprises :

- Optimiser son offre Internet et mobile
- Mettre sur pied son plan digital
- Construire sa visibilité sur le net
- Utiliser le digital pour être plus performant au quotidien
- Engager la transition digitale en toute sécurité
- Trouver l'équilibre dans l'usage du numérique
- Evaluer et ajuster son plan digital



SOUTENIR L'ECONOMIE DE LA RENCONTRE



VERS UN ÉCOTOURISME LOCAL

RECAPITALISATION DES
ENTREPRISES DU TOURISME EN
PARTENARIAT AVEC BPI

ENCOURAGER LES COOPERATIONS ENTRE LES 4 SECTEURS

76 %

Activité en
Chômage partiel

650

salariés



AIDES COMMERCE DE
PROXIMITE (EQU. FISAC)

SAUVEGARDER L'ECONOMIE DE
LA CULTURE

Le Tourisme, l'Hébergement, la Restauration et la Culture ont été très fortement impactés par la fermeture administrative liée au confinement. **La période estivale** sera déterminante dans la survie d'une part non négligeable des entreprises de ces 4 secteurs.

PLAN Bâtiments éco-rénovés d'ici 2023



PROGRAMMES DE RENOVATION ENERGETIQUE

Bâtiments publics: Programme INTRATING – CdC ; Campagne d'audits énergétique – CLIMAXION/ACTEE

Batiments tertiaires : Entreprises TPE: Programme ECO ENERGIE- CdC/FEDER

Bâtiment résidentiel : Un nouveau service renforcé de conseil et d'accompagnement pour les habitants du territoire Terres de Lorraine : 2 conseillers - espace FAIRE (programme SARE –Région Grand Est)

ENTREPRISES

Mobiliser les entreprises et organisations professionnelles

Projets structurants de mobilité bas carbone !



CARBURANTS ALTERNATIFS

Station des mobilités vertes à Gondreville,
réseau de bornes de recharge électrique

FLUVIAL

Port de Neuves Maisons

FERROVIAIRE

Ligne Nancy – Vitte

Desserte ferroviaire VICAT / SAM

MOBILITÉS ACTIVES

Développement de pistes cyclables
VELOROUTES

MULTIMODALITÉ

Plateforme multimodale TOUL (CC2T)
Aires de covoiturage (CC2T)

Augmenter la production d'énergies renouvelables d'ici 2023



**PARCS SOLAIRES AU SOL
PARTICIPATIFS ET PROJET SOLAIRES
COLLECTIFS SUR TOITURE**

**RESEAU DE CHALEUR URBAIN
ET VALORISATION CHALEUR
FATALE**

FILIERE BOIS ENRGIE ET CHAUFFERIE BOIS (réseaux de chaleur ...)

CENTRALES HYDROELECTRIQUES (FLAVIGNY, MESSEIN, Gondreville)

**OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FINANCEMENT AUPRÈS DES
COLLECTIVITÉS LOCALES, ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE** : Contrat de développement ENR avec l'ADEME ; FONDS CHALEUR

SOCIETES D'INVESTISSEMENT LOCAL DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Des entreprises engagées dans une économie plus circulaire, plus économique en ressources

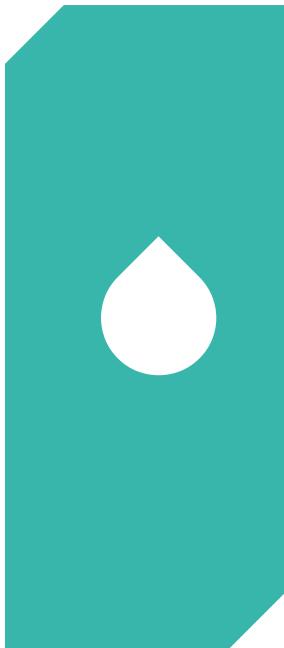


FILIÈRES LOCALES
DE VALORISATION DES
RESSOURCES (palettes, huisseries-
menuiseries, masques jetables ...)
(DEIT)

SERVICE
D'APPUI AUX ENTREPRISES
DANS L'OPTIMISATION DE LEUR
FLUX DE MATIÈRE, ÉNERGIE...

PLATEFORME MUTUALISÉE
DES ÉCHANGES DE RESSOURCES NON-UTILISÉES
Jemutualise.com

PLAN Ressource en **EAU** – CLIMAT - biodiversité



**PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT
ASSAINISSEMENT**

BIODIVERSITE

**PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT
OPTIMISATION
ET SÉCURISATION EN
ALIMENTATION
EN EAU POTABLE**

Technologies vertes - innovation



- Ecosystème territorial Hydrogène (CC2T)
- CAGELO (Géothermie) – Ecole Nationale de Géologie
- Décarbonation de l'industrie : projet « ARGILOR » - société VICAT
- Des Hommes et des Arbres – AGROPARISTECH / INRAE

Terres de Lorraine, territoire pionnier pour la fourniture en produits alimentaires locaux et sous signe de qualité (HVE, BIO, AOC...)

P
A
T
S
U
D
54

PRODUCTION

Projets agricoles soutenus par
LEADER
GAEC de Romé

COMMERCIALISATION

Projet de RUNGIS LOCAL
Saveurs Paysannes

TRANSFORMATION

Conserverie (la Fabrique),
cuisine centrales (SMGT, AEIM)

AGROECOLOGIE

Filière locale FARINE HVE
Agroforesterie

Santé



Programme d'investissement « CARE »

Programmes d'investissement dans les secteurs « sanitaire et social »

- HÔPITAL DE TOUL
- PRISON INSERRE À TOUL
- CLINIQUE PSYCHIATRIQUE À TOUL
- MAISON DE SANTE A VEZELISE / EXTENSION EQUIPAGE FAS À DIARVILLE
- CITE INCLUSIVE A NEUVES MAISONS

CONTRATS LOCAUX DE SANTE

Equipements - services



SERVICES PUBLICS

Maisons des services
intercommunales CCMM et
CCPCST...

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Rénovation des lycées de Toul
Rénovation du collège Toul
Croix de Metz ...

AUTRES EQUIPEMENTS

Projet INSERRE

Ecole de musique intercommunale-tiers lieux ...

PLAN de rénovation « urbaine »



ACTION CŒUR DE VILLE - TOUL

OPERATIONS
« Petites Villes de
Demain »
« Centre bourg »

VEZELISE – FOUG – NEUVES MAISONS –
COLOMBEY LES BELLES – PONT SAINT
VINCENT



MOBILI T'es

Solutions de mobilité pour et par les jeunes de TDL

- Permis de conduire, atelier de réparation de vélos...
- Patch'Mobiité : les jeunes médiateurs de mobilité
- Parcs de véhicules électriques dans les secteurs ruraux scooter, vélo électriques..)

EMERGENCE D'EMPLOIS AIDÉS

Soutien à la création d'activités d'utilité sociale et écologique dans les mairies et les associations

PAUVRETE PRECARITE



LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Démarche DE LA DIGNITE DANS LES ASSIETTES

- Accès aux productions locales : ACHATS GROUPES
- Accès à la terre : JARDINS NOURRICIERS
- REVISIVITER L'AIDE ALIMENTAIRE
- LABOS CAP
- Tiers lieux alimentaires

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Colombey-les Belles - Neuves Maisons – Vézelise

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : siège des CC respectifs

Nom du représentant légal : Xavier Loppinet – Dominique Kinderstuth – Sophie Gérardin

Qualité du représentant légal : Directeurs des CC

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Xavier Loppinet – Dominique Kinderstuth – Sophie Gérardin

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent : x-loppinet@pays-colombey-sudtoulois.fr ; dkinderstuth@cc-mosellemadon.fr ; sophie.gerardin@ccpaysdusaintois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Fiche globale du programme Petites villes de demain sur le Territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PVDD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des **communes de moins de 20 000** habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de **concrétiser leurs projets de territoire** pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un **outil de la relance au service des territoires**. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre **d'accélérer la transformation** des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des **territoires démonstrateurs** des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de **mettre en œuvre** leur **projet de territoire**, de **simplifier l'accès aux aides** de toute nature, et de **favoriser l'échange d'expérience** et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Impact socio-économique et environnemental :

Ce programme vise à **renforcer l'attractivité** des centres-villes et centres-bourgs, **et le maillage territorial** en permettant aux communes de répondre aux enjeux d'**amélioration de l'habitat et du cadre de vie**, de **développement des services et des activités** et de **valorisation du patrimoine bâti et paysager**.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le lancement de Petites villes de demain intervient au moment où notre pays connaît une **crise sanitaire et économique sans précédent**. Pour y faire face, l'État a décidé d'engager un plan de relance, dont une partie importante des crédits est territorialisée. Sa **concrétisation repose** notamment sur la **mobilisation rapide des collectivités**. Aussi, les 1000 territoires engagés dans Petites villes de demain sont-ils, par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un **modèle de développement plus écologique**, des acteurs pleinement engagés dans la relance.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME).

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2020

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet : 4 novembre 2020

- **Plan de financement : le plan de financement de chaque PVDD viendra par la suite**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

NB : Chacune des villes réalisera sa propre fiche projet, qui sera jointe à cette fiche globale.

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Ville de Toul

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Hôtel de Ville - Toul

Nom du représentant légal : Alde Harmand

Qualité du représentant légal : Maire de Toul

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cécile Chandelier

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent : cecile.chandelier@mairie-toul.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Fiche contrat de ville de Toul Croix de Metz

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : Contrat de Ville

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Le Contrat de ville succède au Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il s'agit d'un dispositif de la Politique de la Ville conclu pour une durée de 6 ans (2014-2020), il fixe le cadre contractuel d'un engagement convergent de l'Etat, des collectivités locales et des partenaires en faveur des quartiers prioritaires.

Sur le territoire toulois, seul le quartier de la Croix-Metz à Toul est concerné par ce dispositif aussi, la Ville de Toul, en accord avec la Communauté de Communes du Toulois fait le choix d'en conserver le portage. La Ville est donc chargée du diagnostic, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du nouveau contrat de ville en lien avec les partenaires du territoire.

Le contrat de ville de Toul a été signé le 8 juillet 2015 par 10 signataires :

- Le Préfet de Meurthe-et-Moselle
- La Commune de Toul
- La Communauté de Communes du Toulois
- Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
- Le Conseil Régional de Lorraine
- Le bailleur social Toul Habitat
- La Caisse des Dépôts de Meurthe-et-Moselle
- La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle
- L'Agence Régionale de Santé de Lorraine
- L'agence Pôle Emploi de Toul

Les protocoles s'articulent autour de quatre piliers :

- 1/ un pilier « cohésion sociale »
- 2/ un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »
- 3/ un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »

4/ un pilier « sécurité et prévention »

Tableau récapitulatif des axes, objectifs et actions :

Tableau récapitulatif :

PLAN D'ACTION PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - VILLE DE TOUL		
Axe	Objectifs	Exemple d'actions
CONNAITRE LES DISCRIMINATIONS POUR AGIR	Identifier la pluralité des formes de discriminations	Formations CNFPT pour les fonctionnaires ; Formations CGET : Laïcité, Valeurs de la République ; Formation, sensibilisation via Citoyenneté Active Lorraine
	Avoir une meilleure connaissance des processus discriminatoires	
	Pouvoir les identifier	
	Pouvoir agir dessus	
AGIR SUR LES REPRESENTATIONS ET LES STEREOTYPES	Déconstruire les préjugés vis-à-vis de l'autre	Projet de déconstruction des stéréotypes via notamment l'éducation aux médias (radio déclique) ; Actions mettant en avant les aspects multiculturels, intergénérationnels, mixité sociale,...
	Mieux connaître l'autre pour accepter et comprendre ses différences	
	Impliquer le conseil citoyen afin qu'il puisse être un relais auprès des habitants.	
AGIR EN DIRECTION DES « VICTIMES » DE DISCRIMINATIONS	Lutte contre le non recours aux droits	Coordonner les acteurs via le réseau existant ; Mettre en place une communication adaptée en direction du public ; Favoriser le développement des cours de FLE et d'alphabétisation
	Travailler sur l'objectivation du ressenti	
	Conforter la mise en réseau des professionnels de l'accès aux droits / Interconnaissance	
	Communiquer auprès du public sur les prises en charge existantes	
	Faciliter l'accès au droit par l'apprentissage de la langue (primo arrivant, illettrés...)	
METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT A LEVER LES FREINS A L'EMPLOI	Faire évoluer les pratiques professionnelles (formations ; échanges de pratiques...) pour lutter contre les discriminations	Actions visant l'égalité des chances ; renforcer la diversité dans l'entreprise ; Action d'accompagnement dans l'emploi prenant en compte cette dimension ; favoriser les actions dans les collèges et les lycées
	Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de cette thématique	

Impact socio-économique et environnemental :

Des indicateurs de processus et de résultats devront être identifiés et associés à chacune des actions inscrites dans le protocole. Ces indicateurs devront permettre d'évaluer pour chaque action du contrat les dimensions suivantes :

- La pertinence : adéquation entre les objectifs des actions et les besoins identifiés dans les QPV
- L'efficience : adéquation entre les moyens et ressources mises à disposition et les objectifs opérationnels auxquels répond l'action ; lien entre les coûts et les résultats de l'action, etc... ;
- La cohérence : articulation interne entre les actions du contrat, mais aussi externe entre les actions du contrat et les éventuels autres dispositifs existants ;
- L'efficacité : degré d'atteinte des objectifs et possibles bénéfices supplémentaires à mettre en place d'autres actions ;
- L'impact : effets réels provoqués par l'action sur son environnement pour apprécier les effets du contrat de ville sur le territoire au regard des inégalités sociales.

Ces indicateurs permettront de préparer l'évaluation finale du contrat de ville en 2022 qui pourra porter sur :

- La réalisation d'un diagnostic ;
- La capacité à identifier les problématiques du territoire ;
- Le niveau d'engagement des signataires ;
- Le fonctionnement des instances de gouvernance (pilotage et animation)

- La communication régulière sur les actions du contrat de ville en direction des habitants et des acteurs

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Au regard de la loi, il s'agit d'une priorité pour le territoire.

En effet, la discrimination se définit comme une différence de traitement entre des personnes physiques ou morales ou des groupes placés dans une situation comparable sur la base d'un critère illégal dans un domaine visé par la loi. La discrimination est un délit (25 critères actuellement prohibés par la loi).

Ainsi, on parle de discrimination lorsque à situation égale, des personnes subissent un traitement défavorable, fondé sur des critères illégitimes et qui produit une inégalité : origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique apparente ou connue de son auteur, patronyme, lieu de résidence, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation ou identité sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée (cf. article 225.1 du code pénal).

La discrimination est proscrite quand elle est en lien avec les critères précédents et qu'elle intervient dans les domaines suivants (Code Pénal, art 225-2) :

- Refuser ou subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service
- Entraver l'exercice normal d'une activité économique
- Refuser d'embaucher, sanctionner ou licencier une personne
- Subordonner une offre d'emploi ou une période de formation en entreprise à l'un des critères précédents
- Refuser ou subordonner l'accès à un stage à l'un de ces critères.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle, le Maire de Toul, le Président de la Communauté de Commune du Toulois, le Président du Conseil Régional de Lorraine, le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, la directrice de la CARSAT, le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et des Consignations, la Vice-Présidente de Toul-Habitat, la Directrice de Pôle Emploi.

Échéancier du projet :

Date de début : 2015

Fin prévisionnelle : 31 décembre 2022

Date de délibération sur le projet : 8 juillet 2015

- **Plan de financement : le plan de financement de chaque PVDD viendra par la suite**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			

Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communautés de Communes Terres Touloises

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal : Cécile Gardan

Qualité du représentant légal : Directrice CC

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Action cœur de Ville - Toul

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet : Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les 3 partenaires financiers nationaux du programme, la Banque des territoires, Action logement et l'Agence nationale de l'habitat, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation engageront tant la commune que son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés. À partir d'un diagnostic complet de la situation du centre-ville concerné, un comité de projet local déterminera les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes : la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ; le développement économique et commercial ; l'accessibilité, les mobilités et connexions ; la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ; l'accès aux équipements et services publics.

En 2019, pour la ville de Toul, le programme d'actions a couvert les 5 axes de la convention :

- Axe n°1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

1. OPAH-RU / Couleurs de Quartiers

Centre-ville intra-muros de Toul – Périmètre ACV

2. Réhabilitation de 2 logements communaux (2.a. Gouvion St Cyr, 2.b. Villa des Hortensias)

3. Mise en place d'une concession d'aménagement en centre ancien

- Axe n°2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

1. Acquisition d'un local d'activité : 21 rue Michâtel

2. Acquisition d'un local d'activité : 14 place du Marché

3. Aménagement d'un local place du Couarail pour l'implantation d'une poissonnerie

- Axe n°3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Axe n°4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

1. Aménagements urbains du secteur Inglemур, Pierre Hardie et Corne de Cerf
2. Aménagements urbains place du 19 mars 1962 : installation de jets d'eau
3. Aménagements urbains secteur République : amélioration du réseau d'éclairage public et mise en technique discrète des réseaux
4. Sécurisation de la Porte de Metz, ouvrage classé MH
5. Cathédrale St Etienne : aménagement de la Salle du Trésor (phase travaux n°1)
6. Création d'une signalétique du patrimoine et installation d'un panneau d'information dynamique

- Axe n°5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

1. Réhabilitation des Centres culturels Jules Ferry et Vauban
2. ASCENDANCE – Son & Lumière 2019
3. Festival Bach – 10ème édition
4. Congrès des plus Beaux Détours de France avec la Ville de Commercy
5. Pôle voie d'eau : aménagement du site de la Baignade des Chevaux

Impact socio-économique et environnemental :

- Par la réhabilitation et la restructuration de la ville, l'objectif est de contribuer à une meilleure cohésion sociale et une valorisation du cadre de vie en proposant une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- En favorisant un développement économique et commercial équilibré, le programme a un effet d'entrainement direct sur l'activité économique locale
- En développant l'accessibilité, la mobilité et les connexions, le programme contribue à une meilleure cohésion sociale.
- ACV permet une préservation et une valorisation du cadre de vie en mettant en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Le projet permet un meilleur équilibre territorial en fournissant l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.
- Le programme s'inscrit dans une recherche de meilleure gestion des ressources naturelles en contribuant notamment à la transition énergétique et écologique.
- L'innovation inscrite dans cette démarche que cela soit par le recours au numérique ou encore l'animation du cœur de ville contribuera à mesurer le caractère collectif du projet.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Programme engagé à poursuivre car fort enjeux pour le territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : PTDL – CC2T – ADTL – Etablissement public foncier de Lorraine – Ecole d'Architecture de Nancy - Métropole du Grand Nancy

- **Échéancier du projet**

Date de début : Mars 2019

Fin prévisionnelle : 2024

Date de délibération sur le projet : 18 Juin 2018

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
		Cout total du programme de travaux	
Montant total du projet	5 927 731 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			DSIL cœur de ville – DSIL Contrat de ruralité - DETR- DRAC
Europe			LEADER
Région			Région Grand Est (Espaces Urbains Structurants)
Département			CTS
Autre collectivité			
Autre financement public			Action Logement - ANAH
Autre financement privé			CDC – Banque des Territoires
Autofinancement			
Montant total des recettes	5 927 731 €		

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom :

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : 2 rue de la colombe 54170 Colombey les Belles

Nom du représentant légal : Dominique Potier

Qualité du représentant légal :Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :Johan MERTZ

Téléphone du référent :07/83/82/54/72

Adresse électronique du référent :johan.mertz@terresdelorraine.org

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Intracting

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : Banque des territoires // intracting

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Pays Terres de Lorraine

Descriptif du projet :

Programme d'amélioration du patrimoine énergétique des collectivités

Impact socio-économique et environnemental : L'action consiste à expérimenter le dispositif d'intracting proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations au niveau de petites et moyennes collectivités locales.

Le principe : financer les travaux d'économies d'énergie (bâtiment et éclairage public) par les économies d'énergie générées sous forme d'une avance remboursable

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : ce dispositif permet de créer une dynamique pour réduire les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine communal. C'est un dispositif de financement pour les actions ciblés sur la rénovation énergétique globale et performante (intervention sur l'enveloppe des bâtiments et l'amélioration de la gestion de système).

Ce dispositif désigne le mécanisme financier mis en place aux termes d'une convention, devant permettre le financement d'un programme d'Actions de Performance Energétique, mis en oeuvre, dirigé et vérifié par la Collectivité, en partenariat avec la CDC, et devant générer des Economies d'Energie réinjectées dans une ligne budgétaire spécifique à l'intracting au sein de la Collectivité. Ces Economies d'Energie sont affectées en premier lieu prioritairement au remboursement d'une Avance Remboursable Intracting consentie par la CDC à la collectivité et, en second lieu, à la reconstitution de l'abondement initial apporté par la Collectivité. Après reconstitution de celui-ci, les Economies d'Energie pourront permettre de financer la réalisation de nouveaux travaux d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine immobilier.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : caisse de dépôts et de consignation

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Banque des territoires	<p>Prendre en charge 50 % du coût de l'étude « plan d'action énergétique »</p> <p>Réaliser une avance remboursable de 100 % des travaux engagés par les collectivités</p>	<p>Exercice 2019 /2020 pour l'étude</p> <p>Exercice 2020 à 2022 pour les avances remboursables</p>	Acquis	
Les collectivités bénéficiaires	<p>Mettre à disposition toutes les informations pour la réalisation de l'étude et que les bâtiments intégrés dans l'étude correspondent bien aux critères définis dans l'appel à candidature</p> <p>Engager les travaux dans les 3 ans</p>	Exercice 2019 /2020	Acquis	Choisir et valider les travaux (2021)
Pays Terres de Lorraine	<p>Lancer et porter le dispositif sur tout le territoire</p> <p>Prendre en charge 50 % du coût de l'étude « plan d'action énergétique »</p> <p>Abonder pour</p>	<p>Présent du début de l'action (lancement en février 2019) à la fin (suivi des consommations et remboursement des avances par les</p>	Acquis	<p>Réaliser une étude technique pour calculer les gains en fonction des travaux à réaliser.</p> <p>Les gains et les coûts des</p>

	que le taux de l'avance tombe à 0 % Animer et suivre le dispositif	collectivités)		travaux permettent d'avoir un temps de retour pour monter la convention avec CDC
--	---	----------------	--	--

Échéancier du projet

Date de début : Appel à candidature pour la sélection des bâtiments à étudier : février à mai 2019

Appel à candidature pour la sélection des bâtiments à étudier : février à mai 2019 Appel d'offres et sélection du bureau d'études : juin – juillet 2019

Etude bilan énergétique : août 2019 à octobre 2020

Lancement des premiers travaux : janvier 2021

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet : XXX

• Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Etudes CDC	30000	5%	
travaux	500 000	83%	
Etudes PTDL	30000	5%	
ANUITE	40000	7%	
Montant total du projet	600000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat		0	
Europe		0	
Région		0	
Département		0	
Autre collectivité	500000	83%	travaux de rénovation
Autre financement public		0	
Autre financement privé	30000	5%	
Autofinancement	70000	12%	
Montant total des recettes	600000		

Montant total des travaux : 1,8 Million d'€ avec la nouvelle version avec un temps de retour inférieur à 13 ans.

(600 000 € avec un temps de retour inférieur à 10 ans)

Description des coûts : 60 000 € de frais d'études ; 40 000 € de frais d'annuité ; enveloppe de 500 000 € de travaux minimum A recalculer en fonction des travaux réellement réalisés.

Plan de financement prévisionnel :

CDC : 50 % de l'étude et avance de 100 % des travaux

Pays Terres de Lorraine : 50 % de l'étude et prend l'abondement des 0.25% d'intérêt pour ramener le taux à 0 %

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : CC2T - CCPS - CCMM - CCPCST

Nature : mairies · communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 4CC

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal : cf. détails dans fiches

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : cf. détails dans fiches

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Renforcer la capacité d'accueil touristique du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

La capacité d'accueil du territoire passe par plusieurs projets listés ci-dessous :

1. Maison du tourisme des Terres Touloises : espace dégustation de vin
2. Création d'un office de tourisme intercommunal de Sion
3. Réhabilitation d'un restaurant communal (base nautique de Messein) ;
4. Hébergement de la base de loisirs de Favières

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet : 2020

- **Plan de financement : détaillé ci-dessous pour chaque projet**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire

Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : MAISON DU TOURISME

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 501 664 890 00032

RIB : 20041 01010 0798113S031 68
Adresse : 1 place Charles de Gaulle – 54 200 TOUL
Nom du représentant légal : Christine THERMINOT
Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Pierre BRIOT
Téléphone du référent : 06 81 58 86 80
Adresse électronique du référent : pierre.briot@wanadoo.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Espace de dégustation

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial
Adresse postale du projet : 1 place Charles de Gaulle – 54 200 TOUL

Descriptif du projet :
L'espace s'organise autour d'un distributeur Enomatic qui propose 16 bouteilles à la dégustation. Le visiteur prend un verre et une carte téléchargée à l'accueil, le prix dépendant du nombre de dégustation souhaité. Avec cette carte, il peut se servir lui-même et obtenir des informations sur le vin dégusté. Le caractère ludique de cet espace de dégustation et de son mode de fonctionnement (carte qui laisse aux visiteurs la possibilité de construire sa propre dégustation) en fait un atout pour sa promotion et sa commercialisation. Sera d'ores et déjà créé un nouveau produit associant la dégustation à une montée dans la tour Sud de la cathédrale et à une visite de la vieille ville qui sera proposé aux touristes allemands, belges et néerlandais de passage dans les campings et les hébergeurs du Toulois entre mai et septembre.

La création d'un espace de dégustation à la Maison du Tourisme vise plusieurs objectifs :
. Permettre à la Maison du Tourisme d'assurer la promotion des vins de la Côte de Toul auprès des touristes en leur faisant découvrir la diversité des vins des côtes de Toul réunis en un seul et même endroit
. Augmenter son chiffre d'affaires grâce à une hausse des ventes de bouteilles générées par ces dégustations
. Faire de cet espace un véritable produit d'appel pour la Maison du Tourisme afin d'en augmenter la fréquentation et permettre à ses conseillers en séjour de mieux vendre le Toulois. La célébration du 800ème anniversaire de la cathédrale de Toul, avec l'augmentation attendue du nombre de ses visiteurs, est une opportunité à ne pas manquer.

. Disposer d'un espace qui servira de support à des animations et à des opérations de communication destinées à promouvoir le territoire auprès des clientèles locales et régionales

. Rappeler que les vins des Côtes de Toul font partie des vins de Moselle, une véritable référence en Europe

Impact socio-économique et environnemental : renforcement de l'attractivité touristique, aide à la mise en marché de produits locaux labellisés

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : création d'un nouveau produit touristique, développement de l'attractivité touristique de Terres de Lorraine

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : ODG AOC Côtes de Toul, Communautés de Communes Terres Touloises et CC Pays de Colombey et du sud Toulois, Chambre régionale d'agriculture, pays Terres de Lorraine

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 01/05/2021

Fin prévisionnelle des travaux : 31/07/2021

Date de délibération sur le projet : 05/05/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	55 000		Investissement machines + aménagement + communication
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	25 500		LEADER Terres de Lorraine
<input checked="" type="checkbox"/> Région	19 500		Demande en cours
<input type="checkbox"/> Département			
<input checked="" type="checkbox"/> Autre collectivité	5 000		CC2T + CCPCST :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	5 000		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

● Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de communes du Pays du Saintois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 200 035 772 000 17

RIB : 20041 01010 0798113S031 68

Adresse : 21 rue de la Gare – 54 116 TANTONVILLE

Nom du représentant légal : Jérôme KLEIN

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sophie Gerardin

Téléphone du référent : 03.83.52.47.93

Adresse électronique du référent : sophie.gerardin@ccpaysdusaintois.fr

● Descriptif du projet

Intitulé du projet : création d'un office de tourisme intercommunal

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : **développement touristique**

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : site de Sion, territoire de la CCPS et rayonnement Pays terres de Lorraine

Descriptif du projet :

Le tourisme est un élément majeur de développement pour le territoire. Le développement de l'activité touristique bénéficie aux différents secteurs d'activités : commerçants, restaurateurs, hébergeurs présents sur le territoire et, en outre, le tourisme contribue à la qualité de vie pour les habitants, au maintien et au développement d'infrastructures culturelles et sportives mais aussi d'infrastructures liées aux modes de déplacement et au cadre de vie : circulations douces, réseau de transports publics, qualité des espaces verts et des paysages. Le tourisme est aussi un vecteur important de la création et du maintien de l'emploi local et du tissu commercial et artisanal.

Actuellement le territoire ne possède plus de structure permettant d'accueillir et d'informer les visiteurs et de développer cette activité touristique.

Aussi, la communauté de Communes souhaite se doter d'un accueil touristique sur le site de la colline de Sion

Cette création d'un office de tourisme du Pays du Saintois s'effectuerait en régie directe par l'EPCI et proposerait dans un premier temps les différentes missions d'information et d'accueil du public, de promotion des événements locaux, de coordination de projets liés au développement de la politique touristique de la CCPS, et contribuerait ainsi à l'animation du territoire.

Impact socio-économique et environnemental : accueil, informations à l'usager, promotion du site de Sion et du territoire : hébergements, restauration, tourisme vert ; voies cyclables, équestre et randonnées pédestres, V50, location de vélo.

Cet office de tourisme donnerait lieu à la création d'emploi : 1.5 ETP.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Actuellement le territoire n'est plus doté d'une structure œuvrant pour la promotion et le développement de l'activité touristique
Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : la CCPS, la cité des Paysages et le Département 54

- **Échéancier du projet**

Date de début : juin/juillet 2021
Fin prévisionnelle :/
Date de délibération sur le projet : 17 juin 2021

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Personnel 1.5 ETP	60 000		Postes chargés
Equipement d'accueil, de régie financière, poste informatique, logiciel	8 000		
Locaux	9 600		
Communication de l'odt et des évènements	8 000		Site internet, visibilité de l'odt, brochures, flyer. etc
Montant total du projet	85 600		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département	25 000		A confirmer
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	60 600		
Montant total des recettes	85 600		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Mairie de Messein

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :54366

RIB : 30001 00583 D5420000000 11
Adresse : 51 rue du bois de grève 54850 MESSEIN
Nom du représentant légal : LAGRANGE Daniel
Qualité du représentant légal :Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Renaud END
Téléphone du référent : 0663921536
Adresse électronique du référent : rend@messein.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Réhabilitation d'une brasserie communale

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres :
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial
Adresse postale du projet : allée des nautoniers 54850 MESSEIN

Descriptif du projet : Réhabilitation de la brasserie communale
Impact socio-économique et environnemental : développement touristique et création d'emplois
Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Bâtiment actuel fermé et totalement à rénover dans une zone de loisirs, site majeur de la Boucle de la Moselle (plan d'eau, base nautique, véloroute...) et très fréquenté en période estivale.
Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : reprise par un restaurateur local, avec l'aide et le soutien de la CCMM pour le développement touristique.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : automne 2021
Fin prévisionnelle des travaux : été 2022
Date de délibération sur le projet :15/12/2020

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	47 000		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	436 000		
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet		483 000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	193 200	40	Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	150 000		Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	139 800		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	483 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245 500 510 00013 (SIRET)

RIB : 30001 00583 C5440000000 90 **IBAN** : FR10 3000 1005 83C5 4400 0000 090

Adresse : BP 12 54170 COLOMBEY les BELLES

Nom du représentant légal : Philippe PARMENTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Joanna Rossi

Téléphone du référent : 06-32-26-74-91

Adresse électronique du référent : j-rossi@pays-colombey-sudtoulois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Amélioration de l'accueil du public sur la base de loisir intercommunale**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : **développement touristique**

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Base de loisir Intercommunale Lieu-Dit Valon de Jolive, 54115 Favières

Descriptif du projet :

Augmentation de la surface de restauration par adjonction d'une pergola sur la terrasse du restaurant de la base de loisir- rénovation du parcours pieds nus pour enfants et moins jeunes

Impact socio-économique et environnemental :

Afin de passer un nouveau cap en matière d'attractivité touristique et de compléter notre offre de restauration et de loisirs, notre structure a choisi de mener deux nouveaux projets simultanés. Une pergola bioclimatique sera apposée au restaurant afin de permettre à la clientèle de bénéficier de la terrasse quelques soit les conditions climatiques et sanitaires tandis qu'en parallèle, le parcours pieds nus, attraction très appréciée des visiteurs mais quelque peu disparate et vieillissante, se verra complétée par des parcours d'équilibres.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Afin de passer un nouveau cap en matière d'attractivité touristique et de compléter notre offre de restauration et de loisirs, notre structure a choisi de mener deux nouveaux projets simultanés. Une pergola bioclimatique sera apposée au restaurant afin de permettre à la clientèle de bénéficier de la terrasse quelques soit les conditions climatiques et sanitaires tandis qu'en parallèle, le parcours pieds nus, attraction très appréciée des visiteurs mais quelque peu disparate et vieillissante, se verra complétée par des parcours d'équilibres. Une des étapes suivantes sera la mise en place d'un hébergement

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :
 Mairie de Favières, AAPPMA l'Hameçon de l'Aroffe, Famille Rural (dans le cadre d'un CAPA)
 Théâtre de Cristal dans le cadre de l'école du cirque

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : mai 2021

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2021

Date de délibération sur le projet : Décision du GT Base de loisir du 20 janvier 2021,
 approbation du budget prévisionnel 2021 au Conseil Communautaire du 18 mars 2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	39000 10 000		Pergola Parcours pieds nus
Montant total du projet		49000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	10800		
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	8400		Préciser :DE, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	20000		Préciser : Leader
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	9800		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		49000	

Territoire Terres de Lorraine : Fiche action N°11

Intitulé de l'action :

GROUPE VICAT - PROJET ARGILOR – DECARBONATION DU PROCESS – FABRICATION DE CIMENTS BAS CARBONE – CIMENTS AU CALCAIRE ET AUX ARGILES ACTIVEES

Axe(s) : attirer – Implanter - **INNOVER** – Recruter – Simplifier - **TRANSITION ECOLOGIQUE**

Porteur de projet / maître d'ouvrage de l'action : VICAT (Cimenterie de Xeuilley – 100 salariés)

Partenaires engagés : ADEME, Région Grand Est, Pays Terres de Lorraine, Agence de développement Terres de Lorraine, Communauté de Communes Moselle et Madon,

Description de l'action :

Le projet ARGILOR a pour objectif le déploiement d'une installation de production industrielle, grâce à laquelle la cimenterie de Xeuilley pourra produire plus de 370 000 tonnes de ciments bas carbone. Il consiste à intégrer sur la cimenterie de Xeuilley une installation d'activation d'argiles, provenant de la carrière du site, qui seront intégrées dans le broyage du ciment en substitution de clinker. Argilor permettra des économies d'énergie électrique (- 3 GWh) et thermique (- 29 GWh), d'éviter 2 millions de t.km de transport routier, mais aussi surtout d'éviter 48 500 tonnes de CO2 par an. L'engagement du Groupe en R&D depuis 10 ans sur ce sujet, et l'expérience de la cimenterie de Xeuilley déjà en avance sur les sujets de substitution clinker et combustible, permettront de répondre aux enjeux du projet : intégration inédite de briques technologiques pour optimiser le gain en CO2, et intégration (normative et pénétration commerciale) des nouveaux produits sur le marché.

Diagnostic de la situation :

Contexte et enjeux

Le groupe Vicat est conscient, de longue date, de l'urgence climatique et est activement engagé dans le développement et la mise en œuvre de solutions pour diminuer son empreinte carbone et préserver les ressources.

Trois enjeux guident nos choix.

- La transition énergétique et écologique doit répondre au besoin de contenir de 2 degrés la hausse de la température moyenne à la surface du globe d'ici 2100.

Il faut relever des défis :

- Développer des ciments et matériaux de construction bas-carbone
- Eliminer les combustibles fossiles dans nos cimenteries au profit de la combustion de divers déchets
- Optimiser nos installations pour réduire notre consommation énergétique et préserver les ressources naturelles
- La transformation urbaine doit répondre aux besoins de la croissance démographique en matière de logements et d'infrastructures.
- La transformation numérique bouleverse les modèles d'organisation des entreprises et fait émerger de nouveaux services innovants.

Les émissions nettes de CO₂ par tonne produite en France par le groupe Vicat ont déjà baissé de 15% entre 1990 et 2019, et le groupe Vicat accélère aujourd’hui avec un objectif en 2030 de limitation des émissions sur le périmètre groupe à 540 kg net/t de ciment, et une ambition pour 2050 de neutralité carbone sur notre chaîne de valeur.

L’usine de Xeuilley a évolué pour bientôt éradiquer l’utilisation des combustibles fossiles, améliorer son efficacité énergétique, préserver les ressources naturelles, préserver et développer la biodiversité, et s’inscrire résolument comme un maillon indispensable de la chaîne vertueuse d’économie circulaire locale et des circuits courts.

Le déploiement en cours d’une technologie de production de ciments bas carbone, projet industriel majeur sur le site de Xeuilley, permettra d’aller plus loin, plus vite et participera activement au ralentissement du réchauffement climatique, tout en apportant un matériau de qualité pour les secteurs de la construction et de la rénovation.

Les impacts bénéfiques du projet environnementaux, économiques et sociaux et engageants dans la transition énergétique, écologique et industrielle, assureront la cohérence de la production industrielle en France avec les divers ambitions et challenges, et la pérennité de du site de Xeuilley sur son territoire.

Au-delà de l’urgence climatique, la crise sanitaire lié au COVID-19, et ses impacts sur l’économie, renforce notre volonté d’agir maintenant dans un esprit de reconquête et de transition. A ces égards, le timing de ce projet est un choix fort et volontaire.

Origine des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ liées à la production de béton proviennent en grande majorité de la production du clinker, composant principal du ciment Portland. Le ciment Portland est obtenu par broyage du clinker et mélange avec environ 5% de gypse. Le clinker est produit par un mélange de calcaire et d’argile chauffé à environ 1450°C. Environ 40% des émissions de CO₂ proviennent des combustibles utilisés pour la cuisson, alors que les 60% restants sont dus à la décomposition chimique du calcaire. Le groupe Vicat vise une diminution significative de ces deux contributions dans le Groupe et en particulier dans le département de Meurthe-et-Moselle sur notre site de Xeuilley.

Combustibles de substitution

Afin de réduire les émissions liées aux combustibles, des progrès significatifs ont été effectués pour remplacer progressivement les combustibles fossiles (charbon, lignite, pet coke, fioul) par des combustibles alternatifs. Un des objectifs du groupe Vicat est d’atteindre la substitution complète d’ici 2024. Ces combustibles alternatifs sont issus de déchets domestiques ou industriels, comme par exemple les combustibles secondaires de récupération (CSR), des déchets issus de la biomasse, des huiles usagées, des pneus usagés, etc. La valorisation matière et la valorisation énergie des déchets en cimenterie apportent une solution pour le territoire et réduisent la dépendance aux énergies fossiles tout en créant de la valeur localement.

Matériaux cimentaires en diminution du clinker

La meilleure stratégie pour réduire les émissions liées à la décomposition chimique du calcaire consiste à remplacer le clinker par d’autres matériaux, appelés matériaux cimentaires de substitution (MCS). Il n’existe pas aujourd’hui de solution viable pour remplacer totalement le clinker. Un remplacement partiel de clinker par des MCS est un levier pertinent, offrant des propriétés relativement similaires au ciment standard. Aujourd’hui, la grande majorité de ces MCS est composée de matériaux naturels (pouzzolanes, calcaire brut) et de coproduits de l’industrie (laitiers provenant des hauts fourneaux et cendres volantes issues des centrales à charbon), comme indiqué

en Figure 1. Des limitations existent quant à la disponibilité ou la performance de ces matériaux :

- Les pouzzolanes sont des matériaux d'origine volcanique qui se trouvent dans des zones bien précises et ne sont pas disponibles partout. Par ailleurs, leur réactivité peut parfois être relativement faible, affectant la performance des ciments. Le taux de remplacement du clinker par ces pouzzolanes est donc limité.
- Le calcaire brut est le matériau le plus abondant, disponible le plus souvent en carrières utilisées pour fabriquer le ciment. Lorsqu'il est ajouté seul au ciment comme MCS, le niveau d'addition ne peut guère aller au-delà de 10% à cause du manque de réactivité, sous peine de diminution de la performance du ciment.
- Les volumes de laitiers disponibles ne dépassent pas 8% de la production mondiale de ciment. Cette proportion ne va pas croître dans les années à venir car la demande en acier augmente moins fortement que celle en ciment. Par ailleurs, l'augmentation du recyclage de l'acier limite de manière encore plus importante la quantité disponible de laitier. L'approvisionnement devient de plus en plus limité et en particulier en Europe.
- Les cendres volantes sont de moins en moins disponibles en Europe suite à la fermeture progressive des centrales à charbon. A l'échelle mondiale, des volumes plus importants existent, mais une réactivité aléatoire ne permet pas de remplacer de manière significative le ciment.

Par conséquent, de nouvelles sources pérennes et décarbonées de MCS doivent être identifiées pour réduire le taux de clinker du ciment.

Les argiles sont des matériaux largement disponibles dans le monde entier. Les argiles activées combinées au clinker donnent au ciment d'excellents résultats déjà connus. Des recherches récentes ont démontré que le taux de clinker peut être réduit de façon encore plus significative grâce à l'ajout de calcaire brut en combinaison avec les argiles activées. L'innovation des ciments au calcaire et aux argiles activées sur le site de Xeuilley consiste à exploiter ce potentiel avec les matériaux locaux, pour offrir au marché des ciments bas carbone.

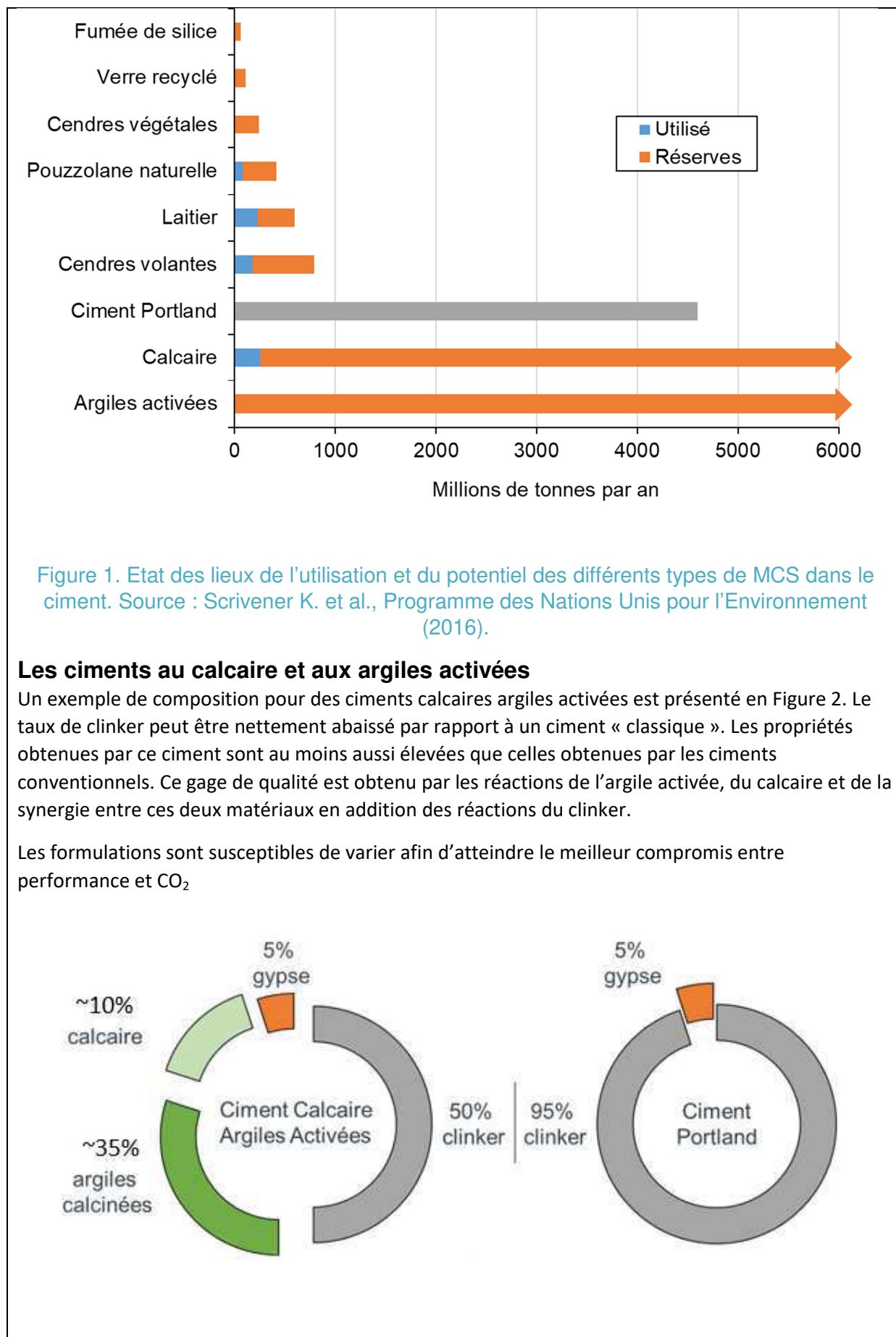


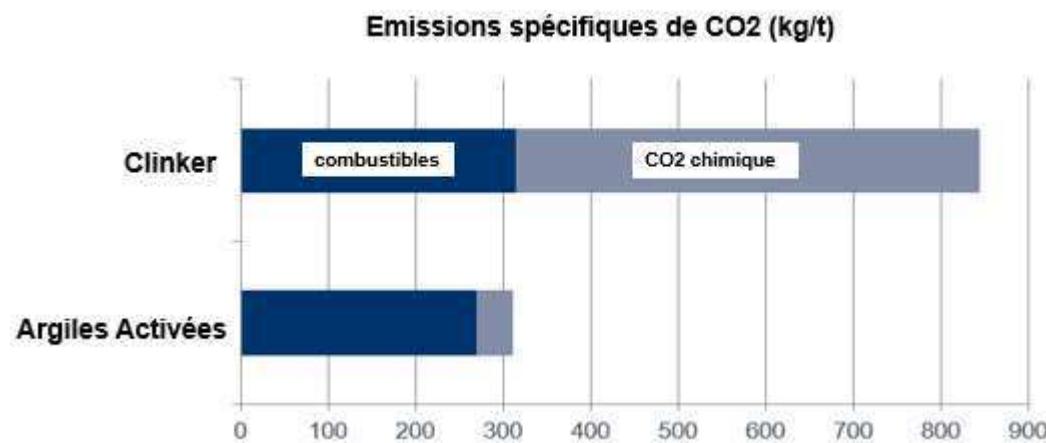
Figure 2. Formulation des ciments calcaires argiles activées.

Comparaison avec un ciment Portland conventionnel.

L'activation de l'argile la rend réactive et améliore ainsi les propriétés du ciment mélangé. La température nécessaire pour l'activation est plus faible pour la fabrication du clinker, puisque 850°C suffit. Par ailleurs, lors de l'activation, seule de l'eau est relâchée. Il n'y a pas quasi pas de carbone présent dans la structure chimique des argiles.

Par conséquent, les émissions de CO₂ liées à la production de ciments calcaires argiles activées sont significativement inférieures aux émissions d'un ciment conventionnel pour un même tonnage produit. Ceci est obtenu grâce à :

- La réduction du taux de clinker
- La plus faible température d'activation de l'argile par rapport au clinker – moins de combustibles
- La quasi absence de CO₂ chimique dans les argiles
- L'utilisation de calcaire brut



Objectifs :

Le projet argiles activées à Xeuilley

Le groupe Vicat a pris conscience de l'opportunité unique de faire une avancée significative vers des ciments bas carbone. Cette technologie sera développée sur le site de Xeuilley en priorité.

Dans le cadre de l'implantation de cette technologie, le groupe Vicat va installer une unité d'activation de l'argile à Xeuilley. Cette installation a comme objectif d'activer l'argile de la manière la plus efficace et la plus optimale possible. Après une phase de démarrage effectuée avec un combustible de type lignite, le combustible fossile sera remplacé par des combustibles de substitution largement issus de l'activité de l'économie circulaire régionale. Le bilan carbone sera ainsi d'autant plus minimisé. A terme, au-delà de 80% de l'apport thermique proviendra de déchets non dangereux, dont au moins 60% de biomasse.

La cimenterie de Xeuilley envisage ainsi de produire plus de 370 000 tonnes de ciments bas carbone, soit plus de 2/3 de sa production annuelle.

Les argiles activées seront ainsi produites afin de remplacer une partie du clinker. A titre de comparaison, la substitution d'une tonne de clinker par une tonne d'argile réduit les émissions de

CO₂ d'un facteur 3 à 5. A l'échelle de l'usine, le développement de ces ciments va permettre une diminution des émissions de CO₂ de près de 48 500 tonnes par an à volume constant de production totale, soit une baisse de 16% de ses émissions annuelles.

Installation également plus vertueuse d'un point de vue de sa consommation énergétique (Argilor permettra des économies d'énergie électrique (- 3 GWh) et thermique (- 29 GWh), d'éviter 2 millions de t.km de transport routier), et de ses rejets dans l'environnement, les impacts de l'ensemble de l'usine sont minimisés.

Les avantages pour le site de Xeuilley

Les ciments calcaires argiles activées utilisent une argile présente sur une des carrières reliées à la cimenterie. Cette argile n'est actuellement pas valorisée. Ce nouveau ciment permettra une optimisation de l'utilisation des ressources existantes, avec une installation de technologie similaire et éprouvée.

La production de ce nouveau ciment assure également la pérennité du site, pérennité en terme de production et d'emploi. Le groupe Vicat souhaite utiliser le site de Xeuilley comme fer de lance du développement des argiles activées. Cette innovation est extrêmement valorisante pour Xeuilley, et cette fierté locale renforce l'ancrage au territoire cher à la vision et à la stratégie du groupe Vicat. Ce type de ciment est également un produit prêt à répondre à la demande en construction bas carbone, notamment portée par l'Etat et les bailleurs sociaux dans différents projets d'infrastructures.

Ce ciment local, performant, innovant et écologique, est la solution pour garantir un avenir plus responsable des matériaux minéraux de construction.

Le projet Argilor est soutenu par le Plan France Relance

Dans le cadre du plan France Relance, porté par l'ADEME, le projet Argilor est un des premiers lauréats des actions en faveur de la décarbonation de l'industrie, subvention accordée dans le cadre du fonds de soutien à l'efficacité énergétique et à la transformation des procédés.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :

Montant total : 46.5 millions d'euros

Description des coûts : installation d'une unité d'activation d'argiles

Dépenses		Coût en € HTR
Précisez la nature des investissements		
Etudes, contrôles, expertises		1 949 169,21 €
Préparation des terrains, alimentations, voiries		1 730 000,00 €
Génie civil et montage		2 506 801,14 €
Structures et montage		8 109 273,57 €
Fournitures d'équipements		17 664 103,08 €
Dosage et injection de lignite		750 000,00 €
Electricité, instrumentation		2 762 746,59 €
Optimisation broyage		5 000 000,00 €
Transporteur mécanique et mise en stock argiles brutes		2 014 000,00 €
Protection incendie		212 000,00 €
Knowledge Manager		154 000,00 €
Gestion de projet, achats		2 764 697,08 €
Aléas, divers		900 130,00 €
Connection au réseau de gaz		0,00 € En étude

Plan de financement prévisionnel :

- Auto-financement :
 - o 35% fonds propres
 - o 35% endettement
- Aides Publiques :
 - o 30% ADEME via Plan de Relance – fonds décarbonation de l'industrie

Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...):

> **Etude / concertation :**
Les phases d'autorisations réglementaires font l'objet d'un travail productif de dialogue et de co-construction, notamment avec les services de l'Etat et au premier chef avec la DREAL, mais également généralement avec l'ensemble des parties prenantes. La constitution et le dépôt d'un permis de construire suivront rapidement.

> **Financement :**
Les aides publiques sont un levier majeur à l'investissement privé et à la concrétisation rapide du projet Argilor.

> **Cohérence et exhaustivité des projets :**
L'usine de Xeuilley expédie 150 kt/an +/- 20% de ciments via une desserte ferroviaire. Ce mode de transport est une composante de la stratégie du groupe Vicat vers une neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur en 2050. La pérennisation technique et économique de ce mode d'expédition a fait l'objet d'une autre fiche « territoire d'industrie » et de discussions avec les parties prenantes. L'ensemble des solutions n'a pu encore être trouvé.

Calendrier :

Planning du projet

- T3 2020 : Lancement des études pour la ligne d'activation des argiles
- T2 2021 : Passage des commandes
- T1 2023 : Démarrage de l'installation d'activation
- T3 2023 : Démarrage des installations pour l'utilisation des combustibles alternatifs
- T3 2024 : Développement complémentaire pour atteindre les 100% de substitution

Etat d'avancement au 06/05/2021 :

- Etat d'avancement cohérent avec le planning ci dessus

Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :

- Baisse des émissions de CO2 du site en tonnes CO2/an à activité constante du site
- Baisse du bilan énergétique (combustibles + électricité) / tonne de ciment produite
- Nombre d'emplois générés par le projet (phase construction et phase exploitation) et nombre d'emplois pérennisés

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES**

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
 Code INSEE : 200070563

RIB : 30001 00583 D5450000000 06

Adresse : Rue du Mémorial du Génie – 54200 ECROUVES

Nom du représentant légal : Fabrice CHARTREUX

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Aurélie APOSTOLO

Téléphone du référent : 03.83.43.23.76

Adresse électronique du référent : a.apostolo@terrestouloises.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE TOUL**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : **PROGRAMME « DIRIGE » REGION GRAND EST**

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : **GARE SNCF – 54200 TOUL**

Descriptif du projet : **Requalification de la gare SNCF en Pôle d'échange multimodal intégrant des points de stationnement et de recharge pour les véhicules électriques (voitures et vélos), une amélioration des cheminements doux, la sécurisation et la fluidification de la circulation des cars, une extension de la zone de stationnement pour les voyageurs et une opération globale d'aménagement paysager.**

Impact socio-économique et environnemental : **Amélioration de l'accès et de l'usage de la gare SNCF notamment pour les actifs, prise en compte et encouragement à l'usage des modes de déplacements alternatifs**

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : **Projet structurant à l'échelle du territoire intercommunal articulé autour d'une ville centre (Toul) qui concentre une grande partie de l'activité économique et des services publics de l'intercommunalité. La requalification de la gare de Toul pour en faire un pôle d'échange multimodal répond à cette logique d'interdépendance entre ville centre et communes périphériques.**

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : **La région Grand Est, la SNCF Gare et connexions, La Communauté de Communes Terres Touloises, la Ville de Toul.**

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : **Janvier 2022**

Fin prévisionnelle des travaux : **Mars 2023**

Date de délibération sur le projet : **07 février 2019**

- **Plan de financement (prévisionnel : APD en cours de finalisation)**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD	1 540 015,20		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet		1 540 015,20	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	150 000		DSIL
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Région	620 007,60		Préciser : dispositif DIRIGE
<input checked="" type="checkbox"/> Département	150 000		CTS
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	620 007,6		40%
Montant total des recettes	1 540 015,20		

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES**

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
 Code INSEE : 200070563

RIB : 30001 00583 D5450000000 06

Adresse : Rue du Mémorial du Génie – 54200 ECROUVES

Nom du représentant légal : Fabrice CHARTREUX

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Aurélie APOSTOLO

Téléphone du référent : 03.83.43.23.76

Adresse électronique du référent : a.apostolo@terrestouloises.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **ZONE D'ACTIVITE DU PARC DE HAYE**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : **PLAN DE RELANCE**
 Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : **RD 400 – BOIS DE HAYE**

Descriptif du projet : **Rachat et requalification d'une zone d'activité de 120 hectares afin de préserver le tissu économique existant et de densifier le site avec de nouvelles activités. La quasi totalité des réseaux et voiries est d'origine (années 50), les bâtiments sont dans leur ensemble très dégradés avec la présence quasi systématique d'amiante, le site est pollué (activités militaires dans les années 60 et anciennes installations classées). Pourtant située au cœur du massif de protection, le site est dans un état environnemental dégradé. Un schéma d'aménagement et un programme pluriannuel de travaux sont en cours de finalisation.**

Impact socio-économique et environnemental : **en réhaussant le niveau des équipements et espaces publics de cette zone d'activité, la collectivité poursuit l'objectif de conserver les entreprises et les emplois (une cinquantaine d'entreprises pour environ 1 500 emplois) et de permettre l'installation de nouveaux acteurs économiques.**

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : **après 48 années de gestion de la zone par l'ONF, période pendant laquelle les entreprises ne pouvaient se rendre propriétaires de leur foncier, les attentes d'une grande partie des chefs d'entreprises sont grandes de se porter acquéreur de leur emprise. Pour autant, l'état du site et notamment de ses réseaux ne permet pas des ventes de parcelles dans de bonnes conditions. Il est donc urgent de conduire un programme de travaux qui remette à niveau les équipements. Par ailleurs, le modèle économique de l'entretien et de l'investissement sur la zone d'activité du parc de Haye est aujourd'hui établi. La collectivité travaille avec un aménageur, la SEBL GRAND EST, pour conduire le programme de requalification. Au regard du déficit d'opération sur 20 ans (évalué à ce stade entre 7 et 8 millions d'euros), la collectivité va devoir injecter annuellement une participation financière pour assurer la prise en charge de ce déficit. L'impact financier de cette opération pour TERRES TOULOISES est lourd, proportionnellement plus lourd que pour d'autres opérations d'aménagement de zones d'activités ou de requalification de friches comparables.**

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : **l'EPF GRAND EST, la SEBL GRAND EST, l'Etat et l'ensemble de ses services : DRAC, DREAL, DDT, DDFIP, DRFIP, ARS, ONF, ..., la commune de BOIS DE HAYE, entreprises.**

- Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : **Septembre 2020**

Fin prévisionnelle des travaux : **2030**

Date de délibération sur le projet : **27 juin 2019**

- **Plan de financement** (prévisionnel : schéma d'aménagement en cours de finalisation)

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD	12 000 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	3 000 000		
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	15 000 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL relance	3 865 800		Fonds friche demandé
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat plan de relance	400 000		Plan de relance 2020 et 2021
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	10 734 200	71%	
Montant total des recettes	15 000 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Syndicat mixte du Grand Toulois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Rue du Mémorial du Génie

Nom du représentant légal : Mr Jorge BOCANEGRÁ

Qualité du représentant légal : Président du SMGT

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Adeline GALLIS Responsable des services

Téléphone du référent : 03.83.43.49.21

Adresse électronique du référent : adelinegallis.smgt54@orange.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Construction d'une cuisine centrale

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Rue Louis Majorelle 54200 TOUL

Descriptif du projet :

L'actuelle cuisine du syndicat mixte étant vieillissante et le CD4 restructurant le collège, il a été nécessaire de proposer un projet de construction d'une cuisine de production pour fournir les sites périscolaires, centres de loisirs et foyers de personnes âgées jusqu'à 3 000 repas jour avec une légumerie interne

Impact socio-économique et environnemental :

-Permettre grâce au dimensionnement de la cuisine une augmentation de la production de repas

- Créer des emplois au niveau du syndicat mixte pour développer la production et gérer la légumerie mais également de développer de l'activité chez les producteurs locaux du secteur,

- Augmenter la part des produits locaux dans les achats alimentaires (circuit courts) en s'appuyant sur la création d'une légumerie interne à la cuisine

- Rationnaliser le fonctionnement de la cuisine en ayant un bâtiment fonctionnel de plain-pied

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Il n'y en n'a qu'un de cette ampleur sur le territoire

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Producteurs locaux, AEIM, ...

• Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : décembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : février 2023

Date de délibération sur le projet : 19/12/2016

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	427 000		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	2 465 770		
<input type="checkbox"/> Autres	445 496		Aménagement cuisine
Montant total du projet	3 338 266		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique ou FNADT	558 836		FNADT 300 000
<input type="checkbox"/> Etat autres DETR	400 000		DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	250 000		Demande en cours – pas de positionnement
<input type="checkbox"/> Région	250 000		Préciser :
<input type="checkbox"/> Département service collège	549 000		
<input type="checkbox"/> Département CTS	300 000		Demande en cours :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	1 040 952		20% ou 30% si chef de filât Manque 1 030 430 pour boucler le plan de financement
Montant total des recettes	2 307 836		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES**

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
 Code INSEE : 200070563

RIB : 30001 00583 D5450000000 06

Adresse : Rue du Mémorial du Génie – 54200 ECROUVES

Nom du représentant légal : Fabrice CHARTREUX

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Aurélie APOSTOLO

Téléphone du référent : 03.83.43.23.76

Adresse électronique du référent : a.apostolo@terrestouloises.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **STATION VERTE MULTIENERGIES A GONDREVILLE**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PCAET

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : **ECHANGEUR DE GONDREVILLE**

Descriptif du projet : **Favoriser le développement d'une infrastructure de distribution de carburants plus verts à destination des professionnels de la route et des particuliers : GNV et BIO GNV, GNL, bornes électriques à partir d'électricité verte, hydrogène décarboné.**

Impact socio-économique et environnemental : **Une nouvelle offre de service pour les entreprises locales et les usagers de l'A31, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et répondre aux impératifs des ZFE (Zones à Faibles Emissions : métropole nancéenne lauréate du dispositif).**

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : **Projet en faveur de la transition énergétique, répondant à un besoin exprimé par de plus en plus d'entreprises, structurant l'échelle de la région Grand Est dans la perspective des futurs corridors à hydrogène, compte tenu du positionnement géographique de la future station.**

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : **commune de Gondreville / GRDF / Pays Terres de Lorraine / ADEME / Région Grand Est**

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : **Janvier 2022**

Fin prévisionnelle des travaux : **Juin 2023**

Date de délibération sur le projet : **8 avril 2021 – 3 juin 2021**

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : achat terrains	31 850		
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			



terres de
Lorraine
LE PAYS COOPÉRATIVE



Terres
Toulousaines
COMMUNAUTE
DE COMMUNES



moselle
et madon
COMMUNAUTE
DE COMMUNES



Communauté de communes
Pays de Colombey et du Sud Toulois



PAYS DU
SAINTOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES

<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique		
<input type="checkbox"/> Etat autres		
<input type="checkbox"/> Europe		Préciser :
<input type="checkbox"/> Région		
<input type="checkbox"/> Département		
<input type="checkbox"/> Autre collectivité		Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public		Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé		
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	31 850	100 %
Montant total des recettes	31 850	

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES**

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 200070563

RIB : 30001 00583 D5450000000 06

Adresse : Rue du Mémorial du Génie – 54200 ECROUVES

Nom du représentant légal : Fabrice CHARTREUX

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Aurélie APOSTOLO

Téléphone du référent : 03.83.43.23.76

Adresse électronique du référent : a.apostolo@terrestouloises.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **INSERRE**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : **Ministère de la Justice**

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : **Avenue de l'Europe – 54 200 TOUL**

Descriptif du projet : **Projet expérimental porté par le ministère de la Justice avec la création de 3 centres de détention sur le territoire national visant à réinsérer les personnes sous main de justice par le travail. Un projet InSERRE a vocation à accueillir 180 détenus, purgeant de courtes peines, en mettant l'accent sur leur formation continue et leur réinsertion professionnelle. Ces établissements ont pour objectif de contribuer à la diminution du taux de récidive, préoccupation majeure du Ministère de la Justice.**

Les liens avec les acteurs économiques locaux et les partenaires de la formation et de l'insertion figurent parmi les critères déterminants qui ont guidé le ministère de la Justice pour retenir Toul comme l'un des sites d'implantation.

Impact socio-économique et environnemental : **Un établissement pénitentiaire d'un nouveau genre sur Terres Touloises, un projet de plusieurs millions d'euros d'investissement et la création d'environ 80 emplois dans l'administration pénitentiaire. Des complémentarités et mutualisation envisageables avec les 2 centres de détention historiques du Toulois.**

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : **Calendrier impulsé par le ministère de la Justice.**
Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : **sous-préfecture de Toul / mairie de Toul / ADTL / ATIGIP / administration pénitentiaire**

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : **2023**

Fin prévisionnelle des travaux : **fin 2024**

Date de délibération sur le projet : **15 octobre 2020**

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD	60 000		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : achat terrains	240 000		
Montant total du projet	300 000		



terres de
Lorraine
LE PAYS COOPÉRATIVE



Terres
Touloises
COMMUNAUTE
DE COMMUNES



moselle
et madon
COMMUNAUTE DE COMMUNES



Communauté de communes
du Pays de Colombey et du Sud Toulois



PAYS DU
SAINTOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			DSIL
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	300 000	100%	
Montant total des recettes	300 000		

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Colombey-les Belles - Neuves Maisons – Vézelise

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : siège des CC respectifs

Nom du représentant légal : Xavier Loppinet – Dominique Kinderstuth – Sophie Gérardin

Qualité du représentant légal : Directeurs des CC

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Xavier Loppinet – Dominique Kinderstuth – Sophie Gérardin

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent : x-loppinet@pays-colombey-sudtoulois.fr ; dkinderstuth@cc-mosellemadon.fr ; sophie.gerardin@ccpaysdusaintois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Fiche globale du programme Petites villes de demain sur le Territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PVDD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des **communes de moins de 20 000** habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de **concrétiser leurs projets de territoire** pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un **outil de la relance au service des territoires**. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre **d'accélérer la transformation** des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des **territoires démonstrateurs** des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de **mettre en œuvre** leur **projet de territoire**, de **simplifier l'accès aux aides** de toute nature, et de **favoriser l'échange d'expérience** et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Impact socio-économique et environnemental :

Ce programme vise à **renforcer l'attractivité** des centres-villes et centres-bourgs, **et le maillage territorial** en permettant aux communes de répondre aux enjeux d'**amélioration de l'habitat et du cadre de vie**, de **développement des services et des activités** et de **valorisation du patrimoine bâti et paysager**.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le lancement de Petites villes de demain intervient au moment où notre pays connaît une **crise sanitaire et économique sans précédent**. Pour y faire face, l'État a décidé d'engager un plan de relance, dont une partie importante des crédits est territorialisée. Sa **concrétisation repose** notamment sur la **mobilisation rapide des collectivités**. Aussi, les 1000 territoires engagés dans Petites villes de demain sont-ils, par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un **modèle de développement plus écologique**, des acteurs pleinement engagés dans la relance.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME).

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2020

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet : 4 novembre 2020

- **Plan de financement : le plan de financement de chaque PVDD viendra par la suite**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

NB : Chacune des villes réalisera sa propre fiche projet, qui sera jointe à cette fiche globale.

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d'Ouvrage

Nom : **Pays Terres de lorraine**

Nature : Pays

Code INSEE :

RIB :

Adresse : 2 rue de la Colombe 54 170 Colombey les Belles

Nom du représentant légal : Dominique POTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benoit Guerard

Téléphone du référent : 06 80 24 79 20

Adresse électronique du référent : benoit.guerard@terresdelorraine.org

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : programme d'accompagnement Post Covid « développement de projets d'éducation, de la prévention et de la promotion à la santé »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : contrat local de santé

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, usage du numérique

Localisation/rayonnement du projet : Territoire Terres de lorraine : les communautés de communes Terres Touloises, Moselle et Madon, Pays du Saintois, Psys de Colombey et du sud Toulois ;

Contexte du projet :

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont co-pilotés par le pays Terres de Lorraine et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Lancés en décembre 2018, ils ont pour objectif de répondre aux enjeux de santé prioritaires du territoire à travers une réponse coordonnée des acteurs intervenant de près ou de loin dans le champ de la santé.

Les enjeux du projet sont de mettre en cohérence les projets de santé politique de l'état avec les politiques de santé menées par les communautés de communes du Territoire Terres de Lorraine, mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé, de consolider par contrat les partenariats locaux et inscrire le projet dans la durée et de Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Description du projet :

L'animation et la coordination du programme d'accompagnement du Post Covid se compose de 3 axes :

Axe 1 : Groupe ressources en santé mentale Terres de lorraine

- Développer « l'aller vers la population » et promouvoir la santé mentale
- Faciliter l'orientation vers une offre adaptée aux problèmes croissants du mal être des jeunes
- Améliorer le dépistage et le diagnostic précoce de l'autisme et autres troubles neuro-développementaux
- Décloisonner et dialoguer entre professionnels (sociale, sanitaire, medio social)
- déstigmatiser la maladie mentale en la considérant au même titre que la maladie physique
- Introduire et généraliser les contacts et les téléconsultations avec des psychiatres en cas de doute
- Promouvoir des actions de prévention en santé mentale sur l'ensemble du territoire
- Adresser les patients les plus préoccupants aux spécialistes.
- Désengorger les filières spécialisées et apporter à tous les soins dont ils ont besoin.
- Repérer et orienter : outiller les professionnels en contact avec les jeunes (Education nationale, mission locale...), renforcer les échanges et le suivi des situations entre les différents intervenants
- Réduire les délais d'attente et de prise en charge, notamment en pédopsychiatrie
- Promouvoir les coopérations et coordinations entre les acteurs
- Apprendre à travailler ensemble, partage de l'information ...
- Former les professionnels aux problématiques spécifiques partage de savoirs

Axe 2 : Développement du Sport santé, sport bien être et sport en entreprise

- Favoriser la reprise d'une activité physique adaptée pour les patients ayant de la covid 19, une maladie chronique ou un facteur de risques cardio-vasculaires
- Développer la pratique de l'activité physique et ou sportive pour tous dans un objectif de prévention
- Améliorer le bien-être des habitants
- Développer l'activité physique des salariés
- Encourager à l'activité physique des habitants à partir des structures et activités qu'ils Fréquentent
- Inciter les habitants le mobilier urbain des communes pour les inciter à pratiquer de l'activité physique

Axe 3 : Développement de la télémédecine sur Terres de Lorraine

- Sensibiliser les élus et habitants à la télémédecine comme un outil au service de l'accès aux soins
- Garantir un égal accès aux soins et une prise en charge de qualité pour les patients résidant dans des zones sous-dotées en médecins
- Faciliter l'exercice quotidien des professionnels de santé grâce à un échange plus fluide entre eux et via un suivi à distance de certains patients

Impact socio-économique et environnemental du projet

- Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé (consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...), utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
- Conditions de vie : accès aux ressources hors services de santé (services sociaux et éducatifs, alimentation ...)
- Environnement social : empowerment (autonomisation), normes et climat social, Intégration sociale
- Conditions socio-économiques : niveau d'éducation à la santé, niveau de revenu pour une mutuelle aux personnes en situation de précarité
- Système de soins : accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...), réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients), offres de santé numérique par la télémédecine (téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance, téléassistance)
- Contexte économique et politique : la santé dans les politiques (prise en compte des déterminants de santé dans les politiques), adaptation aux besoins de la population

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

S/préfecture de Toul, ARS DD54, CPN/CMP, Pays TDL, CD54, Arélia service Médiation Familiale, Collectif « Nous Vieillirons ensemble dans le Saintois », Maisons de l'emploi TDL, Mission locale TDL, Maison des ADO 54, les Communautés de communes « Terres Touloises, Moselle et Madon, Pays du Saintois, Pays de Colombe », professionnels de santé (CPTS sud Toulois, MSP, ESP, ...), psychologues TDL, CCAS de Toul, CAF, associations (familles rurales, maisons France services,...), MSA Lorraine, CAF, Conseillère conjugale et familiale, Sophrologue, GESAL 54, Pays TDL, CROS GE, ARS, CDOS, CD54, associations sportives du territoire, CPTS sud Toulois, Professionnels de santé, DDCS

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?

- Des conséquences psychologiques souvent invisibles, mais très préoccupantes. Une personne sur trois qui a surmonté la Covid-19 a eu un diagnostic de troubles neurologiques ou psychiatriques dans les six mois suivant l'infection, affirme mercredi 7 avril 2021 la plus grosse étude menée à ce jour sur le bilan mental d'anciens malades du Covid. Le risque de développer des troubles à long terme est accru chez les patients hospitalisés pour Covid-19 sévère. Ainsi, 46% des patients admis en réanimation ont eu un diagnostic de troubles neurologiques ou psychiatriques six mois après l'infection. Près de 7% des patients qui avaient été en réanimation ont fait un AVC ultérieur, 2,7% une hémorragie cérébrale et près de 2% ont développé une démence, contre respectivement 1,3%, 0,3% et 0,4% de ceux non hospitalisés.
- Pratiquer une activité sportive est bon pour le corps, mais également bénéfique pour la santé mentale et l'équilibre psychique. Les médecins ont alerté sur l'importance du sport en pleine épidémie de Covid-19.
- La télémédecine participe au développement de la médecine ambulatoire, l'un des bouleversements clés du système de santé français. On peut donc en attendre, en toute logique, des économies substantielles, grâce à une baisse du nombre de séjours hospitaliers, des frais de transport des patients et des arrêts de travail liés aux consultations de suivi.

• Échéancier du projet

Date de début : mars 2021

Fin prévisionnelle : décembre 2023

Date de délibération sur le projet :

• **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
– Animation et coordination du projet	100 000		Ingénierie des projets
Montant total du projet	100000		
Financements	€	%	Commentaire
Etat	12 500		ARS
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	87500		
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Maison de l'emploi Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Centre d'activités Ariane, 240, rue de Cumène, 54230 Neuves-Maisons

Nom du représentant légal : Hervé TILLARD

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Laure Chapuy

Téléphone du référent : 07 87 12 83 37

Adresse électronique du référent : laure.chapuy@terresdelorraine.org

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Cellule d'appui à la relance territoriale de l'emploi

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

La CARTE est une création spécifique du Pays Terres de lorraine. Les élus et les structures intervenants dans l'emploi ont souhaité se mobiliser afin de répondre aux enjeux économiques que posent la crise sanitaire actuelle.

Elle regroupe ainsi les acteurs locaux de l'emploi, du monde économique et de la formation qui agissent sur les questions du recrutement en Terres de Lorraine. Autour de la table se réunit tous les mois les référents opérationnels des 4 communautés de communes – Moselle et Madon, Terres Touloises, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulois – de la Maison de l'emploi Terres de Lorraine, de la Mission Locale Terres de Lorraine, de l'association des chefs d'entreprises « Parole d'Entreprises », du Pôle Emploi Toul et Vandoeuvre, du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, de la Région Grand-Est, de la DIRRECTE et de la Sous-Préfecture de Toul.

L'objectif de cette cellule consiste à répondre de manière concertée aux besoins en main d'œuvre sur les métiers en tension identifiés par Pôle Emploi et l'association « Parole d'Entreprises » et de traiter les projets d'envergure touchant l'emploi sur le territoire – Projet de prison expérimentale Inserre, Gestion des Transitions Collectives post-crise COVID-19 etc.

En s'appuyant sur l'expertise collective issue de la coopération des acteurs, pourront être mises en œuvre des formations expérimentales sur mesure ou l'organisation d'actions de proximité avec les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Plus qu'un lieu de partage, La CARTE, coordonnée par la Maison de l'emploi Terres de Lorraine est missionnée pour affiner sa connaissance de la situation de l'emploi post-

confinement et construire des solutions concrètes à court ou moyen terme d'accompagnement, de formation et de recrutement.



Impact socio-économique et environnemental : son impact socio-économique est direct, en agissant sur l'emploi du territoire et en traitant par une approche projet avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'économie les dossiers les plus complexes.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La crise sanitaire du COVID-19 pose des enjeux en matière de gestion des besoins d'emploi – secteurs sous tension de recrutement concomitamment à une augmentation du taux de chômage – qui nécessite de créer des dispositifs opérationnels dédiés à réduire l'inadéquation demande et offre d'emploi

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les 4 communautés de communes – Moselle et Madon, Terres Touloises, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulois – de la Maison de l'emploi Terres de Lorraine, de la Mission Locale Terres de Lorraine, de l'association des chefs d'entreprises « Parole d'Entreprises », du Pôle Emploi Toul et Vandoeuvre, du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, de la Région Grand-Est, de la DIRRECTE et de la Sous-Préfecture de Toul

- **Échéancier du projet**

Date de début : octobre 2020

Fin prévisionnelle : décembre 2022

Date de délibération sur le projet : juin 2020

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Dépense de personnel	16025		10% directeur + 15% chargé de mission GTEC
Dépenses directes	3500		
Montant total du projet		19525	

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	19525		
Montant total des recettes		19525	

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

● Maître d'Ouvrage

Nom : Pays Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : -

RIB : -
Adresse : 2 Rue de la Colombe 54170 COLOMBEY LES BELLES
Nom du représentant légal : Dominique POTIER
Qualité du représentant légal : PRESIDENT

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Loïc Vautrin

Téléphone du référent : 0652710482

Adresse électronique du référent : loic.vautrin@terresdelorraine.org

● Descriptif du projet

Intitulé du projet : ECO ENERGIE en entreprises
« Programme d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables en entreprises »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : CTE
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial
Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :
Objectif : mobiliser les entreprises de toutes tailles sur des actions d'économies d'énergie en proposant un dispositif d'accompagnement clés en main en partenariat avec la Banque Publique d'Investissement.

Ce dispositif s'inspire du programme INTRACTING développé par la Caisse des Dépôts – Banques des territoires à destination des collectivités locales et adapter aux entreprises.

Les étapes du projet :

Phase 1 : Pré-repérage des entreprises intéressées pour réaliser des économies d'énergies
spaf le chargé de développement ENR dans le cadre de sa missions d'accompagnement des entreprises

Phase 2 : Réalisation d'une étude « bouquet de travaux » par un bureau d'études spécialisé
Objectif : identifier des travaux d'économie d'énergie à temps de retour sur investissement court (maximum 5 ans) dont les investissements correspondants aux fiches d'opérations standardisées CEE (Evaluation des aides CEE proposées)

Phase 3 : Définition d'un portefeuille d'actions « économie d'énergie » et conventionnement avec la BPI pour un prêt ECO ENERGIE

Phase 4 : Réalisation des travaux et accompagnement à l'obtention des CEE
 Un partenariat avec un obligé pourra être envisagé afin de proposer une offre locale de valorisation des CEE.

Ce dispositif pourra promouvoir la conversion de système de production de chaleur fossile vers les énergies renouvelables.

Le prêt participatif ECO ENERGIE de la BPI
 Montant : compris entre 10 000 et 100 000 euros.
 Taux bonifié par l'Etat (0,12 % actuellement)
 Durée : 5 ans, dont 1 an de différé en capital (remboursement uniquement des intérêts)
 Bénéficiaires : TPE et PME, en affaire personnelle ou constituées sous forme de société, créées depuis plus de 3 ans et financièrement saines.
 Pas de demande de caution personnelle, ni garantie.

Travaux concernés : Investissements qui portent sur les équipements relatifs aux fiches d'opérations CEE standardisées des secteurs "industrie" et "bâtiment tertiaire" ainsi que leur installation et les travaux indissociablement liés.

Impact socio-économique et environnemental : 30 entreprises ciblées d'ici 06/2022
 Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? Dispositif novateur d'accompagnement des entreprises dans la mise en place de travaux d'économies d'énergies

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?
 L'ADTL et les chargés de développement économiques des communautés de communes.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 07/2020
 Fin prévisionnelle des travaux : 06/2022
 Date de délibération sur le **projet** : 2019

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
□ VRD			
□ Travaux sur le bâti			
■ Autres	50 000	100	Etudes
Montant total du projet		50000	

Commentaire [1]: Date d'engagement du Pays en CA ou date d'engagement des financeurs ?

Financements	€	%	Commentaire
□ Etat DSIL relance			
□ Etat DSIL rénovation			
□ Etat DSIL classique			
□ Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
■ Europe	25000	50	Préciser : FEDER
□ Région			Préciser :
□ Département			
□ Autre collectivité			Préciser :
■ Autre financement public	10000	20%	Préciser : Banque des territoires
□ Autre financement privé			
□ Autofinancement	15000	30%	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		50000	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Mission Locale Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : association
 Code INSEE : 327 137 246 000 69

RIB :

Adresse : 651 rue Guy Pernin Pole industriel Toul Europe 542006 Toul

Nom du représentant légal : Geneviève BRINGUIER

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elise VERDIERE

Téléphone du référent : 0383645757

Adresse électronique du référent : elise.verdiere@terresdelorraine.org

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Mobili t'es ?

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Pays Terres de Lorraine

Descriptif du projet :

Contexte

Le Pays Terres de Lorraine est essentiellement rural, les distances entre les communes sont importantes et les transports en commun ne répondent que partiellement aux besoins des usagers. De plus, ce territoire situé entre la Meuse, les Vosges et la Communauté Urbaine du Grand Nancy, propose des bassins d'emploi éclatés nécessitant d'être autonome dans ses déplacements pour une plus grande réactivité. Au niveau social, la mobilité représente un moyen de lutte contre l'exclusion car il aide à la structuration de la vie personnelle et au développement des contacts avec les autres.

Projet qui se décline en 3 axes et sur 3 temps plus ou moins long

- Actions multiples et diverses
- Labo-mobile
- Plate-forme mobilité

Actions multiples :

Financement d'une partie du permis de conduire (Allocation PACEA, Garantie Jeune, Fond aide aux jeunes...)

Atelier de soutien au code de la route

« Mise en situation de conduite » via un simulateur.

Mise en place d'atelier de réparation de vélo avec les animateurs jeunesse d'une communauté de communes, et le centre social pour une autre commune.

Travail avec les communautés de communes sur leur politique transport, et les associations porteuse de « mobilité solidaire ».

Labo – Mobile ou laboratoire d'usage :

Constituer un groupe de jeunes « Patch- mobilité », jeunes issus d'atelier mobilité mis en place au sein de la ML, et devenant « médiateur de mobilité » pour d'autres jeunes.

Constituer un groupe ressources, réunissant les jeunes accompagnés « Patch- mobilité », et en réflexion sur la mobilité, les communautés de communes du territoire, certains techniciens (Jean Yves Oudot, certaines structures ressources telle que Dynamo...)

Plateforme mobilité :

Recherche et construction de solution de mobilité pour les jeunes de l'ensemble de terres de lorraine : Parc de scooters électriques, de vélo électriques, voiture

Impact socio-économique et environnemental : Permettre à tous les jeunes (et moins jeunes) de pouvoir se déplacer sur l'ensemble du territoire, en coordonnant et en rendant accessible les moyens de transport pour être efficient.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Certains territoires sont très enclavés, et la population de ces territoires ne peuvent se déplacer actuellement sans voiture.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Les communautés de communes, les associations de mobilité solidaire, La Fabrique, les autos écoles.

- **Échéancier du projet**

Date de début : Juin 2021 pour les actions multiples et diverses et le labo mobile
Juin 2023 pour la plateforme mobilité

Fin prévisionnelle : actions pérennes

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Pour les 2 premiers axes, sur 1 an de fonctionnement :

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Financement de permis	59 500 €		Aides directes aux jeunes (GJ, PACEA, FAJ)
Temps de conseillers + responsable de secteur	30 000 €		
Frais administratif + de structure	10 000 €		
Montant total du projet		99 500 €	

Financements	€	%	Commentaire
Etat	49 500 €		Aides directes aux jeunes (GJ, PACEA)
Europe			
Région			
Département	10 000 €		FAJ
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
	40 000 €		Besoin de financement
Montant total des recettes		99 500 €	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : CC Moselle et Madon – Département –Région - AEIM

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal : Filipe Pinho

Qualité du représentant légal : président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Dominique Kinderstuth

Téléphone du référent : 06 26 04 67 84

Adresse électronique du référent : dkinderstuth@cc-mosellemadon.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Cité éducative, inclusive et culturelle

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : rue Antoine Becquerel – 54230 Neuves-Maisons

Descriptif du projet : le département de Meurthe-et-Moselle, la région Grand Est, l'AEIM-ADAPEI 54 et la CCMM travaillent depuis plusieurs années à la création à Pont Saint-Vincent/Neuves-Maisons, sur le site anciennement occupé par l'INRS, d'une cité éducative, inclusive et culturelle, à partir du regroupement du collège Jacques Callot de Neuves-Maisons, du lycée professionnel La Tournelle de Pont Saint-Vincent, de l'IME Raymond Carel de Saint-Nicolas de Port et de l'école de musique Moselle et Madon. Le projet inclut la construction d'une cuisine centrale qui desservira les établissements du site, d'autres établissements de l'AEIM et les cantines scolaires des communes de Moselle et Madon. Impact socio-économique et environnemental : il s'agit d'un projet majeur, dont le coût estimatif est évalué, à ce stade, à plus de 40 M€. La décision définitive sur son contenu (avec ou sans le lycée) sera prise courant 2021. Les bâtiments seront construits dans une logique de haute qualité environnementale.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : il s'agit d'une démarche pilote au niveau national en termes d'inclusion des personnes en situation de handicap. L'idée est de ne surtout pas implanter 4 équipements juxtaposés, mais de réaliser un site éducatif global avec une organisation permettant la compensation du handicap et l'accompagnement spécifique des jeunes qui le nécessitent. Ainsi le projet s'inscrit pleinement dans la volonté du gouvernement de rendre l'école pleinement inclusive.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les 4 partenaires maîtres d'ouvrage – l'éducation nationale – les communes et associations gestionnaires de cantines

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2023. Selon les décisions prises cette année, des études spécifiques seront conduites en 2022, soit sur la programmation et la préparation du concours de maîtrise d'œuvre, soit sur des volets particuliers du projet comme la cuisine centrale, qui s'inscrit dans le cadre du projet alimentaire territorial.

Fin prévisionnelle des travaux : 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : GCSMS Grandir et Vieillir en Pays de Colombe

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
 Code INSEE : 879 743 813 00013

RIB : 20041 01010 0660370W031 (80) **IBAN** : FR60 2004 1010 1006 6037 0W03 180

Adresse : BP 12 54170 COLOMBEY les BELLES

Nom du représentant légal : Philippe PARMENTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Claire Marie LE MONNIER

Téléphone du référent : 03 83 52 84 00

Adresse électronique du référent : cm.les_gands.jardins@bienvieillir.biz

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : ergothérapeute de prévention

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : CC du Pays de Colombe et du Sud Toulois

Descriptif du projet :

L'action d'ergothérapeute de prévention du territoire s'inscrit dans un projet gérontologique de territoire qui a pour ambition d'apporter aux habitants âgés de plus de 60 ans et à leurs aidants des réponses adaptées et graduées en fonction de leur état de santé et besoins. Ce poste travaille essentiellement, donc, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la santé et de la gérontologie du territoire, que sont les professionnels de santé, les professionnels sociaux, les associations de solidarité, les clubs de personnes âgées etc..... Cette particularité, qui le distingue de simples interventions ponctuelles d'ergothérapeute, permet réellement de parler de parcours de prévention pour les personnes âgées.

Impact socio-économique et environnemental :

Accessibilité du dispositif

Les résultats de l'investigation menée sur le territoire de Colombe et du Sud Toulois au sujet du dispositif d'ergothérapeutes de territoire témoignent de sa pertinence au regard des besoins de la population. Cette action, qui peut être assimilée à un service public, est accessible à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur ce territoire.

Cette accessibilité est intéressante à plusieurs égards :

- La majorité des personnes âgées qui vivent en milieu rural ne sont pas acculturées à dépenser leurs revenus dans des dispositifs de prévention d'où l'intérêt de pouvoir bénéficier d'interventions gratuites pour eux.
- La majorité des personnes âgées rencontrées ont des revenus faibles à moyens et ne pourraient pas non plus le faire.
- Les ergothérapeutes se rendent dans tous les domiciles, quel que soit la distance

géographique et autant de fois que nécessaire. Nous pouvons donc affirmer que ce dispositif contribue à lutter contre les inégalités sociales qui concernent la santé.

Une qualité d'intervention qui permet l'appropriation de la prévention de la dépendance par les personnes elles-mêmes.

Grâce à l'accompagnement sur le long terme proposé par ces professionnels.

Un dispositif de prévention globale qui s'adresse à tous et renforce le maintien à domicile des personnes âgées qui souhaitent y rester

Ce dispositif propose à la fois une prévention primaire, secondaire et tertiaire (la **prévention primaire** agit en amont de la maladie (ex : vaccination et action sur les facteurs de risque), la **prévention secondaire** agit à un stade précoce de son évolution (dépistages), et la **prévention tertiaire** agit sur les complications et les risques de récidive.). Il offre ainsi la possibilité aux personnes âgées de ce territoire de vieillir à leur domicile en proposant des interventions en faveur du maintien de leur autonomie et de leur indépendance.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?

Les besoins identifiés sont

- la difficulté des personnes de plus de 60 à comprendre les démarches de prévention pour elles et à intégrer un parcours de prévention
- le soutien aux professionnels de santé dans la prévention et à l'intégrer à leurs pratiques.
- la difficulté des personnes à accepter de se reconnaître comme vieillissantes et de vivre le vieillissement.

Aussi pour continuer le changement de culture qui a été instauré et qui a permis et permet à plus de 150 personnes âgées différentes par an de bénéficier d'un diagnostic et d'un parcours de prévention qui va prendre sens pour elles et va éviter à moyens et longs termes des ruptures dans le parcours de la personnes âgées.

Quels sont les acteurs/ ressources du territoire associés au projet ?

Un dispositif qui agit sur le parcours de soins et prévient les ruptures

La proposition d'un diagnostic et d'une prise en compte des facteurs fragilisants du vieillissement des personnes âgées de plus de 60 avec des solutions adaptées et éthiquement acceptables, minimise les ruptures entre leurs parcours de soins et de vie. Le parcours de prévention proposé par ces professionnels permet aux personnes âgées d'intégrer plus facilement un parcours de soin. Nous pouvons prendre l'exemple d'une personne âgée qui contacte les ergothérapeutes de territoire en raison d'une récidive de chutes. Ces professionnels interviendront donc à domicile pour un aménagement de logement, mais lui proposeront également de renouer avec différentes activités qui ont du sens pour elle et qui l'empêchera de s'isoler dans le but de se protéger de prochaines chutes. Par exemple, des activités seront proposées dans des clubs ou encore animés par les ergothérapeutes eux-mêmes ce qui favorisera la création de liens sociaux.

L'accompagnement au long court permettra également à la personne âgée de reprendre contact avec ces professionnels en cas de besoin et un suivi annuel sera opéré. A l'occasion de ce suivi, si ce professionnel identifie des troubles cognitifs, ne permettant plus à la personne d'effectuer ces activités signifiantes, il pourra alors lui proposer de se rendre en accueil de jour.

Qui devient référence pour personnes âgées et familles, et intervenants de santé et qui rassure.

Le poste d'ergothérapeute de territoire s'est érigé, avec le temps, en une posture de référent territorial de la dépendance. De par ses connaissances approfondies du territoire, ses compétences professionnelles centrées sur le maintien d'activité, permettant à la personne âgée de retrouver une place dans la société, il adopte une posture de coordinateur en rayonnant sur l'ensemble du secteur du Sud Toulois. Il collabore étroitement avec les professionnels territoriaux tant du secteur social que médico-social. La modification de certaines pratiques associées au gain de temps perçu par plusieurs professionnels et permis par leur intervention légitime leur utilité auprès de ce public. Des modifications de représentations de la santé, de la prévention et de la dépendance, auprès des professionnels du territoire ont été constatées. Les ergothérapeutes de territoire se positionnent aussi comme un exemple à suivre pour tous et sont reconnus sur le territoire après neuf années d'exercice tant auprès des professionnels que de la population. Cela témoigne que la notion de prévention s'est progressivement implantée sur le territoire. Ce poste fait ainsi parti de l'environnement territorial dynamique et entretien un maillage territorial étroit.

L'intervention globale de ces professionnels prend aussi en considération la charge mentale des aidants qui sont fragilisés par le vieillissement de leurs proches. Leurs missions vont au-delà de la prise en charge individuelle de la personne avançant en âge en incluant non seulement son environnement matériel, mais aussi son environnement social et familial. Un soutien aux aidants, formalisé par une formation spécifiquement dédiée, impacte là aussi favorablement la santé psychologique de ces personnes, avec un constat positif bénéficiant à la relation aidant -aidé.

Qui est d'autant plus important dans le contexte de pandémie actuelle

Au regard du contexte anxiogène actuel induit par la crise sanitaire, l'attention porté à la santé mentale et à la lutte contre l'isolement doit prendre de l'ampleur, en particulier chez les personnes âgées. Les ateliers favorisant l'usage du numérique et le maintien de contact avec la famille parfois éloigné constituent également un des axes importants de cette action.

Et qui est efficient par comparaison à des dispositifs ponctuels de prévention

L'accompagnement dans le temps et la prise en compte de l'évolution de la personne, permet d'adapter l'action en fonction des besoins de la personne de manière efficace avec des coûts sont moindres, que des interventions ponctuelles réitérées par des intervenants différents.

• Échéancier du projet

Date de début : 01/01/2022

Fin prévisionnelle :31/12/2026

Date de délibération sur le projet :

• Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Frais de personnel (5 ans)	250 000	83	Sur 5 ans
Frais de déplacement et divers (sur 5 ans)	50 000	17	Sur 5 ans
Montant total du projet	300 000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	240 000	80	Demande auprès de l'ARS
Europe			
Région			

Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement ou CC	60 000	20	
Montant total des recettes	300 000		

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES**

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : RUE DU MEMORIAL DU GENIE – 54200 ECROUVES

Nom du représentant légal : Fabrice CHARTREUX

Qualité du représentant légal : PRESIDENT

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MOUILLEBEAU Laurent (DGA) et Eric BENSIMON (Directeur du Pôle sportif de la CC2T)

Téléphone du référent : 03.83.43.23.76

Adresse électronique du référent : l.mouillebeau@terrestouloises.com;
e.bensimon@terrestouloises.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **REQUALIFICATION DE LA BASE NAUTIQUE**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : DETR, Ministère des Sports, Région, département

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 1683, avenue du Général Bigeard 54 200 TOUL

Descriptif du projet : Au vu de l'état de vétusté des bâtiments de la base nautique André VECKER, la Communauté de Communes Terres Touloises a décidé de lancer une opération de réhabilitation / restructuration du site (y compris démolition) qui vise à :

- optimiser la propriété communautaire et son usage ;
- apporter une modularité et flexibilité importante des utilisations et des usagers (accueil de tout public, associations, scolaires, centres de loisirs, ainsi que les personnes à mobilité réduite et/ou à fort handicap) ;
- développer les possibilités d'accueil des scolaires et des groupes voués à l'initiation-loisirs (accueil des familles et démarche en direction des publics éloignés des pratiques sportives) ;
- et autres adaptations dont le développement du fitness et l'utilisation des ergomètres qui se généralisent dans les différents clubs d'aviron au niveau national.
- réhabiliter et restructurer les anciens hangars de stockage pour les bateaux avec obtention d'une nouvelle surface et d'un seul et unique hangar de stockage pour les bateaux de 600 m² environ
- réhabiliter et restructurer la base vie sur une surface atteignant 500 m² environ, avec réadaptation et mise aux normes (dont mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite) de l'espace sport et vestiaires (pour 390 m²),
- restructurer le parking et les espaces verts.

Impact

socio-économique et environnemental : La



requalification de la base nautique permettra d'élargir son usage à d'autres publics (associations, scolaires, centres de loisirs, handisport, accueil des enfants dans le cadre scolaire ou extrascolaire, accueil des groupes voués à l'initiation-loisirs ; accueil des familles...) et de s'engager dans une démarche en direction des publics éloignés des pratiques sportives. Elle permettra également de revaloriser la structure bâtie et l'aspect visuel de cette entrée de ville en privilégiant l'usage du bois, ces modifications seront effectuées dans le cadre d'une politique de développement durable avec choix de matériaux et de différents matériels ciblés à économie d'énergie.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La base nautique est le seul équipement sportif du territoire permettant la pratique de l'aviron. Equipement sportif d'intérêt communautaire, son usage dépasse largement les frontières de la commune d'implantation. L'ambition d'élargir et de diversifier le public accueilli, pour concourir à la préservation de la santé par le sport fait partie des axes forts de la politique sportive de la collectivité.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : La Communauté de Communes Terres Touloises, le club d'aviron actuellement utilisateur du site, la Ville de Toul.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : novembre/décembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2022

Date de délibération sur le projet : 11 février 2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	560 000.00		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 103 110.00		
<input type="checkbox"/> Autres	170 390.00		
Montant total du projet		1 833 500.00	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	200 000.00	10.91	DETR
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	En cours de finalisation		Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	En cours de finalisation		
<input type="checkbox"/> Autre collectivité	En cours sur gestion eaux pluviales et récupération eau de pluie		ADEME
<input type="checkbox"/> Autre financement public	200 000.00	10.91	Agence Nationale du Sport
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	1 433 500.00		
Montant total des recettes		400 000.00	<i>Minimum</i>

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes Moselle et Madon

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 24540017100048

RIB :

Adresse : 145 rue du Breuil – 54230 NEUVES-MAISONS

Nom du représentant légal : Filipe PINHO

Qualité du représentant légal : président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Dominique KINDERSTUTH

Téléphone du référent : 06 26 04 67 84 – 03 83 26 45 83

Adresse électronique du référent : dkinderstuth@cc-mosellemadon.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Construction du siège de la CCMM

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : rue Nicolas Cugnot, Neuves-Maisons

Descriptif du projet : La CCMM va construire un nouveau bâtiment sur une parcelle d'environ 8 000 m² contiguë au pôle technique. La parcelle est actuellement occupée par un bâtiment industriel en friche, voué à la démolition. Le nouveau bâtiment, édifié d'un seul tenant avec le pôle technique, permettra de **regrouper sur un site unique** les services communautaires aujourd'hui hébergés au siège administratif et au « PIMM ».

Impact socio-économique et environnemental : le projet s'inscrit dans une démarche de recyclage foncier, dans la mesure où il est implanté sur une friche industrielle. La parcelle est localisée sur la zone « Cap Fileo », à deux pas du principal hypermarché de Moselle et Madon. C'est donc un lieu de passage important, atout pour la visibilité du service public. En remplaçant une usine en friche par un bâtiment de qualité, le projet va contribuer à renforcer l'attractivité de l'espace commercial situé au cœur du territoire.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : le siège actuel de la CCMM est situé dans une impasse, très peu visible par le grand public. La dispersion des locaux communautaires est coûteuse et pénalise le service public (des usagers sont renvoyés d'un site à un autre). Enfin, les locaux actuels ne répondent pas aux normes d'accessibilité, et le bâtiment « PIMM » utilisé par une partie des services est indigne en termes de conditions de travail du personnel (vétusté générale et régulation thermique impossible).

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : l'ensemble des services concernés ; les communes autour de la fabrication à partir de terres argileuses du territoire des briques de terre crue qui seront utilisées pour les murs intérieurs.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Automne 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Printemps 2023

Date de délibération sur le projet : 10 décembre 2020

Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	4 500 000		
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	4 500 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique	200 000 (notifié)		2020
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL contr ruralité	200 000 (notifié)		2020
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Département	100 000 (sollicité)		
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DETR	400 000 (sollicité)		Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Fonds friches	248 000 (sollicité)		Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé	800 000		Cession d'immeubles
<input type="checkbox"/> Autofinancement	2 552 000		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	4 500 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : EPCI Pays de Colombey et du Sud Toulois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 245 500 510 00013 (SIRET)

RIB : 30001 00583 C5440000000 90 **IBAN** : FR10 3000 1005 83C5 4400 0000 090

Adresse : BP 12 54170 COLOMBEY les BELLES

Nom du représentant légal : Philippe PARMENTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Aurélie MATHELIN

Téléphone du référent : 03.83.62.04.49.

Adresse électronique du référent : a-mathelin@pays-colombey-sudtoulois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : EPCI voir Echelle du Pays Terres de Lorraine

Descriptif du projet : le projet TZCLD vise à supprimer la privation d'emploi pour toutes les personnes privées d'emploi éligibles à l'expérimentation.

Impact socio-économique et environnemental : Création d'emplois supplémentaires en CDI à temps choisi au sein des Entreprises à But d'Emploi et remobilisation des personnes privées d'emploi de longue durée. De nombreuses activités développées s'inscrivent dans la transition écologique et la cohésion sociale (économie circulaire, circuit court, services aux habitants).

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : la 1^{ère} et 2^{ème} étape de l'expérimentation ne prévoit pas le co-financement de l'ingénierie nécessaire au Comité Local pour l'Emploi, ce qui fragilise la bonne intégration de l'expérimentation au sein du territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : La gouvernance du projet se situe au niveau du Comité Local pour l'Emploi qui associe tous les acteurs du service public de l'emploi, du développement économique et de la cohésion sociale du territoire ou intervenant au sein du territoire (services de l'Etat, Région, Département, entreprises, IAE, ESAT, associations, collectif de chômeur, Entreprises à But d'Emploi...). Le comité local se compose de 35 membres actifs.

- **Échéancier du projet**

Date de début : 1^{ère} expérimentation : juillet 2016-juillet 2021 puis seconde phase : juillet 2021

Fin prévisionnelle : juillet 2026

Date de délibération sur le projet : octobre 2014 puis septembre 2016

-
-
-
-

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
	126 000		Moyens humains
	28 250		Locaux, Moyens matériels et prestation
Montant total du projet	154 250		
Financements	€	%	Commentaire
Etat	50 000	32	ANCT à solliciter
Europe			
Région	20 000	13	A solliciter
Département	20 000	13	
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	64 250	42	
Montant total des recettes	154 250		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Association du Pays Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : 2 rue de la Colombe – 54170 Colombey-les-Belles

Nom du représentant légal : Dominique POTIER

Qualité du représentant légal : président de l'Association du Pays Terres de Lorraine

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Benoit GUERARD

Téléphone du référent : 06 80 24 79 20

Adresse électronique du référent : benoit.guerard@terresdelorraine.org

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Animation de la démarche « De la dignité dans les assiettes »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PAT

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : 4 CC + alentours

Descriptif du projet : Un accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité comme facteur d'inclusion sociale et citoyenne.

A l'engagement du PAT en 2016, les élus de Terres de Lorraine ont clairement exprimé qu'une démarche de transition alimentaire devait bénéficier à tous y compris aux plus pauvres et non à amplifier l'accès des catégories sociales favorisées aux productions de proximité de qualité en émergence. Pour ce faire, ils ont positionné cette préoccupation en haut des priorités dès l'enclenchement du PAT. L'opportunité d'une collaboration avec ATD Quart monde a permis d'amorcer depuis 3 ans un projet territorial ambitieux.

Ce projet vise à construire, avec les personnes concernées, un cadre favorisant le développement d'initiatives garantissant un accès digne et durable à l'alimentation de qualité pour tous sur le territoire du Pays Terres de Lorraine.

Il se fonde sur le rapport « se nourrir lorsqu'on est pauvre » d'ATD Quart Monde publié en 2016 qui a mis en exergue que la gêne voire la honte de ne pas être autonome pour soi et sa famille figuraient parmi les principales difficultés exprimées par les personnes qui connaissent la précarité alimentaire.

La démarche engagée depuis 3 ans sur TDL poursuit des objectifs de dignité, d'accès durable et de participation citoyenne dans l'accès à l'alimentation des personnes en précarité. Elle implique un changement des regards, des méthodes et des pratiques et cherche à mobiliser les leviers à disposition du territoire (accès aux productions locales, faire évoluer l'aide alimentaire avec les associations et proposer des alternatives, accès à la terre...) et un nombre croissant d'acteurs (secteur de l'action sociale publique et associatif, agriculteurs, usagers...).

La méthodologie participative s'applique à donner à chacun une place d'acteur dans la construction des solutions et permettre aux personnes souvent isolées de se situer dans une dynamique collective positive, d'un projet socialement valorisé.

En phase avec la stratégie du territoire, les actions conçues pour tous publics (système

d'achats groupés de produits locaux ouvert à tous, jardins partagés et nourriciers...) afin de créer une grande mixité sociale et de faire ainsi société.

Objectifs

- être un territoire expérimental d'un changement de paradigme dans la lutte contre la précarité alimentaire
- renforcer durablement l'autonomie alimentaire des personnes en situation de précarité.

Axes

La participation : permettre à tous les acteurs, tous les habitants de participer à la transition alimentaire.

La démarche s'appuie sur les capacités de transformation et d'innovation du territoire : impulsion de chantiers structurants (achats groupés, aide alimentaire, jardins nourriciers ...) et sur l'accompagnement de toutes les initiatives locales (associatives, citoyennes, communales) en phase avec ses objectifs et valeurs.

Impact socio-économique et environnemental :

L'impact de la démarche est principalement social : il s'agit de changer les regards sur la précarité, et de lutter contre la précarité alimentaire.

Elle inclut aussi un impact économique par des achats groupés de produits locaux, et un impact environnemental par la promotion de jardins et des bonnes pratiques de jardinage.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Face à la montée de la précarité et à la prise de conscience accrue de l'impact de l'alimentation sur la santé et sur le lien social, la démarche De la Dignité dans les assiettes permet une coordination territoriale à l'échelle du Pays pour des réponses adaptées et réactives.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Le CD54 (à travers notamment les MDS) ; les 4 communautés de communes et les 153 communes du Pays Terres de Lorraine, à travers des élus, des citoyens, des professionnels, des bénévoles. Les associations et structures partenaires sont notamment les CCAS et CIAS, les FRANCA, la Croix-Rouge, le Secours Catholique.

- **Échéancier du projet**

Date de début : Janvier 2021

Fin prévisionnelle : Décembre 2023

Date de délibération sur le projet : courant 2019

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Poste chargée de projets alimentaires dignes et durables (salaire, frais de mission)	150 000		
Carasso actions ?			
Montant total du projet	150 000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département	17 900€		En cours de demande, pour 2021

Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé	20 000 €		Fondation Carasso
Autofinancement	112 100 €		
Montant total des recettes	150 000 €		

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

● Maître d'Ouvrage

Nom : Pays Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 2 Rue de la Colombe 54170 ALLAIN

Nom du représentant légal : Mr Dominique POTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Loïc Vautrin

Téléphone du référent : 0652710482

Adresse électronique du référent : loic.vautrin@terresdelorraine.org

● Descriptif du projet

Intitulé du projet : **CAGELO Cadastres Géothermiques en Terres de Lorraine**

Commentaire [1]: Ou CAPGEO, nom à définir encore : V2 à venir

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : CTE

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 2 Rue de la Colombe 54170 ALLAIN

Descriptif du projet :

Ce projet est porté par un consortium d'acteurs privés et publics aux compétences complémentaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur : Pays Terres de Lorraine, Université de Lorraine (Ecole Nationale Supérieure de Géologie, Laboratoire GeoRessources), Institut de Physique du Globe de Strasbourg, ENEREX, ELIIS, TESSAEL, STORENGY.

Ce projet vise à améliorer la connaissance du sous-sol par le déploiement de méthodes à coût modéré ainsi qu'à favoriser le développement de la géothermie via un espace cartographique accessible en ligne au public et l'accompagnement des porteurs de projets finaux.

Le rôle de Terres de Lorraine est d'être positionné comme territoire test, d'expérimentation pour la réalisation d'un cadastre géothermique.

Un des objectifs majeurs de ce projet est de réaliser un guide méthodologique pour permettre à d'autres territoires de déployer cette démarche.

Impact socio-économique et environnemental :

Massifier la géothermie pour tous les publics : particuliers, privé, public.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Données ci-dessous issues du rapport « Développement des EnR à l'échelle Sud Meurthe et

Moselle » AKAJOULE/SCET.



Le potentiel d'ENR par géothermie est de 295 GWh à l'horizon 2050 en prenant en compte les hypothèses ci-dessous :

Géothermie - PAC

2030 : 40% des logements et 40% du tertiaire chauffé via la géothermie
 – 1 130 GWh – 47% du potentiel

2050 : 75% des logements et 80% du tertiaire chauffé via la géothermie
 – 748 GWh – 31% du potentiel
 (diminution des consommations par rapport à 2030)



Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 01/08/2021
 Fin prévisionnelle des travaux : 31/12/2023
 Date de délibération sur le projet : 2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etudes	540 000	100	
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	300 000	56	A déterminer, ADEME en 1
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	240 000	44	20% ou 30% si chef de file
Montant total des recettes			

Commentaire [2]: Thomas, à mettre en rapport des objectifs TEPOS en 2050, je n'ai pas retrouvé l'objectif d'ENR thermique global en 2050 ?

Commentaire [3]: Et voici le tableau complet

Potentiel GWh	CCPCST
32	CCPS
43	CCMM
57	CC2T
163	TOTAL
295	

Commentaire [4]: Possiblement avec un stagiaire porté par Storengy ou l'ENSG pour commencer cet été un travail concret

Commentaire [5]: Bonne idée en attendant le déblocage des financements

Commentaire [6]: On prends la date de délibération sur la participation du territoire à CAGELO ?

Commentaire [7]: OUI

Commentaire [8]: Projet refusé par APR ADEME recherche avec ces hypothèses. @Thomas, est-ce qu'il faut mettre cette mouture et voir si on arrive à la faire financer ?

Commentaire [9]: Il faut affiner le budget; A mon avis réduire le coût global et attendre la réunion de jeudi 20mai pour compléter le budget

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

● Maître d’Ouvrage

Nom : Association Pays Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 2 rue de la Colombe 54 170 Colombey les Belles

Nom du représentant légal : Dominique POTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Thomas BAILLY

Téléphone du référent : 06 52 40 85 35

Adresse électronique du référent : thomas.bailly@terresdelorraine.org

● Descriptif du projet

Intitulé du projet : Poste chargé de développement « Entreprises et transition énergétique »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet : Le secteur de l'industrie et plus largement des entreprises est le premier poste de consommation d'énergie du territoire Terres de Lorraine (38 % des consommations d'énergie et 42% des émissions de gaz à effet de serre : source : ATMO Grand Est : 2016).

Avec près de 4 000 établissements, le territoire Terres de Lorraine est composé d'une diversité d'entreprises de la TPE, artisans en passant par des PME (Transports, logistique,) et des industries fortes consommatrices d'énergie (aciérie, papetier,...).

Dans le cadre d'un COT (Contrat d'objectifs Territorial) de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME Grand Est, le Pays Terres de Lorraine a expérimenté une démarche d'accompagnement des acteurs du territoire sur les énergies renouvelables 2020-2021 dont de nombreuses entreprises.

Près de 140 entreprises du territoire ont été accompagnées (au minimum une rencontre avec préconisations de conseils techniques jusqu'à l'accompagnement au montage technique (pré-faisabilité, audit) et financier). 66% de ces établissements ont moins de 50 salariés.

Les montants prévisionnels d'investissement "énergie" des projets accompagnés représentant environ 26 millions d'euros.

De cette démarche, il ressort que la majorité des chefs d'entreprises sont conscients des enjeux environnementaux et souhaitent investir dans la transition énergétique mais sont "démunis" pour passer à l'action :

- Méconnaissance des dispositifs financiers et des technologies
- Manque de disponibilité pour le développement de

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes du Pays du Saintois

Nature : mairies x communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB : 20041 01010 0798113S031 68

Adresse : 21 rue de la Gare – 54 116 TANTONVILLE

Nom du représentant légal : Jérôme KLEIN

Qualité du représentant légal : Président

- Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sophie Gérardin
- Téléphone du référent : 03.83.52.47.93
- Adresse électronique du référent : sophie.gerardin@ccpaysdusaintois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mise en place d'une recyclerie/ressourcerie

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, x ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Déchetterie du Saintois

Descriptif du projet :

La recyclerie a pour objectif de récupérer, valoriser et/ou réparer dans le but de la revente au grand public des produits déposés à la déchetterie de Tantonville. Ceci favorise le prolongement de la durée de vie des produits et la réduction de la production des déchets sur le territoire.

Actuellement, un conteneur est en place à l'entrée de la déchetterie. La CCPS a pour projet d'utiliser ce conteneur comme point de dépôt de la part des usagers. Il a été mis volontairement à l'entrée pour que l'usager puisse réfléchir s'il souhaite donner une seconde vie à son produit ou non.

Ainsi, un ressourcier travaillant à la Fabrique pourrait passer chaque semaine afin de sélectionner ce qui peut être revendu dans leur propre magasin.

Cette valorisation des déchets pourrait être effectuer par un chantier d'insertion mis en place sur le territoire. Ce dernier remettrait en l'état les produits dans un atelier afin de les revendre également dans un magasin sur le territoire du Pays du Saintois.

Impact socio-économique et environnemental : Création d'emploi et réduction des déchets sur le territoire

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Volonté nationale de réduction des déchets et de protection de l'environnement. Ce projet s'effectuerait dans la continuité de la mise en place de la redevance incitative sur le territoire depuis janvier 2018 afin de réduire la production de déchets.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : communauté de communs du Pays du Saintois en réflexion avec la Fabrique dont le siège est à Bulligny en Meurthe-et-Moselle et également la communauté de communes de Colombey Sud Toulois

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle : /

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement : annuel**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Personnel/partenariat avec la Fabrique	20 000		
Aménagement déchetterie	3 000		
Transport et création d'un magasin de vente	10 000		
Montant total du projet	43 000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			DIRECCTE chantier d'insertion à préciser
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			ADEME à préciser
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes	43 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Association Pays Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : 2 rue de la Colombe 54 170 Colombey les Belles

Nom du représentant légal : Dominique POTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Thomas BAILLY

Téléphone du référent : 06 52 40 85 35

Adresse électronique du référent : thomas.bailly@terresdelorraine.org

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Programme SARE – accompagnement des particuliers (et petit tertiaire) sur la rénovation énergétique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Pour répondre aux objectifs ambitieux des PCAET intercommunaux (réduire de plus de 50 % les consommations d'énergie du territoire d'ici 2030), les communautés de communes et le Pays du territoire Terres de Lorraine ont candidaté et ont été **lauréat à l'AMI « Service d'Accompagnement à la rénovation Energétique »** initié par la Région Grand Est en lien avec l'ADEME.

Ce dispositif déployé sur la période 2021 – 2023 vise consolider à la dynamique de rénovation énergétique sur le territoire initiée en 2006 avec l'Espace Info Energie en :

- développant une offre d'accompagnement complète pour tout habitant du territoire : information conseils, bilan énergétique, visite sur sites, préconisations de travaux, appui aux choix des entreprises, aides au montage des dossiers de subvention
- **renforçant les moyens d'intervention auprès du grand public** en proposant le déploiement de 2 postes de conseillers FAIRE à 0.8 ETP chacun (auparavant : 0.8 ETP avec l'Espace Info Energie)

Le déploiement de ce programme SARE a été confié à **l'association Lorraine Energies Renouvelables** sous forme de mandat.

Les offres/services du programme SARE

Offre 1 : Information, conseils des particuliers

Offre 2 : Accompagnement renforcé à domicile des particuliers auprès du public non accompagné dans le cadre du programme ANAH « Habiter mieux Sérénité »

Offre 3 : Accompagnement global et réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour leurs travaux de rénovations globales avec la SEM OKTAVE

- Offre 4 : Dynamique de rénovation : Sensibilisation, animation territoriale
- Sensibilisation des particuliers : conférences, ballades thermiques ...
 - Sensibilisation des professionnels (entreprises du bâtiment, agences immobilières, établissements bancaires ...)
 - Sensibilisation du petit tertiaire

Offre 5 : Information, conseil et accompagnement du petit tertiaire (

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier du projet**

Date de début : 01/01/2021

Fin prévisionnelle : 31/12/2022

Date de délibération sur le projet : novembre 2020

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Postes conseillers FAIRE	362 491		2 x 0.8 ETP (salaires, frais de missions, charges)
Montant total du projet	362 491		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	181 245 €	50 %	CEE
Europe	22 400 €	5 %	Action OKTAVE
Région	37 320 €	10.4	
Département	24 000 €	6.6	
Autre collectivité	97 125 €	26.7	CC, PAYS
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes	361 491 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Mouctar DIALLO

Nature : Pays Terres de lorraine

Code INSEE :

RIB :

Adresse : 2 rue de la Colombe 54 170 Colombey les Belles

Nom du représentant légal : Dominique POTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mouctar DAILLO

Téléphone du référent : 06 58 84 45 85

Adresse électronique du référent : mouctar.diallo@terresdelorraine.org

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : programme d’investissement d’un maillage de maisons de santé pluriprofessionnelle sur le territoire de Terres de Lorraine

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : contrat local de santé et de coopération interprofessionnel par des indicateurs ACI (Accord convention interprofessionnel)

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Dans le cadre du maillage de l’offre médicale pluriprofessionnelle et de répondre le besoin des habitants sur Terres de lorraine, le développement des structures d’exercices coordonnées notamment les maisons de santé (MSP) a été l’une des solutions initiées par les professionnels de santé en lien avec les élus du Territoire Terres de lorraine.

3 projets de MSP (Vézelise, Flavigny sur Moselle, Neuves Maisons) sont en cours de développement. Chaque projet est décrit en annexe.

Impact socio-économique et environnemental : *

- Offre médicale de qualité pour les habitants avec des parcours de soins adaptés pour chaque usager.
- Augmentation de l’installation des professionnels de santé diversifiés.
- Augmentation de l’installation des entreprises, des commerces et des habitants

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : les évolutions démographiques récentes, caractérisées par le vieillissement des médecins et la féminisation de la profession (Lapeyre et al, 2005) contribuerait à créer une répartition déséquilibrée de l’offre de soins de premiers recours sur le territoire national (Le Breton-Lérouvillois, 2011). Par ailleurs, une augmentation des difficultés d’accès aux soins existe en raison de l’avènement de maladies chroniques et du vieillissement de la population (Martins et al, 2006). Les structures d’exercices coordonnées notamment les Maisons de santé apparaissent ainsi comme un modèle permettant de répondre à un besoin, tant pour les professionnels de santé (PS), que pour les décideurs publics, et pour la prise en charge des patients.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Professionnels de santé, Agence Régionale de santé, CPAM,

mairies, communauté de communes, membres du CLS

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : mai 2021

Fin Prévisionnelle des travaux : mai 2023

Date de délibération sur le projet : mai 2021

- **Plan de financement : Le détail du plan de financement de chaque MSP est détaillé en annexe :**

Annexe de chaque MSP :

- ❖ MSP de Vézelise

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : SCI immobilières des minimes

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 85213323000015 SIRET

RIB :

Adresse : 1 rue de Beauregard 54330 Vézelise

Nom du représentant légal : HENON Cinthya

Qualité du représentant légal : Gérant

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : HENON Cinthya

Téléphone du référent : 0618253105

Adresse électronique du référent : cinthyahenon@orange.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : *Réalisation d'une maison de santé aux normes et permettant la facilitation de l'accès aux soins, le développement de l'attractivité territoriale en matière de soins et l'innovation par des projets locaux de santé publique peu exploités à ce jour sur le territoire Saintois.*

Impact socio-économique et environnemental :

L'attractivité de la commune passe aussi par la mise à disposition de services publics aux administrés et notamment les services de soins. La pérennisation et le développement de notre structure s'inscrit dans le projet de « Vézelise, petite Ville ». Elle permet aussi la stabilité d'autres « commerces » comme la pharmacie, l'opticien et le laboratoire d'analyses, partie prenante du projet.

L'exercice pluriprofessionnel permet de fluidifier les parcours de soins des patients et d'envisager le recours à la téléconsultation pour l'accès au second recours souvent complexe pour nos populations fragiles, éloignées de la ville.

Pour l'impact environnemental, notre structure actuelle est vieillissante, énergivore. Le projet s'est particulièrement attaché à l'économie d'énergie et nous sommes au-delà des préconisations en matière d'économie d'énergie.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : *la non-réalisation de ce projet entraînerait un exil des praticiens en place vers d'autres territoires et de fait, laisserait la commune en « désert médical », les structures de soins alentour n'étant pas en mesure d'absorber l'activité réalisée par les 17 praticiens de Vézelise, les administrés se trouveraient en difficulté d'accès aux soins de premier recours.*

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les premiers acteurs sont les praticiens de santé eux-mêmes, finançant ce projet à titre privé pour la majeure partie.

La nouvelle municipalité a souhaité soutenir ce projet en facilitant l'accès à l'acquisition du terrain, envisageant un projet partagé sur la parcelle dédiée.

La communauté de commune prévoit une subvention à hauteur de 15 000€

De nombreuses réunions avec les élus locaux ont eu lieu ces 5 dernières années avec une certaine stérilité dans les résultats attendus.

La complexité du système entraîne des retards, nous en sommes à 6 ans de projet.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Août/Septembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : novembre 2021

Date de délibération sur le projet : ????

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	105 000	5	
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 845 000	96	
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet		1 950 000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	88 000 demandés	4.5	Préciser : FEDER- en attente commission
<input type="checkbox"/> Région	50 à 150 000 demandés	2.6 à 7.7	Préciser : en attente commission
<input type="checkbox"/> Département	Demande de subventionnement du parking non aboutie		
<input type="checkbox"/> Autre collectivité	15 000 dossiers en cours	0.76	Préciser : com. de communes
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	Potentielles : 153 à 253 000€ en fonction des commissions en attente.		

❖ **MSP de Flavigny sur Moselle :**

• **Maître d’Ouvrage**

Nom : Maison de santé du Chaubourot - Flavigny sur Moselle

Nature : Maison de santé pluriprofessionnelle

Code INSEE : 820 835 536

RIB : FR76 3000 4012 2800 0100 4023 396

Adresse : 2 rue du Doyen Jacques Parisot 54 630 FLAVIGNY SUR MOSELLE

Nom du représentant légal : Dr DUFOUR Benoît

Qualité du représentant légal : Médecin généraliste

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : BZYMEK Angélique (Infirmière ASALEE) et FORTICAUX Marie (Coordinatrice MSP)

Téléphone du référent : 03 83 26 70 14 – 07 86 88 37 97

Adresse électronique du référent : a.bzymek.asalee@gmail.com / mspchaubourot@gmail.com

• **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'un bureau partagé pour des consultations de soins médicaux spécialisés ainsi que des permanences administratives.

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : dans le cadre du développement de la CPTS Moselle et Madon et des indicateurs ACI (Accord convention interprofessionnel) de notre MSP.

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interréttorial

Adresse postale du projet : 2 rue du Doyen Jacques Parisot – 54 630 – FLAVIGNY SUR MOSELLE

Descriptif du projet :

Création d'un bureau au sein de la MSP à proximité directe des 3 médecins généralistes, de la salle d'attente et du secrétariat. Mise à disposition du matériel informatique permettant l'utilisation de logiciel en ligne en lien avec le logiciel professionnel de santé utilisé par l'ensemble des professionnels. (mise en place de la fibre au sein de la MSP). Ce bureau aura pour fonctionnalité :

1. Des consultations en soins spécialisés (hépato-gastroentérologue, rhumatologue, dermatologue...) pour la patientèle du territoire, plusieurs jours par mois.
2. Des permanences administratives.

Impact socio-économique et environnemental : amélioration de la prise en charge des patients du territoire avec un accès facilité aux soins de second recours et aux réseaux de santé en gérontologie (RESAPEG, RESEAULU, Gérard CUNY).

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? Ce projet est en cohérence avec les missions d'accès aux soins répertoriés dans les objectifs de la CPTS Moselle et Madon ainsi que dans le cadre des ACI de notre MSP. Il existe une forte demande d'accès aux soins de second recours sur notre territoire. Nous bénéficions par ailleurs d'un accord verbal avec un cabinet d'hépato-gastro entérologie et de chirurgie digestive (2.5 à 3j/semaine). Notre commune étant située à l'extrémité du territoire de la CPTS donc au carrefour des différents territoires de santé, ce bureau partagé pourrait également permettre la permanence d'un réseau, d'une assistante sociale à compter de septembre 2021.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? Médecins généralistes de la MSP, Médecins spécialistes, Représentants de la CPTS Moselle et Madon.

- **Échéancier des réalisations :**

Date de début des travaux : Eté 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Septembre 2021

Date de délibération sur le projet : Septembre 2020

- **Plan de financement :** (*l'ensemble des devis comprenant le chiffrage complet pourra être envoyé d'ici une quinzaine de jours*)

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
☒ · VRD	18 063.90 €		Fibre, câblage et réseau informatique, baie de brassage, câble fibre, téléphone standard, casques standards téléphoniques x 2
☒ · Travaux sur le bâti	14 696,40€		Rénovation local
☒ · Autres	7060 € (400€ chaise + 200€ chaises + 2500€ table d'examen + 50€ balance + 500€ lecteur carte vitale + 1000€ bureau + 100€ téléphone fixe + 50€ poubelle) + 1000€ ordinateur fixe + 200€ écran + 400€ licence logiciel médical+700€ installation paramétrage logiciel+500€ maintenance informatique+200€ imprimante + 500€ meuble papier + 160€ lampe sur pied		Mobilier, matériels informatique et médical
Montant total du projet			41 220.30 €

Financements	€	%	Commentaire
☐ · Etat DSIL relance			
☐ · Etat DSIL rénovation			
☐ · Etat DSIL classique			
☐ · Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
☐ · Europe			Préciser :
☐ · Région			Préciser :
☐ · Département			
☐ · Autre collectivité			Préciser :
☐ · Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
☐ · Autre financement privé			
☐ · Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

❖ MSP de Neuves Maisons

Maître d’Ouvrage

Nom : Agathe THIRIARD – Marine HERGEL (SCI MA20 en cours de constitution)

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : Maison de santé pluridisciplinaire

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal : Agathe THIRIARD Marine HERGEL

Qualité du représentant légal : Gérantes SCI

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Agathe THIRIARD

Téléphone du référent : 07 77 22 43 90

Adresse électronique du référent : agathe.thiriard@gmail.com

Descriptif du projet

Intitulé du projet : Acquisition bâtiment et travaux pour implantation maison de santé pluridisciplinaire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 13 rue Roger Salengro 54 230 NEUVES-MAISONS

Descriptif du projet : Implantation de 5 activités médicales/paramédicales (kinésithérapie – Orthoptiste – Sage-femme – Sophrologie – 1 à déterminer) au sein d'un bâtiment acquis (anciennement cabinet de radiologie) avec mutualisation secrétariat, accueil, salle attente.

Impact socio-économique et environnemental : Création d'emploi, réduction des inégalités de santé, amélioration du parcours soins des habitants, développement et coordination autour des projets de santé, augmentation de l'offre de soins

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Requalification d'une friche médicale au centre-ville de Neuves-Maisons, réimplantation de service de soins à la population en cœur de ville, installation d'activités médicales et paramédicales inexistantes

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Mairie de Neuves-Maisons, Agence de développement Terres de Lorraine, Contrat Local de Santé

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux :

Date prévisionnelle d'acquisition : début septembre 2021

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	13 000		Remplacement chaudière + sanitaires
<input type="checkbox"/> Autres : Acquisition	300 000		
Montant total du projet		308 000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			

<input type="checkbox"/> Etat autres		Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe		Préciser :
<input type="checkbox"/> Région		Préciser :
<input type="checkbox"/> Département		
<input type="checkbox"/> Autre collectivité		Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public		Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé		
<input type="checkbox"/> Autofinancement		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 245 500 510 00013 (SIRET)

RIB : 30001 00583 C5440000000 90 **IBAN** : FR10 3000 1005 83C5 4400 0000 090

Adresse : BP 12 54170 COLOMBEY les BELLES

Nom du représentant légal : Philippe PARMENTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Philippe PARMENTIER

Téléphone du référent : 03 83 52 08 16

Adresse électronique du référent : service.technique@pays-colombey-sudtoulois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : maison des services mutualisés

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 5, rue de la Gare – 54170 Colombey-les-Belles

Descriptif du projet : Le projet concerne la création d'une maison des services mutualisés. Afin de favoriser l'accès des habitants du territoire à une offre de services variée, la communauté de communes a envisagé la création d'un nouveau bâtiment. Celui-ci, situé au cœur de Colombey-les-Belles, regroupera les différents services de la communauté de communes et accueillera un ensemble de partenaires pour offrir un point multiservices diversifié et performant. Ce nouveau bâtiment se doit d'être exemplaire, tant dans sa conception et sa construction à haute performance environnementale, que dans la mutualisation des moyens et l'organisation des services proposés.

Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet répond à ce double objectif :

- Améliorer et développer l'accès aux services publics dans un secteur très rural et ainsi contribuer à l'attractivité du territoire et au maintien d'un minimum de services ;
- S'inscrire dans la transition énergétique via la construction d'un bâtiment exemplaire favorisant la réduction de la consommation des ressources, la préservation de la qualité de l'eau et de l'air.

Ce projet s'inscrit dans une logique de haute qualité environnementale et vise les niveaux Energie 3 et Carbone 2 du référentiel Energie Carbone. Il sera compact et étanche à l'air pour obtenir de bonnes performances énergétiques et privilégiera les matériaux traditionnels, pérennes et biosourcés. Une attention particulière sera portée à la qualité des matériaux, aux détails et à leur mise en œuvre.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La Communauté de Communes travaille de longue date, avec un grand nombre de partenaires, pour créer un espace où un maximum de services puissent être accessibles aux habitants du territoire. C'est un projet structurant pour notre territoire, dans un contexte difficile où les services disparaissent petit à petit, suite notamment :

- A la décision de la Poste de Colombey-les-Belles de ne pas garder la gestion de la MSAP, au vu du montant des travaux à réaliser dans leur bâtiment pour une labellisation « Maison France Service » ;
- à la fermeture programmée de la trésorerie à Colombey-les-Belles ;
- et sachant qu'aucune Communes n'est dotées de dispositifs de recueil, pour la réalisation de papiers d'identité, sur le territoire.

Quels sont les acteurs/ressources



du territoire associés au projet ? :

- o La Maison France Service de Colombey les Belles ;
- o Le Centre Social Rural (le premier de Meurthe et Moselle dans la ruralité) ;
- o Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) ;
- o Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) ;
- o Le bureau du Conseiller Territorial de la Direction Départemental des Finances Publiques.
- o Des services décentralisés du Conseil Département : accueil assistante social et accueil pour consultation PMI (Protection Maternelle et Infantile). A savoir que les consultations PMI ne sont actuellement pas possibles sur le territoire par manque de locaux adaptés ;
- o Les services décentralisés de la MSA ;
- o Les Services du Pays Terres de Lorraine (en particulier des agents travaillant sur la transition écologique, le contrat local de santé, le plan alimentaire territorial et le programme LEADER) ;
- o L'équipe ingénierie du Comité Local d'Expérimentation "Territoire zéro chômeur longue durée" ;
- o Les « Animateurs Jeunesse » du territoire recrutés par les Fédérations d'Education Populaire dans le cadre du contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP, NOBBA) ;
- o La Coordination des services « Petite Enfance » et « Gérontologie » du Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale (Le GCSMS « Grandir et Vieillir en Pays de Colombey) ;
- o Permanence hebdomadaires ou ponctuelles d'autres organismes (Bureaux partagés pour : la Mission Locale, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, le Service TDLU : Autorisation des Droits des Sols, etc ...) .

Les services de la communauté de communes :

- o « L'Espace Emploi » de la communauté de communes bénéficiant d'une convention avec Pôle Emploi pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs recherches ;
- o Le service Culture, animation jeunesse, lecture publique et soutien aux associations ;
- o Les agents du service Développement Economique et Tourisme avec l'accueil des porteurs de projets éco ;
- o Le service Environnement : entretien de cours d'eau, sécurisation en eau potable et assainissement ;
- o Le Service Techniques et Ingénierie pour les communes ;
- o Le Service Habitat : gestion d'une OPAH en interne avec accueil et conseil des habitants ;
- o Le Service Urbanisme et Mobilité : gestion du PLUi, déclarations d'intention d'aliéner, ...
- o Ainsi que les Services Administratifs

• Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : septembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : mars 2023

Date de délibération sur le projet :

• Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	3 057 450,00 €	79,49%	
<input type="checkbox"/> Autres	789 000,00 €	20,51%	
Montant total du projet		3 846 450,00 €	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	300 000,00 €	7,80%	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	200 000,00 €	5,20%	Contrat de ruralité
<input type="checkbox"/> Etat autres	720 000,00 €	18,72%	DETR

<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région	125 000,00 €	3,25%	Redynamisation des BSR
<input type="checkbox"/> Département	300 000,00 €	7,80%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public	156 000,00 €	4,06%	CAF
<input type="checkbox"/> Autre financement public	30 000,00 €	0,78%	Agence de l'eau Rhin Meuse
<input type="checkbox"/> Autofinancement	2 015 450,00 €	52,40%	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	3 846 450,00 €		

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 245 500 510 00013 (SIRET)

RIB : 30001 00583 C5440000000 90 **IBAN** : FR10 3000 1005 83C5 4400 0000 090

Adresse : BP 12 54170 COLOMBEY les BELLES

Nom du représentant légal : Philippe PARMENTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Marc Christophe

Téléphone du référent : 0673754144

Adresse électronique du référent : jm-christophe@pays-colombey-sudtoulois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Ingénierie pour la création d'une Zone d'activité économique "La Sarrazinière" : actualisation du dossier de création et rédaction du dossier de réalisation (une autre fiche sera déposée par la suite pour la phase de réalisation)**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : **Développement économique**

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Zone Sarrazinière entre Allain et Bagnieux, mais rayonnement à l'échelle de la communauté de communes

Descriptif du projet : Actualisation du projet de création de zone (suite à réflexion avec le CD 54, inversion des deux phases afin d'améliorer l'accès routier à cette zone) + rédaction du dossier de création

Impact socio-économique et environnemental : objectif de création d'emploi dans une logique de respect de l'environnement et de valorisation des produits et savoir-faire locaux
 Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Le travail de zonage effectué dans le PLUi sur les zones économiques a permis la réduction de consommation foncière de 50 hectares pour les zones économique sur la communauté de communes. Avant le PLUi, les différents documents d'urbanisme des communes permettaient une consommation foncière économique de 89.6 hectares contre 39.6 hectares dans le PLUi. La quasi-totalité de cette surface est regroupée sur la ZAC de la Sarrazinière

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : MMD54, CD54, ADTL, etc ...

- **Échéancier des réalisations**

Date de début : juillet 2021

Fin prévisionnelle de l'étude : juillet 2023

Date de délibération sur le projet : arrêt du PLUi le 27 novembre 2019

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	4772		AMO MMD54

	55000		MO Bureau d'étude (estimatif)
Montant total du projet	59772		
Financements	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL relance	23908.8	40	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	23908.8	40	Préciser : Leader
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	11954.4	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	59772		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de communes du Pays du Saintois

Nature : mairies x communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200 035 772 000 17

RIB : 20041 01010 0798113S031 68

Adresse : 21 rue de la Gare – 54 116 TANTONVILLE

Nom du représentant légal : Jérôme KLEIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sophie Gérardin

Téléphone du référent : 03.83.52.47.93

Adresse électronique du référent : sophie.gerardin@ccpaysdusaintois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Rénovation et optimisation du site d'Haroué et création d'un tiers-lieu

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé x autres : attractivité du territoire et service

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : x cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, x usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 1 rue de Chênevières, 54740 Haroué

Descriptif du projet :

Ancien site technique du Conseil Départemental, le site présente plusieurs bâtiments et terrains :

- Le Bâtiment abritant l'école de musique (240 M2 sur 2 niveaux)
- D'anciens bureaux, communiquant avec le bâtiment abritant l'école de musique, mais inoccupés depuis plusieurs années (250 M2 , sur 2 niveaux)
- Des anciens hangars et bureaux techniques (225 M2)

Actuellement, le bâtiment existant abritant l'école de musique du Saintois présente un coût de fonctionnement élevé, une accessibilité PMR défaillante, une insonorisé défaillante, une suspicion d'une toiture amiantée et une absence d'isolation. Il n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien ni d'optimisation. La communauté de communes souhaite acquérir les bâtiments abritant l'école de musique ainsi que le bâtiment des anciens bureaux jouxtant ce dernier et a décidé de lancer un programme de réhabilitation qui vise à :

- Optimiser et réhabiliter un bâtiment adapté à l'usage d'une école de musique : hall d'accueil, accessibilité PMR, espace de répétition, espace insonorisé afin de permettre plusieurs cours de pratique musicale,
- Optimiser la visibilité et l'accès du site ainsi que sa cohérence avec son usage
- Création d'un tiers-lieu afin de proposer des espaces de coworking, salle de réunion /conférence
- Restructurer le parking et les espaces verts.

Impact socio-économique et environnemental :

Cette réhabilitation s'effectuera dans le cadre d'une rénovation énergétique exemplaire permettant ainsi une réduction des coûts de fonctionnement des bâtiments et un impact environnemental plus maîtrisé. La création d'un tiers-lieu permettra de contribuer au développement économique du territoire et à l'activation des ressources locales.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : L'école de Musique est actuellement locataire de l'Etat pour ses locaux et l'Etat comme le Département souhaitent céder leurs biens. Outre l'accueil de l'Ecole de Musique, les bâtiments nécessitent une rénovation conséquente. L'école de musique du Saintois est la seule du territoire et elle accueille de nombreux élèves du territoire mais également des territoires voisins. Elle concourt activement à la politique culturelle de la CCPS. Le site ainsi requalifié permettrait de proposer différentes modalités d'accueil (public de loisirs, entreprises, startup, associations...) et proposerait le premier tiers-lieu intercommunal.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : CCPS , Département 54

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : novembre /décembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : avril 2022

Date de délibération sur le projet : 17/06/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	425 000		Toiture, isolation, système énergétique, bloc d'entrée, ascenseur, escaliers, mise aux normes électriques, aménagements intérieurs et extérieurs
<input type="checkbox"/> Autres	95 000		Achat terrain et étude de faisabilité
Montant total du projet	520 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation	80 000		DSIL
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	50 000		DETR
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	390 000		
Montant total des recettes	520 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 245 500 510 00013 (SIRET)

RIB : 30001 00583 C5440000000 90 **IBAN** : FR10 3000 1005 83C5 4400 0000 090

Adresse : BP 12 54170 COLOMBEY les BELLES

Nom du représentant légal : Philippe PARMENTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Philippe PARMENTIER

Téléphone du référent : 03 83 52 08 16

Adresse électronique du référent : service.technique@pays-colombey-sudtoulois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : programme de sécurisation en eau potable

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 5, rue de la Gare – 54170 Colombey-les-Belles

Descriptif du projet :

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois (CCPCST) a pris la compétence sécurisation de l'approvisionnement eau potable sur son territoire et souhaite lancer les études de sécurisations (AVPGD, AVP-PRO) en vue d'un programme pluriannuel de travaux.

En 2014, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois (CCPCST) avait décidé de lancer une étude concernant la sécurisation en eau potable de 28 communes afin de trouver des solutions de sécurisation pertinentes. Cette étude fait suite au dernier épisode de sécheresse de 2003 qui a causé des difficultés concernant l'approvisionnement et les ressources en eau.

Cette étude a permis d'identifier et de confirmer la faisabilité de sécurisation des communes concernées par des périodes de manque d'eau lors de l'étiage de leurs ressources et de proposer des scénarios de travaux à engager.

Impact socio-économique et environnemental :

La sécurisation de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois s'inscrit dans une démarche globale qui permettra à terme d'assurer l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des communes concernées dans des conditions de quantité et de qualités satisfaisantes, ceci afin de palier à l'absences d'interconnexions entre communes.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est une nécessité sanitaire tout d'abord pour certaines communes qui connaissent de grandes pénuries mais aussi pour l'ensemble des communes afin de garantir à tous un accès à une eau en quantité et en qualité suffisante.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

L'agence de l'eau Rhin Meuse accompagne la communauté de communes depuis le début de la réflexion.

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : septembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : fin 2024

Date de délibération sur le projet : 2019

• Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	3 057 450,00 €	79,49%	
<input type="checkbox"/> Autres	789 000,00 €	20,51%	
Montant total du projet	3 846 450,00 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	300 000,00 €	7,80%	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	200 000,00 €	5,20%	Contrat de ruralité
<input type="checkbox"/> Etat autres	720 000,00 €	18,72%	DETR
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région	125 000,00 €	3,25%	Redynamisation des BSR
<input type="checkbox"/> Département	300 000,00 €	7,80%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public	156 000,00 €	4,06%	CAF
<input type="checkbox"/> Autre financement public	30 000,00 €	0,78%	Agence de l'eau Rhin Meuse
<input type="checkbox"/> Autofinancement	2 015 450,00 €	52,40%	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	3 846 450,00 €		

• Détail des opérations

Opérations	Programme travaux sur 3 ans	Communes	Montant travaux H.T.	Montant MO et mission complémentaires	Coût total opération de sécurisation
Opération n° 1 : TP100	2022	Barisey-la-Cote	620 000,00 €	88 800,00 €	708 800,00 €
Opération n° 2 : SE21	2021	Favières	50 000,00 €	9 000,00 €	59 000,00 €
Opération n° 3 : SE31	2022	Vicherey	759 000,00 €	108 260,00 €	867 260,00 €
Opération n° 4 : NO1a	2022	Allamps	353 000,00 €	51 420,00 €	404 420,00 €
Opération n° 5 : SE32	2023	Aboncourt	144 000,00 €	22 160,00 €	166 160,00 €
Opération n° 6 : SE33	2023	Beuvezin	85 000,00 €	13 900,00 €	98 900,00 €
Opération n° 7 : SE23	2023	Battigny Gélaucourt	32 000,00 €	6 480,00 €	38 480,00 €
Opération n° 8 : SE34	2023	Fécocourt Grimonviller Pulney Courcelles	385 000,00 €	55 900,00 €	440 900,00 €
Opération n° 9 : NO4	2023	Saulxures-les-Vannes	310 000,00 €	45 400,00 €	355 400,00 €

Opération n° 10 : SE35	2023	Gémonville	310 000,00 €	45 400,00 €	355 400,00 €
Opération n° 11 : SE36	2023		192 000,00 €	28 880,00 €	220 880,00 €
Opération n° 12 : NO2	2023	Vannes-le-Châtel	150 000,00 €	23 000,00 €	173 000,00 €
Opération n° 13 : NO3	2024	Uruffe Gibeauseix	278 000,00 €	40 920,00 €	318 920,00 €
Opération n° 14 : NE1	2024	Thuillet-aux-Groseilles	128 000,00 €	19 920,00 €	147 920,00 €
Opération n° 15 : SE1b	2024	Selaincourt	203 000,00 €	30 420,00 €	233 420,00 €
Opération n° 16 : SE22	2024	Saulxerotte	192 000,00 €	28 880,00 €	220 880,00 €
Opération n° 17 : NO5a	2024	Mont l'Étroit	449 000,00 €	64 860,00 €	513 860,00 €
Opération n° 18 : NE2	2024	Germiny	492 000,00 €	70 880,00 €	562 880,00 €
total			5 132 000,00 €	754 450,00 €	5 886 450,00 €

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Association Pays Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : 2 rue de la Colombe 54 170 Colombey les Belles

Nom du représentant légal : Dominique POTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Thomas BAILLY

Téléphone du référent : 06 52 40 85 35

Adresse électronique du référent : thomas.bailly@terresdelorraine.org

• Descriptif du projet

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Le Pays Terres de Lorraine a lancé en 2018 un **Appel à Manifestation d'Intérêt** en vue de sélectionner un ou plusieurs partenaires (développeurs) **pour le repérage de sites potentiels et la réalisation d'un ou plusieurs parcs photovoltaïques participatif au sol** (et dans une moindre mesure d'ombrières de parking ou toiture industrielle ou agricole).

Outre, le développement des productions locales d'énergies renouvelables, il s'agit de générer des retombées économiques directes (Loyer/propriétaires, taxes locales) et indirectes (emploi local, recours aux entreprises locales, co-activités : agropastoralisme, apiculture ...) dans un souci de cohérence écologique globale (préservation de la biodiversité, bilan carbone ...).

Les objectifs opérationnels de ce partenariat :

- Réaliser un diagnostic territorial : Repérage et pré-analyse de sites potentiels (site dégradé sans valeur agronomique) sur le territoire Terres de Lorraine (en priorité les sites appartenant à des collectivités locales)

Potentiel identifié de 100 - 200 Ha , soit une puissance installée de 75 à 150 MWc

- Développer un portefeuille de projets photovoltaïques participatifs en lien avec le territoire

Suite à une procédure d'audition par un jury d'élus locaux, 2 développeurs ont été sélectionnés sur la base d'un protocole d'accord :

- EDF Energies Renouvelables
 - Le groupement « SEM SipeN R – ENERCOOP Nord Est – Energies Partagées – EGREGA »

Protocole d'accord :

- Engament de chaque développeur à ne pas revendre les actifs sur une durée de dix ans minimum et priorité donnée aux membres du pacte d'actionnaires existants en cas de revente
- Engagement de chaque développeur à engager une démarche de mobilisation des entreprises locales en amont des appels d'offres
- Ouverture du capital des sociétés de projet SPV à un outil territorial de financement participatif de type SEM (Société d'Economie Mixte)

:

Trois premiers sites sont actuellement en phase d »instruction de permis de construire ne vue d'une construction en 2022 :

- Ecrouves (15 Ha) – CC Terres Touloises et commune d'Ecrouves (friche militaire + décharge)
- Pierre la Treiche (17 Ha) – Commune de Pierre la Treiche (ancienne carrière)
- Villey Saint Etienne (18 Ha) – Commune de Villey Saint Etienne (ancienne carrière)

Parallèlement, un diagnostic global du territoire sera réalisé en vue d'une définition d'un portefeuille de projets photovoltaïques ! 6 à 8 sites potentiels ont été identifiés
Enfin, une réflexion a été engagée sur la mise en place d'un outil territorial de financement participatif.

Impact socio-économique et environnemental :

Effet levier sur la production d'anergies renouvelables

Retombée économiques directes (fiscalité locale, loyer ...)

Retombées économiques indirectes (financement participatif, mobilisation des entreprises locales pour les marchés de travaux et de maintenance ...)

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : caractère structurant pour l'objectif TEPOS Terres de Lorraine d'autonomie énergétique et effet levier sur la création d'activités et d'emplois pour les entreprises locales (un groupe de travail spécifique a été mis en place afin de favoriser l'accès des marchés des travaux et de maintenance aux entreprises locales)
Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : fin 2022

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement (3 premiers parcs solaires)**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet		30 000 000 €	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :

<input type="checkbox"/> Autre financement public		Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé	30 000 000 €	
<input type="checkbox"/> Autofinancement		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	30 000 000	

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : PAROLE D'ENTREPRISES

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : SIRET : 837 895 507 00015

RIB : 30087 33614 00080976501 48

Adresse : 227 RUE PLACE D'ARMES – 54200 ECROUVES

Nom du représentant légal : THIERRY BAUER ET DAMIEN SIMONNAIRE

Qualité du représentant légal : CO PRESIDENTS

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : DELEBARRE LAURE

Téléphone du référent : 07 68 13 18 71

Adresse électronique du référent : laure.delebarre@paroledentreprises.com

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Chargée de mission économie circulaire / DEIT

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : PAYS TERRE DE LORRAINE

Descriptif du projet :

La DEIT était portée depuis 2015 par l'entreprise ENVIE 2 E, il a été décidé que cette démarche serait portée de 2018 à 2021 par l'association Parole d'entreprise afin de toucher plus d'entreprises du territoire. La méthodologie utilisée est de rencontrer les entreprises du territoire pour analyser leurs flux entrants et sortants potentiels et d'organiser des ateliers de détection des synergies sur le territoire.

L'objectif est d'identifier les synergies potentielles sur le territoire et de mettre en place un maillage pour répondre aux besoins et problématique des entreprises au niveau de leurs déchets, mutualisation, partage de flux achats groupés ... La démarche touche l'ensemble des entreprises du territoire soit 4000 entreprises.

Impact socio-économique et environnemental : L'association porte une action de partenariat et met en avant le lien existant entre privé et public. L'importance de travailler ensemble et de construire des actions entre le public et le privé afin de valoriser le territoire. Les actions permettent de réduire l'impact environnemental sur le territoire par la mise en place de collectes mutualisées, de filières permettant de revaloriser des déchets actuellement enfouis.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Afin de mener à bien cette démarche, l'embauche d'un chargé de mission DEIT a été nécessaire. La subvention accordée par Climaxion touche à sa fin en novembre 2021. L'association souhaite poursuivre les actions mise en place depuis 2018 avec les 210 entreprises de l'association : plateforme de mutualisation d'équipements et matériels, création filière de revalorisation des palettes standard, création d'une filière de revalorisation huisseries / fenêtres, Revalorisation de certains Déchets du BTP, autoconsommation collective entre entreprises. Certains projets sont encore à l'état d'étude. L'association souhaite faire perdurer la dynamique d'économie circulaire engagée sur le territoire et la pérennisation du poste de chargée de mission est

indispensable. Une aide au poste permettrait d'orienter les actions de l'association vers une démarche économie circulaire plus en adéquation avec les demandes des entreprises.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Pays Terres de Lorraine, Agence de développement Terres de Lorraine, Les 4 communautés de communes de Terres de Lorraine

- **Échéancier du projet**

Date de début : 1/11/2021

Fin prévisionnelle : 1/11/2024

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Poste chargée de mission	150 000€		Salaire + charges + véhicule
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe	15 000	10	Leader
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public	45 000	30	Climaxion ?
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes	60 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 245 500 510 00013 (SIRET)

RIB : 30001 00583 C5440000000 90 **IBAN** : FR10 3000 1005 83C5 4400 0000 090

Adresse : BP 12 54170 COLOMBEY les BELLES

Nom du représentant légal : Philippe PARMENTIER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Philippe PARMENTIER

Téléphone du référent : 03 83 52 08 16

Adresse électronique du référent : service.technique@pays-colombey-sudtoulois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : assainissement des communes non assainies

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : BP 12 54170 COLOMBEY les BELLES

Descriptif du projet :

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois a conventionné avec les communes ne disposant d'un 1er système d'assainissement pour porter les études et/ou les travaux de création d'assainissement collectif. L'objectif est d'accompagner les communes dans des travaux souvent très lourds mais aussi d'anticiper la prise de compétence assainissement qui se fera au plus tard en 2026.

Ce programme de travaux concerne les communes suivantes : Aboncourt, Beuvezin, Courcelles, Gémonville, Tramont-Lassus, Tramont-Saint-André, Uruffe, Vicherey,

Impact socio-économique et environnemental :

Comme voulu par le plan d'accélération adopté par de l'agence de l'eau Rhin-Meuse , ce programme permet soutenir à court terme l'effort de reprise économique national avec ces travaux d'assainissement nécessaires, et d'accélérer la mobilisation de tous les acteurs pour une transition écologique des territoires selon un principe d'anticipation et de résilience.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

L'objectif est d'accompagner les communes dans des travaux souvent très lourds mais aussi d'anticiper la prise de compétence assainissement qui se fera au plus tard en 2026.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

L'agence de l'eau Rhin Meuse accompagne la communauté de communes depuis le début de la réflexion.

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : septembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : mars 2023

Date de délibération sur le projet : 16 juillet 2020

• Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	6 265 000,00 €	86,44%	
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	982 750,00 €	13,56%	maitrise d'œuvre et études complémentaires
Montant total du projet		7 247 750,00 €	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	724 775,00 €	10,00%	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public	5 757 110,00 €	79,43%	Agence de l'eau Rhin Meuse
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	765 865,00 €	10,57%	
Montant total des recettes		7 247 750,00 €	

• Détail par opération

Commune	Dépenses
	Coût total opération (études et travaux)
ABONCOURT	798 350,00
COURCELLE	802 950,00
GEMONVILLE	775 350,00
TRAMONT LASSUS	822 500,00
TRAMONT ST ANDRE	622 400,00
URUFFE	560 300,00
VICHEREY	1 653 750,00
BEUVEZIN	1 212 150,00
PLEUVEZAIN	
TOTAL	7 247 750,00

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : SCIC SA LA FABRIQUE

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
 Code INSEE : 3832Z

RIB : FR76 1610 6006 3896 0077 5017 751
 Adresse : route de Crézilles 54 113 BULLIGNY
 Nom du représentant légal : Denys CORDONNIER
 Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Paul EBERLE
 Téléphone du référent : 06 79 16 90 75
 Adresse électronique du référent : p.eberle@lafabrique-ebe.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'un atelier de conserves

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : route de Crézilles 54 113 BULLIGNY

Descriptif du projet : L'unité de conserverie au sein de la Fabrique s'inscrit dans le développement d'un outil mutualisé de transformation de produit végétal sur un territoire d'un rayon de 50 km autour de Colombey les Belles.

Pour rappel :

Phase 1 : formation de personnel de la Fabrique à la transformation de légumes et fruits, essais de recettes (location du Hall technique du lycée de Pixerécourt).

Phase 2 : création d'un atelier de conserves pour les surplus de la Fabrique afin de limiter le gaspillage.

Tests de recettes et validation du circuit de commercialisation et recueil des attentes des consommateurs. La production est estimée à 5 tonnes.

Phase 3 : création d'une conserverie territoriale en capacité de traiter également les légumes apportés par les partenaires du projet (maraîchers et arboriculteurs + la Fabrique).

Hypothèse de dimensionnement : traiter 90 tonnes par an.

Impact socio-économique et environnemental : permet de consolider les débouchés de l'activité maraîchère portée par la Fabrique, permet de consolider l'activité pour les maraîchers et les arboriculteurs du territoire et leurs plans de culture (et garantir une stabilité de recettes : lissage des ventes).

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : inscrit au Contrat de Transition Ecologique, Participation à la création d'emplois supplémentaires au sein de l'expérimentation TZCLD, Développement économique et cohésion sociale

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : 8 à 12 Maraîchers et arboriculteurs, Chambre d'Agriculture, Fondation AVRIL et Fondation CARREFOUR, ENSAIA (accueil d'un stage de 6 mois), Banque des Territoires, EPCI Pays de Colombey et Sud Toulois

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : juin 2021
 Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2021
 Date de délibération sur le projet : 2019

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
Travaux sur le bâti	20000		
matériel de production	50000		
Montant total du projet	70000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	12000		Contrat de transition écologique
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	48000		Préciser : LEADER
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	15000		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	70000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes (+ département)

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
 Code INSEE : 24540017100048

RIB :

Adresse : 145 rue du Breuil – 54230 NEUVES-MAISONS

Nom du représentant légal : Filipe PINHO

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sophie JOMINET

Téléphone du référent : 03 83 26 45 00 - 06 23 88 60 25

Adresse électronique du référent : sjominet@cc-mosellemadon.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : La communauté de communes Moselle et Madon coordonne le plan de gestion partagé du Plateau Sainte Barbe depuis 2016. Cet Espace Naturel Sensible, situé sur les communes de Pont Saint Vincent, Bainville/Madon et Maizières, est composé notamment d'une pelouse calcaire (la seconde plus grande du département avec 180 ha d'un seul tenant) qui abrite une faune et une flore rares et menacées. Des études naturalistes réalisées en 2015 ont abouti à un plan de gestion en 2016 donnant ainsi des orientations pour sa protection.

Impact socio-économique et environnemental : En plus de son intérêt pour la biodiversité et la qualité de ses milieux naturels, le plateau Sainte Barbe est un site fréquenté par les habitants de la communauté de communes (promenades, découverte) et plusieurs acteurs économiques y développent leurs activités (zones de loisirs, carrières, aérodrome pour le vol libre, agriculture/élevage)

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Des travaux importants de réouverture du milieu « pelouse calcaire » (suppression de résineux et d'arbustes) et l'achat de parcelles à forts enjeux environnementaux font partie des axes prioritaires du plan de gestion de cet espace naturel sensible.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à travers sa politique de préservation des espaces naturels sensibles (EBS) et les communes et les acteurs du Plateau Sainte Barbe.

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : courant 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2023/2024

Date de délibération sur le projet : ??

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	195 000 € HT		Achat de 33, 7 ha et ouverture d'environ 8 ha de pelouse calcaire
Montant total du projet	195 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL relance	39 000 €	20	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input checked="" type="checkbox"/> Département	117 000 €	60	Politique ENS du CD54
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	39 000 €	20	
Montant total des recettes	195 000 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Agence de développement Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Centre d'activités Ariane, 240, rue de Cumène, 54230 Neuves-Maisons

Nom du représentant légal : Hervé TILLARD

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Audrey Mayery

Téléphone du référent : 06 20 89 60 63

Adresse électronique du référent : audrey.mayery@terresdelorraine.org

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : NumHero, le plan de relance numérique des terres de lorraine

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Un plan de relance de digitalisation de nos entreprises - #NUMHERO :



Le plan sur l'accélération de la transition numérique des entreprises de Terres de Lorraine qui consiste à s'appuyer sur le **déploiement de la fibre** sur le territoire, répondre à la **demande de formation** des TPE rurales aux nouveaux outils et usages du

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

● Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de communes Moselle et Madon

Nature : mairies · communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 24540017100048

RIB :

Adresse : 145 rue du Breuil – 54230 NEUVES-MAISONS

Nom du représentant légal : Filipe PINHO

Qualité du représentant légal : président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Dominique KINDERSTUTH

Téléphone du référent : 06 26 04 67 84 – 03 83 26 45 83

Adresse électronique du référent : dkinderstuth@cc-mosellemadon.fr

● Descriptif du projet

Intitulé du projet : Renforcement de l'alimentation en eau du port de Neuves-Maisons

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE · Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé · contrat de transition écologique

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : rue deu Haut du Clos, Neuves-Maisons

Descriptif du projet : en partenariat avec VNF, la CCRM porte une étude visant à identifier les aménagements techniques de nature à renforcer l'alimentation en eau du port de Neuves-Maisons. L'étude complétera les actions déjà menées par VNF en analysant les possibilités d'optimisation du partage de la ressource dans une vision globale du système d'alimentation. Ses conclusions de l'étude constitueront un outil d'aide à la décision et de programmation de travaux pour VNF, l'Etat et les partenaires concernés.

Impact socio-économique et environnemental : augmenter la capacité du port permettra à la fois de conforter le développement des entreprises intéressées par le fret fluvial et de favoriser le report modal de la route vers la voie d'eau, sachant qu'une péniche remplace environ 150 poids lourds.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? Jusqu'à présent le port de Neuves-Maisons était utilisé presque exclusivement par l'aciérie SAM. Son activité est en forte croissance avec l'installation sur ses rives de Terialis (coopératives agricoles), Bétons Feidt et Lorport, société qui propose des services de manutention portuaire pour toute entreprise intéressée. Or le potentiel de développement du port est actuellement bridé par les limites techniques de son alimentation en eau, d'où la nécessité d'étudier en urgence les aménagements et mesures techniques permettant de renforcer sa capacité.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? VNF. Les entreprises utilisatrices du port. La DDT/police de l'eau.

● Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : étude en 2021 ; Travaux à programmer ensuite.

Fin prévisionnelle des travaux : conclusions de l'étude remises fin 2021-début 2022.

Date de délibération sur le projet : 28 avril 2021.

Syndicat Scolaire FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Syndicat Scolaire Intercommunal du Saintois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : Syndicat Scolaire

Code INSEE : 830 872

RIB :

Adresse : 7 rue du Haut de Barmont

Nom du représentant légal : Stéphane COLIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Stéphane COLIN

Téléphone du référent : 06.62.04.66.86

Adresse électronique du référent : ssis.saintois@laposte.net

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE A VEZELISE**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : x cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Vézelise et 15 communes environnantes

Descriptif du projet : **CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE A VEZELISE PAR EXTENSION-RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE EXISTANTE**

Extension - restructuration de l'actuelle école élémentaire de Vézelise en vue d'y créer un groupe scolaire de 13 classes (4 classes maternelles et 9 classes élémentaires) comportant également des locaux périscolaires.

Ce bâtiment développe environ 1.565 m² (hors demi-pension) sur 2 niveaux partiels. Une déconstruction partielle sera suivie de la construction d'une extension en R+1 de l'ordre de 680 m² de surface.

Le bâtiment conservé qui accueillera l'école maternelle entièrement en rez-de-chaussée fera l'objet d'une rénovation intégrale de son enveloppe pour en améliorer les performances énergétiques et le confort dans les salles d'enseignement.

Le réfectoire existant sera conservé en l'état, il fera l'objet **d'aménagements spécifiques pour accueillir des enfants de moins de 6ans, mobiliers, points d'eau à hauteur, vaisselle....** La cour de récréation existante sera conservée, une petite cour complémentaire sera créée pour les besoins de l'école maternelle.

Une aire de stationnement d'une capacité d'accueil de 70 véhicules sera créée sur un terrain proche du site scolaire connecté par un cheminement piéton. Elle répondra aux besoins des personnels du groupe scolaire et du SSIS ainsi que des parents d'élèves de l'école maternelle qui accompagnent les enfants jusqu'à l'intérieur des locaux de l'école.

Impact socio-économique et environnemental :

L'éducation joue un rôle socio-économique prépondérant sur la population, directement sur

les enfants qui doivent bénéficier des mêmes conditions qu'ils soient en milieu rural ou en ville. Le service proposer permet aussi aux parents qui bien souvent travaillent en dehors du territoire de la com com de se rendre au travail, sachant que leurs enfants bénéficient d'une prise en charge non seulement sur le temps scolaire, mais aussi périscolaire et extrascolaire. Le projet de groupe scolaire se veut respectueux des usagers et de l'environnement.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?

L'école Maternelle de Vézelise est obsolète et vétuste. Elle ne répond pas aux exigences en termes d'accessibilité, de santé et de sécurité et a déjà fait l'objet de plusieurs inspections depuis 2009. Une contre-visite avait été réalisée en 2014. Ces deux inspections faisaient déjà état de nombreux manquements en termes de santé et de sécurité. Si certaines urgences ont été traitées, de nombreux problèmes identifiés en 2009 et 2014 sont encore présents en 2021. Une réhabilitation de l'existant serait plus coûteuse et ne répondrait pas à toutes les exigences.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?

CAUE / Education Nationale

• **Échéancier du projet**

Date de début : début 2022

Fin prévisionnelle : 2024

Date de délibération sur le projet : automne 2021

• **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Bâtiment	2 496 000,00		
VRD	504 000,00		
Mobilier			
Montant total du projet		3 000 000	

Financements	€	%	Commentaire
Etat			Démarches à venir
Europe			
Région			Démarches à venir
Département			Démarches à venir
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes		3 000 000	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Intercommunal pour les communes d'Allamps, Gibeaumeix et Vannes le Châtel

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
 Code INSEE : 20008225300010

RIB : 3000100583C544000000090

Adresse : 6 rue de la poste – 54 112 VANNES LE CHATEL

Nom du représentant légal : Nathalie AUFRERE

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent : 07.67.32.61.37

Adresse électronique du référent : mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Groupe scolaire Allamps, Gibeaumeix, Vannes le Châtel

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : Le projet consiste en la création d'un groupe scolaire de 5 classes (500 m²) avec accueil périscolaire (200 m²) et des espaces mutualisés (250 m²) par extension de l'école maternelle de Vannes-le-Châtel afin d'accueillir les enfants des villages d'Allamps, Gibeaumeix et de Vannes-le-Châtel.

Le projet prévoit la restructuration- extension du groupe scolaire actuel :

- la démolition de l'ancien bâtiment « mille-club »
- la restructuration du bâtiment construit en 1998 à l'ouest du « mille-club »
- la construction d'une extension, accolée au bâtiment actuel sur ses façades Sud et Est.

Le projet sera scindé en deux tranches :

- La tranche 1, qui concerne ce dossier, sera la partie école primaire et maternelle
- La tranche 2 sera l'espace du périscolaire en R-1

Les espaces scolaires et périscolaires seront indépendants les uns des autres.

Le projet est basé sur la méthodologie Négawatt :

- Sobriété – Approche bioclimatique et Passive
- Efficacité – Système de chauffage performant (chaudière, régulation, etc.) et ventilation double flux à haut rendement
- Renouvelable – Seulement une fois avoir réduit les besoins au minimum, la mise en place d'énergies renouvelables en partie ou en totalité devient possible et dans des conditions réalisables économiquement, financièrement et socialement.

Les objectifs du projet :

- Développer un projet global de nouveau groupe scolaire et périscolaire intégrant une partie neuve et un existant à remettre aux normes.
- Développer un projet évolutif
- Réfléchir à la mutualisation d'espaces
- Répondre aux exigences en matière d'accessibilité aux personnes handicapées
- Assurer les mises en conformité

- technique de l'équipement
- Recherche d'une efficience énergétique.

Impact socio-économique et environnemental : ancrage territorial ; travaux accessibles à la clause d'insertion ; économies d'énergie : bâtiment passif avec peu de consommation énergétique ; utilisation de matériaux biosourcés ; gestion des ressources naturelles : Cours d'école, bulle nature, parking avec noues ; mutualisation d'espaces,

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Actuellement, les enfants de ces 3 communes sont scolarisés dans 3 sites scolaires et accueillis dans 2 sites périscolaires différents selon leurs âges. Un site unique permettrait de minimiser le trajet des familles et d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants des villages concernés.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : communes d'Allamps, Gibeameix, Vannes le Châtel, Communauté de communes du Pays de Colombey et sud Toulois, Pays Terres de Lorraine,

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : juin 2021

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2022

Date de délibération sur le projet : 20/12/2019 – délibération 26-2019

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD	315 000.00		
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	2 090 070.17		
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	42 058.59		
Montant total du projet	2 447 128.76		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	742 500	34.8	DETR (subvention indiquée en commission DETR décembre 2020 >> en attente de la notification) ...
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	151 695	7.1	Contrat de ruralité
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	72 588.81	14	FEADER mesure 7 (en attente de positionnement de la Région)
<input checked="" type="checkbox"/> Région	358 919.20	16.8	climaxion bâtiment passif + chaudière bois + soutien communes rurales
<input checked="" type="checkbox"/> Département	200 000	9.3	CTS Terres de Lorraine
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public	150 000 + 30 000	8.4	CAF + agence de l'eau
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	741425.75	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	2 447 128.76		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : CCMM – CCPS – CC2T - CCPCST

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Descriptif du projet :**

Intitulé du projet : Développement de pistes cyclables et volés routes sur l'ensemble du territoire : mobilité du quotidien et touristique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : Le développement de pistes cyclables et vélos routes sur l'ensemble du territoire s'inscrit dans une politique large et transversale. L'entrée s'est faite par le biais du vélo loisirs et se poursuit aujourd'hui dans une optique de maillage avec les trajets pendulaires afin d'accélérer le mouvement et passer à une dynamique d'animation, toujours plus volontaire et collective. Ce mouvement de société se manifeste par exemple avec l'essor des VAE. Il y a un esprit de coopération à développer à travers les grands itinéraires et les activités autour. La demande de développer le vélo augmente d'année en année. Avec la loi NOTRe et le rôle accru des intercommunalités, elle est transversale, intergénérationnelle et différents types de pistes.

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

C'est l'axe de communication principal des habitants du territoire et notamment du cœur urbain de Moselle et Madon avec l'agglomération nancéenne, mais pour un usage cyclable il est actuellement très mal sécurisé : trafic dense, voies parfois étroites, points noirs comme l'autopont de Neuves-Maisons ou la traversée de la Moselle entre Neuves-Maisons et Pont Saint-Vincent. L'aménagement des pistes est indispensable pour accompagner l'essor que connaît le vélo, constaté depuis le début de la crise sanitaire. Une réflexion a été engagée dans ce sens avec les services du département.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les communautés de communes ainsi que les communes concernées (pour le moment Neuves-Maisons, Pont Saint-Vincent, Bainville-sur-Madon, Maizières). Le conseil départemental 54. La DRE. Les associations d'usagers du vélo.

- **Échéancier des réalisations**
Date de début des travaux : courant 2021-2022
Fin prévisionnelle des travaux : 2023
Date de délibération sur le projet : 2021
- **Plan de financement : chaque action a son propre plan de financement (cf. ci-dessous)**

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes Moselle et Madon (+ communes + département)

Nature : · mairies · communautés de communes Pays/PETR et syndicats · autre :

Code INSEE : 24540017100048

RIB :

Adresse : 145 rue du Breuil – 54230 NEUVES-MAISONS

Nom du représentant légal : Filipe PINHO

Qualité du représentant légal : président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Dominique KINDERSTUTH

Téléphone du référent : 06 26 04 67 84 – 03 83 26 45 83

Adresse électronique du référent : dkinderstuth@cc-mosellemadon.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Liaison cyclable Maizières - Neuves-Maisons

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé contrat de transition écologique · Petite ville de demain

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, · transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : la CC Moselle et Madon a approuvé en juillet 2019 un schéma des mobilités actives. A travers un ensemble d'actions à mettre en œuvre progressivement, il s'agit de proposer à la population des alternatives à la voiture individuelle. La réalisation de nouveaux itinéraires cyclables est une des actions principales du schéma. Le projet consiste à réaliser des aménagements cyclables sur un itinéraire de près de 6 km entre Maizières et Neuves-Maisons, qui se prolonge par le tronçon étudié par ailleurs entre Neuves-Maisons et le CHU de Brabois.

Impact socio-économique et environnemental : cette liaison offrira à plus de 15 000 habitants des nouvelles possibilités de circulation sécurisée à vélo sur l'axe nord-sud du territoire Moselle et Madon. Il reliera le cœur de bassin et le sud du territoire aux sites

majeurs d'emplois que sont le CHU de Brabois, le technopôle et le parc d'activités Brabois Forestière en cours d'aménagement.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? C'est l'axe de communication principal des habitants du cœur urbain de Moselle et Madon avec l'agglomération nancéenne, mais pour un usage cyclable il est actuellement très mal sécurisé : trafic dense, voies parfois étroites, points noirs comme l'autopont de Neuves-Maisons ou la traversée de la Moselle entre Neuves-Maisons et Pont Saint-Vincent. Son aménagement est indispensable pour accompagner le boom actuel du vélo, constaté depuis le début de la crise sanitaire. Une réflexion a été engagée dans ce sens avec les services du département.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? les communes concernées (Neuves-Maisons, Pont Saint-Vincent, Bainville-sur-Madon, Maizières). Le conseil départemental 54. La DRE. Les associations d'usagers du vélo.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : fin 2022

Fin prévisionnelle des travaux : fin 2023

Date de délibération sur le projet : à venir.

□ Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	500 000		A préciser, étude en 2021
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
• Autres Etude			
Montant total du projet		1 000 000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	200 000		
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL contr ruralité)		
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	100 000		En fonction de la répartition des maîtrises d'ouvrage
<input checked="" type="checkbox"/> Communes	100 000		Préciser :
<input type="checkbox"/>			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			Cession d'immeubles
• Autofinancement	100 000		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		500 000	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT»

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes Moselle et Madon

Nature : mairies - communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 24540017100048

RIB :

Adresse : 145 rue du Breuil – 54230 NEUVES-MAISONS

Nom du représentant légal : Filipe PINHO

Qualité du représentant légal : président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Dominique KINDERSTUTH

Téléphone du référent : 06 26 04 67 84 – 03 83 26 45 83

Adresse électronique du référent : dkinderstuth@cc-mosellemadon.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Liaison cyclable Maron Neuves-Maisons

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé contrat de transition écologique

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : la CC Moselle et Madon a approuvé en juillet 2019 un schéma des mobilités actives. A travers un ensemble d'actions à mettre en œuvre progressivement, il s'agit de proposer à la population des alternatives à la voiture individuelle. La réalisation de nouveaux itinéraires cyclables est une des actions principales du schéma. Le projet consiste à réaliser une voie cyclable en site propre d'environ 5 km entre Maron et le centre de Neuves-Maisons, sur l'emprise de la voie ferrée désaffectée.

Impact socio-économique et environnemental : cette liaison offrira à plus de 5 000 habitants des nouvelles possibilités de circulation sécurisée à vélo, et les reliera à tous les services du centre ville de Neuves-Maisons, de la zone commerciale Cap Fileo, au collège Jules Ferry et à la gare de Neuves-Maisons.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? Dans le contexte sanitaire actuel l'usage du vélo connaît un véritable boom qu'il faut mettre à profit pour franchir des pas décisifs dans la création d'infrastructures qui rendront beaucoup plus attractif le recours au vélo. Par ailleurs la désaffection en cours de la voie ferrée par la SNCF est une opportunité attendue depuis longtemps pour réaliser un tronçon totalement sécurisé, d'une longueur d'environ 5 km, reliant de nombreux espaces stratégiques du territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? les communes concernées (Maron, Chaligny, Neuves-Maisons).

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : mi 2022

Fin prévisionnelle des travaux : printemps 2023

Date de délibération sur le projet : à venir.

□ Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	600 000		A préciser, étude en 2021
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
· Autres Etude			
Montant total du projet		600 000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	300 000		
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL contr ruralité)		
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département)		
<input type="radio"/>			Préciser :
<input type="checkbox"/>			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			Cession d'immeubles
· Autofinancement	300 000		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		600 000	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes Moselle et Madon (+ communes + département)

Nature : mairies • communautés de communes Pays/PETR et syndicats • autre :

Code INSEE : 24540017100048

RIB :

Adresse : 145 rue du Breuil – 54230 NEUVES-MAISONS

Nom du représentant légal : Filipe PINHO

Qualité du représentant légal : président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Dominique KINDERSTUTH

Téléphone du référent : 06 26 04 67 84 – 03 83 26 45 83

Adresse électronique du référent : dkinderstuth@cc-mosellemadon.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Liaison cyclable Neuves-Maisons – CHU Brabois

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé contrat de transition écologique Petite ville de demain

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : la CC Moselle et Madon a approuvé en juillet 2019 un schéma des mobilités actives. A travers un ensemble d'actions à mettre en œuvre progressivement, il s'agit de proposer à la population des alternatives à la voiture individuelle. La réalisation de nouveaux itinéraires cyclables est une des actions principales du schéma. Le projet consiste à réaliser des aménagements cyclables sur un itinéraire de près de 6 km entre le point central de Neuves-Maisons et le CHU de Brabois

Impact socio-économique et environnemental : cette liaison offrira à plus de 15 000 habitants des nouvelles possibilités de circulation sécurisée à vélo sur l'axe nord-sud du territoire Moselle et Madon. Il reliera le cœur de bassin aux sites majeurs d'emplois que sont le CHU de Brabois, le technopôle et le parc d'activités Brabois Forestière en cours d'aménagement.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? C'est l'axe de communication principal des habitants du cœur urbain de Moselle et Madon avec l'agglomération nancéenne, mais pour un usage cyclable il est actuellement très mal sécurisé : trafic dense, voies parfois étroites, points noirs comme le point central de Neuves-Maisons ou l'échangeur autoroutier de Brabois. Son aménagement est indispensable pour accompagner le boom actuel du vélo, constaté depuis le début de la crise sanitaire. Une réflexion a été engagée dans ce sens avec les services du département.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? les communes concernées (Chavigny, Neuves-Maisons). Le conseil départemental 54. La DRE. Les associations d'usagers du vélo.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : fin 2022

Fin prévisionnelle des travaux : fin 2023

Date de délibération sur le projet : à venir.

□ Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	500 000		A préciser, étude en 2021
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
▪ Autres Etude			
Montant total du projet		1 000 000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	200 000		
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL contr ruralité)		
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	100 000		En fonction de la répartition des maîtrises d'ouvrage
<input type="radio"/> Communes	100 000		Préciser :
<input type="checkbox"/>			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			Cession d'immeubles
▪ Autofinancement	100 000		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		500 000	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes du Pays du Saintois

Nature : mairies X communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 200 035 772 000 17

RIB : 20041 01010 0798113S031 68

Adresse : 21 rue de la Gare – 54 116 TANTONVILLE

Nom du représentant légal : Jérôme KLEIN

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Aurore CHOUX

Téléphone du référent : 03 83 52 47 93

Adresse électronique du référent : aurore.choux@ccpaysdusaintois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : projet tourisme cyclable

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé X autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, X ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 1 place Charles de Gaulle – 54 200 TOUL

Descriptif du projet :

La communauté de Communes souhaite développer la mobilité douce et le tourisme vert sur son territoire. Elle veut proposer aux utilisateurs de la Voie Bleue et à tous les adeptes du vélo, de venir découvrir la colline de Sion en passant par des points d'intérêts dans les villages du Saintois, et ce, en créant une liaison cyclable entre la Voie Bleue et la colline de Sion Vaudémont. Cet itinéraire de loisirs pourra se poursuivre jusqu'à la gare de Bayon-Virecourt.

Par ailleurs, la CC du Pays du Saintois souhaite acquérir un parc de vélo électrique permettra à ceux qui le souhaitent d'aller à la découverte de ce patrimoine en laissant la voiture pour un mode de circulation doux, et de par sa topographie rendre le vélo accessible à un plus grand nombre.

Impact socio-économique et environnemental : renforcement de l'attractivité touristique, mobilité douce, mise en marché de la destination saintois

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : création d'un nouveau produit touristique, développement de l'attractivité touristique du Saintois et plus largement de Terres de Lorraine

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : pays Terres de Lorraine, conseil départemental, cité des paysages, restaurateurs de la colline de Sion, producteurs locaux

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 01/07/2021

Fin prévisionnelle des travaux : 31/12/2022

Date de délibération sur le projet : 17/06/2021

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Maison de l'emploi et Agence de développement Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Centre d'activités Ariane, 240, rue de Cumène, 54230 Neuves-Maisons

Nom du représentant légal : Hervé TILLARD

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Laure Chapuy

Téléphone du référent : 07 87 12 83 37

Adresse électronique du référent : laure.chapuy@terresdelorraine.org

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Plan promotionnel de l'industrie

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Les industries souffrent auprès des jeunes d'un déficit d'attractivité, associés à des métiers vieillissants, polluants, ou encore peu qualifiés.

Afin de combattre ses préjugés, le territoire Terres de Lorraine, par le biais de sa Maison de l'emploi, a réalisé des films promotionnels de 4 industries du territoire, une par communauté de communes avec chacune des spécificités. Cette opération a été exécuté en partenariat avec la Région Grand Est dans le cadre du Plan Industrie.

La stratégie des films est la suivante : création de films promotionnel de l'industrie en Terres de Lorraine en axant sur les débouchés locaux et la personnification des publics visés au travers de témoignages. Le public ciblé étant les jeunes du territoire, les 4 films réalisés mettent donc en scène 4 jeunes, et un salarié, chef d'équipe retracant son parcours dans l'industrie et ses évolutions. Tous ont été embauchés récemment dans 4 entreprises industrielles du territoire sur les 4 Communautés de communes de Terres de Lorraine :

- TTT à Toul (Terres Touloises Technologies) : Anthony, accrocheur -décrocheur dans cette entreprise industrielle spécialisée dans la peinture thermolaquée de mobilier urbain et Loïc, responsable ligne peinture.
- LPR à Vézelise (Lorraine Plast Recycling) : Dylan, ingénieur QHSE
- Daum à Vannes Le Châtel : Stephane, pâte de verre à chaud
- La SAM à Neuves Maisons :

L'idée n'est pas de présenter les métiers en eux-mêmes (des vidéos existent déjà par l'UIMM ou d'autres acteurs) mais de permettre aux publics (jeunes et DE) de se projeter et de découvrir des points d'attrait du secteur : débouchés locaux, possibilités de CDI, etc. tout en restant ancré dans la réalité locale (qui n'est pas tournée vers les industries numériques mais

plutôt PME, maintenance, mécanique, chaudronnerie...).

Le format choisi est assez court afin d'être plus accessible pour tous et surtout par les jeunes.

La diffusion a été construite sous la forme d'une mini-série en 4 épisodes (Terres de Lorraine, un territoire d'industrie). Elles sont diffusées sur les réseaux sociaux ainsi que par Mission Locale directement auprès de ses jeunes accompagnés, et transmises à tous les partenaires de l'insertion et de l'orientation du territoire (Ecole de la 2ème chance, CIO, Pôle emploi en diffusion lors des offres d'emploi correspondantes aux structures et informations collectives, site Orient'Est...).

Un autre avantage est que les entreprises peuvent utiliser les films réalisés dans leur programme de recrutement, en intégrant les vidéos à leurs offres d'emplois pour en améliorer l'attractivité.

Devant le succès de l'opération, un grand nombre d'entreprises nous ont contacté pour nous demander de poursuivre cette mini-série avec une deuxième saison. Elles ont mesuré des retombées, notamment par les réseaux sociaux (plusieurs milliers de vues), qui les ont convaincues de vouloir intégrer la série.

Nous souhaitons ainsi poursuivre cette opération, et la généraliser dans une série de plus grande ampleur dans le cadre du PTRTE, en réalisant 8 vidéos supplémentaires, soit 2 saisons de 4 épisodes

Bénéficiaires de l'action : Entreprises industrielles, partenaires de l'insertion et jeunes du territoire

Partenaires mobilisés : REGION LORRAINE, Communautés de communes, GEIQ Indus Lorraine, Organismes de formation secteur industrie (GRETA Lorraine, UIMM ...), Ecole de la 2ème chance, Professionnels de l'orientation, Entreprises industrielles

Impact socio-économique et environnemental : voir ci-dessus

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : de forts besoins en recrutement sont recensés sur notre territoire dans le secteur de l'industrie, nécessitant d'améliorer rapidement l'attractivité de ses offres d'emplois, et travailler également avec la génération suivante qui alimentera les employés à moyen terme.

• Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : non décidé

Date de délibération sur le projet : avril 2021 pour la pérennisation du projet

• Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Dépense de personnel			
Dépenses directes	10000		8 vidéos promotionnelles pour 8 entreprises
Montant total du projet	10000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			

Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	10000		
Montant total des recettes	10000		

Prototype de pacte

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Ville de Toul

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
 Code INSEE :54528

RIB : 30001 00583 D5450000000 06

Adresse : 13 rue de Rigny 54200 TOUL

Nom du représentant légal : Alde HARMAND

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nathalie MAROLLE

Téléphone du référent :03.83.63.74.64

Adresse électronique du référent :nathalie.marolle@mairie-toul.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Action cœur de Ville – Toul (fiche de présentation stratégique)

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Vile de Toul

Descriptif du projet :

Face à la paupérisation du centre-ville et aux besoins recensés sur le territoire, les élus de Toul ont élaboré un programme municipal de reconquête du centre ancien, approuvé à l'unanimité en Conseil Municipal de 27 Juin 2017 et actualisé en Conseil Municipal de 26 Juin 2018. Ainsi la même année, la Ville est retenue au programme national Action Cœur de Ville comme 221 autres villes moyennes.

La convention action cœur de Ville de Toul signée en septembre 2018 se base sur la délibération cadre du centre-ville élaborée un an avant, mettant ainsi en exergue un programme d'actions qui se déclinent au travers de 5 axes stratégiques :

- Axe n°1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville (ex : Concession d'aménagement pour la restructuration de 14 immeubles fortement dégradés)
- Axe n°2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe n°3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe n°4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine (ex : restructuration des planchers du musée, conformité de la cathédrale, avancée Porte de Metz/Champ de Foire)
- Axe n°5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics (ex : création d'un mini-golf, réseau de chaleur urbain)

NB : les exemples illustrant ces 5 axes font l'objet d'une fiche de présentation individuelle dans le cadre du PTRTE.

A noter enfin, que la loi Elan du 23 novembre 2018 a créé un nouvel outil à disposition des collectivités locales nommé Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), conférant sur un périmètre arrêté de nouveaux droits juridiques et fiscaux visant à renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, favoriser la réhabilitation de l'habitat, mieux maîtriser le foncier et faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux. Ainsi la Ville de Toul ainsi que les partenaires originels ACV, ont souhaité s'engager en ce sens et matérialiser la convention spécifique ORT sous la forme d'un avenant à la convention ACV signé en date du 09 avril 2021.

Impact socio-économique et environnemental :

- Par la réhabilitation et la restructuration de la ville, l'objectif est de contribuer à une meilleure cohésion sociale et une valorisation du cadre de vie en proposant une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- En favorisant un développement économique et commercial équilibré, le programme a un effet d'entraînement direct sur l'activité économique locale
- En développant l'accessibilité, la mobilité et les connexions, le programme contribue à une meilleure cohésion sociale.
- ACV permet une préservation et une valorisation du cadre de vie en mettant en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Le projet permet un meilleur équilibre territorial en fournissant l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.
- Le programme s'inscrit dans une recherche de meilleure gestion des ressources naturelles en contribuant notamment à la transition énergétique et écologique
- L'innovation inscrite dans cette démarche que cela soit par le recours au numérique ou encore l'animation du cœur de ville contribuera à mesurer le caractère collectif du projet.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Programme engagé à poursuivre car fort enjeux pour le territoire et reconnaissance sur le plan national.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Ensemble des signataires de la convention Action Cœur de Ville à savoir :

- Communauté de Communes Terres Toulaises
- Etat / ANAH
- Région
- Département
- Pays Terres de Lorraine
- Caisse des Dépôts
- Action Logement
- EPFGE
- CCI 54
- CMA
- Toul Habitat
- SDE 54

• Échéancier du projet

Date de début : septembre 2018 (date de signature de la convention Action Cœur de Ville)

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet : 18 Juin 2018

• Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
			Cout total du programme de travaux
Montant total du projet	5 927 731 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			DSIL cœur de ville – DSIL Contrat de ruralité - DETR- DRAC
Europe			LEADER
Région			Région Grand Est (Espaces Urbains Structurants)
Département			CTS
Autre collectivité			

Autre financement public		Action Logement - ANAH
Autre financement privé		CDC – Banque des Territoires
Autofinancement		
Montant total des recettes	5 927 731 €	

Cette fiche reste une fiche de présentation de la stratégie portée par la Ville de Toul dans le cadre de la reconquête de son centre-ville. Aussi le plan de financement global du programme action cœur de Ville ne peut être mis en exergue en raison des éléments suivants :

- compte tenu de l'antériorité du programme, certaines actions sont terminées ou en cours et non éligibles aux objectifs du PTRTE.
- dans une logique de lisibilité des actions auprès des différents partenaires, 7 fiches spécifiques ont été déposées auprès du Pays Terres de Lorraine.

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : VILLE DE TOUL

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 54528

RIB : 30001 00583 D5450000000 06

Adresse : 13 rue de Rigny 54200 TOUL

Nom du représentant légal : Alde HARMAND

Qualité du représentant légal : Maire

Personne référente en charge du dossier *au plan administratif* : Marie Villemain

Téléphone du référent : 03 54 03 60 64

Adresse électronique du référent : marie.villemain@mairie-toul.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Musée d'Art et d'Histoire Michel Hachet – renforcement structurel des planchers

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Musée d'Art et d'Histoire Michel Hachet, 25 rue Gouvion St-Cyr, 54200 TOUL

Descriptif du projet : VOIR NOTE JOINTE

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Etudes 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Travaux : A compter de 2022 selon un programme pluriannuel à définir

Date de délibération sur le projet : 23/03/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 001 750	94	Travaux
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	66 600	6	Etudes et missions annexes
Montant total du projet	1 068 350 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL relance	510 000	48	En cours de notification
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres			
<input checked="" type="checkbox"/> Région			DRAC : en cours de sollicitation
<input checked="" type="checkbox"/> Département	344 680	32	Subventions européenne, régionale et départementale recherchées à travers le PTRTE pour optimisation du plan de financement
<input checked="" type="checkbox"/> EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	213 670	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	1 068 350 €		

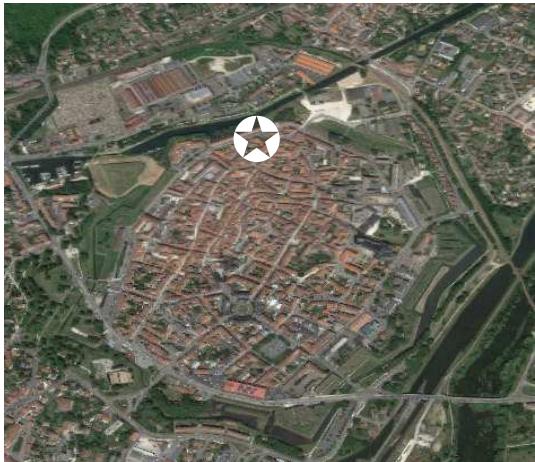


FICHE PROJET SYNTHETIQUE

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE MICHEL HACHET

Renforcement structurel des planchers

Thématique d'éligibilité : sécurisation, mise aux normes et accessibilité des équipements publics / Sécurisation et préservation du patrimoine public historique et culturel



Descriptif du projet

Installé au n°25 de la rue Gouvin St-Cyr dans le centre-ville médiéval, le Musée d'Art et d'Histoire Michel Hachet, labellisé Musée de France, occupe l'ancienne Maison Dieu. Déployé sur plus de 3 000 m² et constitué de 25 salles thématiques, le Musée surprend par la richesse de ses collections que le visiteur parcourt de façon chronologique. En accès libre, cet établissement jouit d'une réelle renommée. Lieu d'Art, d'Histoire et de découvertes, le Musée accueille également des artistes pour des concerts mais aussi pour des expositions temporaires.

En dépit d'importants moyens consacrés chaque année par la Ville pour entretenir et valoriser son Musée, il apparaît qu'une partie des planchers de l'établissement présente une résistance insuffisante au feu. Des travaux de mise en sécurité doivent être engagés pour préserver la sécurité des biens et des personnes. Aussi indispensables soient-ils, de tels travaux demeurent hors de portée du budget communal sans une participation massive des partenaires institutionnels de la Ville.

Le projet porte sur la restauration des planchers au droit de la zone non classée de l'édifice. Des éléments porteurs bois sont sous-dimensionnés. Les planchers sont très lourds en raison d'une importante proportion de lattis, de gravois et de divers matériaux, initialement destinés à isoler acoustiquement les niveaux. Il apparaît que les poutres maîtresses accusent une flèche importante, certaines d'entre elles présentent de longues gerçures.

S'il a pour principal objectif de renforcer la structure des planchers pour en améliorer la résistance au feu, le projet de réhabilitation devra conserver l'aspect esthétique initial des lieux sans dénaturer le cachet des planchers bois. Afin d'assurer la soutenabilité financière de cette opération et maintenir le Musée ouvert, les travaux seront planifiés de manière pluriannuelle et seront réalisés par secteur.

S'agissant du mode constructif envisagé, une solution pourrait être privilégiée qui consisterait au renforcement des planchers bois par la mise en place d'une table de compression en béton de résine apposé sur la partie supérieure de la poutre.

Ces travaux de renforcement structurel des planchers sont ciblés sur les zones les plus problématiques du Musée. 900 m² sont ainsi concernés. Le projet nécessitera l'intervention de divers corps en accompagnement tels que l'électricité ou la menuiserie.



Echéancier prévisionnel de réalisation

Etudes préalables : à partir de septembre 2021

Travaux : A partir de 2022 selon un programme pluriannuel à définir

Détail prévisionnel des travaux

Etudes et missions annexes : Diagnostic amiante/plomb avant travaux, MO, BE structure, SPS, CT, études annexes	66 600 €
Lot n°1 : Gros-Œuvre Travaux préparatoires, installation de chantier, dépose, renforcement structurel, isolant, planchers	889 050 €
LOT n°2 Fluides Travaux de dépose-dévoiement-recollement-mise aux normes (forfait)	35 000 €
LOT n°3 : Plâtrerie Repose d'un nouveau cloisonnement-peinture-reprises diverses (forfait)	30 000 €
Aléas de chantier 5%	47 702 €
TOTAL	1 068 350 €

Plan de financement prévisionnel, partenaires identifiés

La DRAC Grand Est au titre de l'accompagnement des dépenses muséales, le Conseil Régional Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle sont les partenaires historiques des chantiers du Musée. Il seront donc mobilisés pour cette opération.

Cependant, pour assurer la soutenabilité financière de ce projet hors-norme, une mobilisation exceptionnelle de l'Etat à travers le Plan de Relance au titre de la DSIL est recherchée. Une telle participation permettrait de générer un effet levier, indispensable à la concrétisation de ces travaux.

Sous réserve du soutien des partenaires évoqués ci-dessus, le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Coût total de l'opération dont :		DSIL Exceptionnelle	48 %	510 000 €
<i>Etudes et missions annexes</i>	66 600 €	DRAC Grand Est		
<i>Travaux</i>	1 001 750 €	Conseil Régional	32 %	344 680 €
		Conseil Départemental		
		Ville de Toul	20 %	213 670 €
TOTAL	1 068 350 €	TOTAL		1 068 350 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2021

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 23 mars 2021 à 19h00, dans la Salle de l'Arsenal de la Ville de Toul sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mars 2021 conformément aux articles L. 2120-10, L. 2121-12, L. 2121-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. HARMAND, M. HEYOB, Mme LE PIOUFF, M. VERGEOT, Mme ALLOUCHI-GHAZZALE, M. RIVET, Mme DICANDIA, M. DE SANTIS, Mme CAULE, M. BOCANEGRA, Mme CHANTREL, Mme EZAROIL, M. MARTIN-TRIFFANDIER, Mme BONJEAN, M. BENARD, Mme LALEVÉE, M. BRETENOUX, Mme MASSELOT, M. ERDEM, M. ADRAYNI, M. BLANPIN, Mme SCHMITT, M. MOREAU, M. LUCOT, M. MANGEOT, Mme LAGARDE, M. GURCAN, M. SIMONIN, Mme CHOPIN.

Procuration de :

Mme NGUYEN à M. HEYOB
Mme DEMIRBAS à Mme CAULE
Mme ASSFELD-LAMAZE à M. HARMAND

Absente :

Mme GUEGUEN

Présents : 29 Votants : 32

Mme CAULE est élue secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE : 26 mars 2021

N°2021/23.03/4c

OBJET : TRAVAUX : PLAN FRANCE RELANCE - MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE MICHEL HACHET : RESTRUCTURATION DES PLANCHERS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

En septembre 2020, le Gouvernement a engagé un plan de relance de 100 milliards d'euros destiné à protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19. Ce plan comporte 3 axes : la transition écologique, la souveraineté et la compétitivité économique et la cohésion sociale et territoriale.

36 milliards d'euros sont consacrés à ce dernier volet et le Plan prévoit un accompagnement spécifique des collectivités territoriales à travers la mise en place d'un ensemble de mesures visant au financement de leurs investissements et de leurs projets structurants.

Par ailleurs, en complément des crédits reconduits chaque année par l'Etat au titre de ses trois grandes dotations que sont la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), un abondement exceptionnel de la DSIL est mis en œuvre au titre des années 2020 et 2021 pour soutenir les projets menés en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de préservation du patrimoine historique et culturel. Une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros est dédiée à la rénovation thermique des bâtiments du bloc communal.

Eligible à ces dotations, la Ville de Toul projette des travaux qui s'inscrivent dans les catégories subventionnées. L'opportunité exceptionnelle qu'offre le plan France Relance sur 2021 amène en outre la Municipalité, sous réserve d'obtention des subventions permettant d'en assurer la soutenabilité financière, de solliciter dès 2021 l'inscription de certains grands projets du mandat au Plan.

Les services de l'Etat ont fixé au 5 février la date limite de dépôt des demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

Pour le montage des dossiers de subvention, de même que pour solliciter l'ensemble des partenaires également associés au plan France Relance, il convient de prendre une délibération de principe pour la présentation des projets.

Installé au n°25 de la rue Gouvin St-Cyr dans le centre-ville médiéval, le Musée d'Art et d'Histoire Michel Hachet, labellisé Musée de France, occupe l'ancienne Maison Dieu déployant ses 25 salles d'exposition sur plus de 3 000 m².

En dépit d'importants moyens consacrés chaque année par la Ville pour entretenir et valoriser son Musée, il apparaît qu'une partie des planchers de l'établissement présente une résistance insuffisante au feu. Des travaux de mise en sécurité doivent être engagés pour préserver la sécurité des biens et des personnes. Aussi indispensables soient-ils, de tels travaux demeurent hors de portée du budget communal sans une participation massive des partenaires institutionnels de la Ville.

Le projet porte sur la restauration des planchers au droit de la zone non classée de l'édifice. Des éléments porteurs bois sont sous-dimensionnés. Les planchers sont très lourds en raison d'une importante proportion de lattis, de graviers et de divers matériaux, initialement destinés à isoler acoustiquement les niveaux. Il apparaît que les poutres maîtresses accusent une flèche importante, certaines d'entre elles présentent de longues gercures.

S'il a pour principal objectif de renforcer la structure des planchers pour en améliorer la résistance au feu, le projet de réhabilitation devra conserver l'aspect esthétique initial des lieux sans dénaturer le cachet des planchers bois. Afin d'assurer la soutenabilité financière de cette opération et maintenir le Musée ouvert, les travaux seront planifiés de manière pluriannuelle et seront réalisés par secteur. Ces travaux de renforcement structurel des planchers sont ciblés sur les zones les plus problématiques du Musée. 900 m² environ sont ainsi concernés. Le projet nécessitera l'intervention de divers corps en accompagnement tels que l'électricité ou la menuiserie.

De premières approches techniques permettent de dessiner les contours de cette opération et d'en estimer le coût à environ 1 068 350 € HT.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », et afin de permettre la dépense de l'ordre de 1 068 350 € HT au taux maximum

possible auprès de ses partenaires financiers pour cette opération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le principe de solliciter l'inscription de ce projet au plan France Relance et d'autoriser la réalisation de cette opération pluriannuelle sous réserve de la participation financière des partenaires institutionnels de la Ville ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions différentes auprès des partenaires suivants : Europe, Etat (DETR, DSIL, FNADT), DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental ainsi qu'au titre de l'ensemble des dispositifs et appels à projets intervenant au financement du plan France Relance et du dispositif Action Cœur de Ville et auprès de tout autre financeur public ou privé.

Mme GUEGUEN, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an sus-dits.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE DE TOUL

Alde HARMAND

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : VILLE DE TOUL

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 54528

RIB : 30001 00583 D5450000000 06

Adresse : 13 rue de Rigny 54200 TOUL

Nom du représentant légal : Alde HARMAND

Qualité du représentant légal : Maire

Personne référente en charge du dossier *au plan administratif* : Marie Villemain

Téléphone du référent : 03 54 03 60 64

Adresse électronique du référent : marie.villemain@mairie-toul.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Cathédrale Saint-Etienne - mise en conformité électrique générale de l’édifice

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Cathédrale Saint-Etienne, 54200 TOUL

Descriptif du projet : VOIR NOTE JOINTE

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Etudes 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Travaux : 2022/2023

Date de délibération sur le projet : 23/03/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	670 000	93	Travaux
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	50 000	7	Etudes et missions annexes
Montant total du projet	720 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL relance	360 000	50	En cours de notification
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres			
<input checked="" type="checkbox"/> Région			DRAC : en cours de sollicitation
<input checked="" type="checkbox"/> Département	216 000	30	Financement régional et départemental recherchés à travers le PTRTE pour optimisation du plan de financement
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	144 000	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	720 000		

FICHE PROJET SYNTHETIQUE



CATHEDRALE SAINT-ETIENNE - MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE GENERALE DE L'EDIFICE

Thématique d'éligibilité : Sécurisation et préservation du patrimoine culturel classé



Descriptif du projet

Débutée en 1221, la construction de la Cathédrale Saint-Etienne de Toul a duré près de 3 siècles. De plan roman et de construction gothique, cet édifice est un **symbole du riche passé épiscopal de la Ville et un emblème pour tout un territoire**. Remarquable par ses dimensions autant que par sa beauté, la Cathédrale Saint- Etienne attire chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.

En parallèle de tout le soin apporté à cet édifice pour en assurer la sauvegarde, **une mise en conformité électrique générale de la Cathédrale s'impose**. Plusieurs études ont déjà été menées par la Ville pour la mise en œuvre de ces travaux. Jusqu'à ce jour, aussi indispensable soit-elle, cette opération est restée hors de portée du budget communal en raison de l'absence de financements publics mobilisables pour ce type de travaux.

Des mots de Madame la Ministre de la Culture, Roselyne Bachelot dans un courrier adressé à la Ville de Toul, les récents incendies survenus sur les Cathédrales de Paris et de Nantes ont « montré **qu'un sinistre pouvait anéantir en quelques heures des années d'efforts** pour la conservation et la restauration de l'édifice et de son décor ». Depuis ces événements, les travaux visant la création et la réfection des installations de sécurité d'un monument peuvent être intégrés aux dépenses susceptibles d'être subventionnées. Une opportunité, qu'en sa qualité de propriétaire de l'édifice, la Ville compte saisir.

Dans l'objectif **d'assurer la protection de ce monument et celle des visiteurs**, la Ville entend donc engager la mise en conformité globale des installations électriques de la Cathédrale.

L'opération de travaux qui traitera tout à la fois des aspects de **mise en conformité des installations électriques et de la mise en lumière de l'édifice** devra être menée sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine avec le concours d'un bureau d'études spécialisé dans les fluides. Les travaux consisteront en :

- La dépose des installations obsolescentes et dangereuses,
 - La fourniture et la pose de nouveaux équipements (nouvelles alimentations, protections adaptées, appareillages répondant aux normes),
 - La mise en œuvre d'un nouvel éclairage fonctionnel intérieur,
 - Le remplacement de l'éclairage extérieur par un équipement plus performant et plus économique.
- > Ces travaux de mise en conformité permettront en outre de réaliser des économies d'énergie, particulièrement en matière d'éclairage avec l'utilisation de la technologie « LED ».

Echéancier prévisionnel de réalisation

Plusieurs études ont déjà été menées pour la mise en œuvre de ce projet.

La remise, en 2013, d'un Avant Projet Détailé dans le cadre d'une étude confiée à un Architecte en Chef des Monuments Historiques a permis d'appréhender la globalité de l'opération de travaux.

La réalisation de cette opération nécessitera une mise à jour préalable des études.

Etudes préalables : à partir de juin 2021

Travaux : Achèvement 2022- 2023

Détail prévisionnel des travaux

Etudes et missions annexes : Architecte, bureau étude, SPS, Contrôle Technique	50 000 €
Lot n°1 : Electricité / Eclairage Lot n°2 : Maçonnerie, échafaudage et divers corps d'état en accompagnement	670 000 €
TOTAL	720 000 €

Plan de financement prévisionnel, partenaires identifiés

La DRAC Grand Est, le Conseil Régional Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle sont les partenaires historiques des grands chantiers de la Cathédrale. Il seront donc mobilisés pour cette opération.

Cependant, pour assurer la soutenabilité financière de ce projet hors-norme et permettre un effet de levier à la réalisation de cette opération, une mobilisation exceptionnelle de l'Etat à travers le Plan de Relance au titre de la DSIL est recherchée.

Sous réserve du soutien des partenaires évoqués ci-dessus, le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Coût total de l'opération dont :		DSIL Exceptionnelle	50%	360 000 €
<i>Etudes et missions annexes</i>	50 000 €	DRAC Grand Est		
<i>Travaux</i>	670 000 €	Conseil Régional	30 %	216 000 €
		Département M&M		
		Ville de Toul	20 %	144 000 €
TOTAL	720 000 €	TOTAL		720 000 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2021

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 23 mars 2021 à 19h00, dans la Salle de l'Arsenal de la Ville de Toul sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mars 2021 conformément aux articles L. 2120-10, L. 2121-12, L. 2121-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. HARMAND, M. HEYOB, Mme LE PIOUFF, M. VERGEOT, Mme ALLOUCHI-GHAZZALE, M. RIVET, Mme DICANDIA, M. DE SANTIS, Mme CAULE, M. BOCANEGRAS, Mme CHANTREL, Mme EZAROIL, M. MARTIN-TRIFFANDIER, Mme BONJEAN, M. BENARD, Mme LALEVEE, Mme MASSELOT, M. ERDEM, Mme GUEGUEN, M. ADRAYNI, M. BLANPIN, Mme SCHMITT, M. MOREAU, M. LUCOT, M. MANGEOT, Mme LAGARDE, M. GURCAN, M. SIMONIN, Mme CHOPIN.

Procuration de :

Mme NGUYEN à M. HEYOB
Mme DEMIRBAS à Mme CAULE
Mme ASSFELD-LAMAZE à M. HARMAND

Absent :

M. BRETENOUX

Présents : 29 Votants : 32

Mme CAULE est élue secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE : 26 mars 2021

N°2021/23.03/4a

OBJET : TRAVAUX : PLAN FRANCE RELANCE - CATHEDRALE SAINT-ETIENNE : MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE GENERALE DE L'EDIFICE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

En septembre 2020, le Gouvernement a engagé un plan de relance de 100 milliards d'euros destiné à protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19. Ce plan comporte 3 axes : la transition écologique, la souveraineté et la compétitivité économique et la cohésion sociale et territoriale.

36 milliards d'euros sont consacrés à ce dernier volet et le Plan prévoit un accompagnement spécifique des collectivités territoriales à travers la mise en place d'un ensemble de mesures visant au financement de leurs investissements et de leurs projets structurants.

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h52

Référence de l'AR : 054-215405283-20210323-2021_23_03_4a-DE

Par ailleurs, en complément des crédits reconduits chaque année par l'Etat au titre de ses trois grandes dotations que sont la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), un abondement exceptionnel de la DSIL est mis en œuvre au titre des années 2020 et 2021 pour soutenir les projets menés en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de préservation du patrimoine historique et culturel. Une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros est dédiée à la rénovation thermique des bâtiments du bloc communal.

Eligible à ces dotations, la Ville de Toul projette des travaux qui s'inscrivent dans les catégories subventionnées. L'opportunité exceptionnelle qu'offre le plan France Relance sur 2021 amène en outre la Municipalité, sous réserve d'obtention des subventions permettant d'en assurer la soutenabilité financière, de solliciter dès 2021 l'inscription de certains grands projets du mandat au Plan.

Les services de l'Etat ont fixé au 5 février la date limite de dépôt des demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

Pour le montage des dossiers de subvention, de même que pour solliciter l'ensemble des partenaires également associés au plan France Relance, il convient de prendre une délibération de principe pour la présentation des projets.

Débutée en 1221, la construction de la Cathédrale Saint-Etienne de Toul a duré près de 3 siècles. De plan roman et de construction gothique, cet édifice est un symbole du riche passé épiscopal de la Ville et un emblème pour tout un territoire.

En parallèle de tout le soin apporté à cet édifice pour en assurer la sauvegarde, une mise en conformité électrique générale de la Cathédrale s'impose. Des études préalables ont déjà été menées par la Ville en 2014 pour la mise en œuvre de ces travaux. Jusqu'à ce jour, aussi indispensable soit-elle, cette opération, dont les premières estimations s'élèvent à environ 720 000 € HT (études et travaux), est restée hors de portée du budget communal en raison de l'absence de financements publics mobilisables pour ce type de travaux.

Depuis les violents incendies ayant frappé plusieurs monuments du patrimoine français tels que le Château de Lunéville en 2003 et plus récemment la Cathédrale Notre Dame de Paris en 2019 et la Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Nantes en 2020, des mesures ont été prises par le Gouvernement pour que les travaux visant la création et la réfection des installations de sécurité d'un monument puissent être intégrés aux dépenses susceptibles d'être subventionnées. Une opportunité, qu'en sa qualité de propriétaire de l'édifice, la Ville compte saisir.

L'opération de travaux qui traitera tout à la fois des aspects de mise en conformité des installations électriques et de la mise en lumière de l'édifice devra être menée sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine avec le concours d'un bureau d'études spécialisé dans les fluides.

Les travaux consisteront en :

- La dépose des installations obsolescentes et dangereuses,
- La fourniture et la pose de nouveaux équipements (nouvelles alimentations, protections adaptées, appareillages répondant aux normes),
- La mise en œuvre d'un nouvel éclairage fonctionnel intérieur,
- Le remplacement de l'éclairage extérieur par un équipement plus performant et plus économique.

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h52

Il est à noter que ces travaux ~~de rénovation thermique et de déclassement~~ visent à déclasser l'usage de la LED, une technologie beaucoup plus économique et durable en matière d'éclairage.

Référence de l'AR : 054-215405283-20210323-2021_23_03_4a-DE

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », et afin de permettre à la commune de prétendre à une subvention au taux maximum possible auprès de ses partenaires financiers pour cette opération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le principe de solliciter l'inscription de ce projet au plan France Relance et d'autoriser la réalisation de cette opération sous réserve de la participation financière des partenaires institutionnels de la Ville ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Etat (DETR, DSIL, FNADT), DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental ainsi qu'au titre de l'ensemble des dispositifs et appels à projets intervenant au financement du plan France Relance et du dispositif Action Cœur de Ville et auprès de tout autre financeur public ou privé.

M. BRETENOUX, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an sus-dits.
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE TOUL
Alde HARMAND

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : VILLE DE TOUL

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 54528

RIB : 30001 00583 D5450000000 06

Adresse : 13 rue de Rigny 54200 TOUL

Nom du représentant légal : Alde HARMAND

Qualité du représentant légal : Maire

Personne référente en charge du dossier *au plan administratif* : Marie Villemain

Téléphone du référent : 03 54 03 60 64

Adresse électronique du référent : marie.villemain@mairie-toul.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Avancée Porte de Metz – Aménagement de l'espace de stationnement du Champ de Foire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Avancée Porte de Metz, Champ de Foire 54200 TOUL

Descriptif du projet : VOIR NOTE JOINTE

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Etudes 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Travaux : 2022/2023

Date de délibération sur le projet : 23/03/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> VRD / Travaux d'aménagement	900 000	97	Travaux
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	28 185	3	Etudes et missions annexes
Montant total du projet	928 185 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL relance	400 000	43	En cours de notification
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres (DETR, FNADT)			
<input checked="" type="checkbox"/> Région	342 548	37	Subventions recherchées à travers le PTRTE pour optimisation du plan de financement
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public (Agence de l'Eau)			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	185 637	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	928 185 €		

AVANCEE PORTE DE METZ

AMENAGEMENT DU SITE DU CHAMP DE FOIRE

Thématique d'éligibilité : accès aux équipements et aux services publics, mise en valeur de l'espace public et du patrimoine



Descriptif du projet

Le Lieu-dit du Champ de Foire se situe à proximité immédiate du centre-ville, au droit de l'Avancée de la Porte de Metz sur le parcours de l'enceinte fortifiée Vauban.

D'une surface de près de 9 000m², cette vaste esplanade est essentiellement utilisée comme espace de stationnement. De par son positionnement stratégique à proximité immédiate de nombreux équipements tels que le lycée Majorelle, ou encore avec la Salle de l'Arsenal, le site connaît une forte fréquentation. Il constitue également un espace de stationnement relais pour le personnel et les usagers du Centre Hospitalier St-Charles.

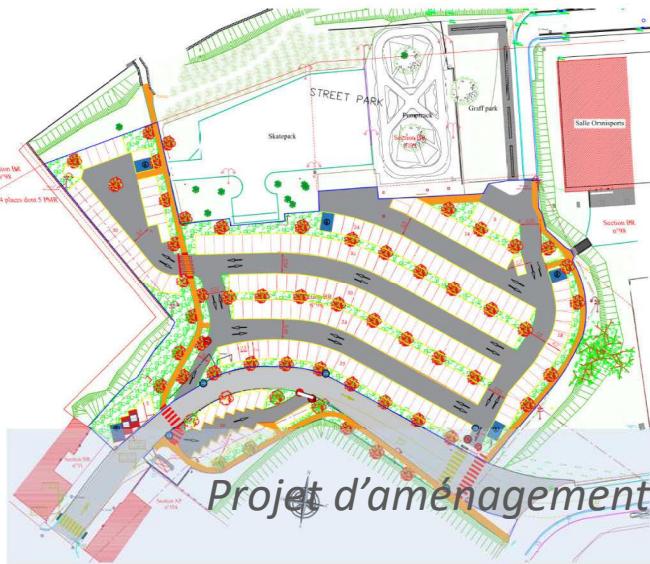
Comme son nom l'indique, le site est également un lieu d'accueil des grands rassemblements : foires, feux de la St-Jean ou encore cirques se tiennent au Champ de Foire. En raison des équipements de loisirs présents à proximité tels que le Street Park Marie & Mathias, Toul Plage ou encore le gymnase Balson, le Champ de Foire constitue un vaste espace de loisir et de détente à l'échelle de la Commune.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie citadin, la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement de ce vaste espace. Le projet de requalification poursuit notamment l'objectif d'accroître de près de 25% la capacité d'accueil du site en atteignant 224 places de stationnement contre 180 actuellement.

Favoriser la nature en ville et respecter le cycle de l'eau :

Pour la parfaite intégration de ce futur équipement de centralité dans l'environnement urbain, la Ville s'attachera l'expertise d'une agence spécialisée en Paysage et Urbanisme durable. Des notions centrales telles que l'intégration paysagère ou encore la gestion intégrée des eaux de pluie présideront aux choix d'aménagement de la Municipalité. Une approche transversale permettra d'appréhender tous les volets de ce projet d'aménagement comme par exemple :

- La valorisation de la position stratégique du Champ de foire à l'échelle du centre-ville,
- L'optimisation des fonctionnalités de stationnement du site et de la sécurité des usagers,
- L'intégration paysagère par la création d'un écrin végétal, et poursuite du sentier « ceinture verte » autour des remparts,
- La gestion intégrée des eaux de pluie par un choix de matériaux perméables et la création d'un système de noues.
- La prise en compte de la dimension environnementale par le recours à un système d'éclairage public solaire.



Echéancier prévisionnel de réalisation

Une pré-étude d'aménagement a d'ores et déjà été réalisée par les services municipaux.

Le recours à un architecte-paysagiste permettra d'approfondir les objectifs d'aménagements en termes d'intégration paysagère et de gestion intégrée des eaux de pluie poursuivis par la Municipalité.

Etudes préalables : à partir de juin 2021

Travaux : 2022

Mix possible régie / entreprise

Détail prévisionnel des travaux

Approche financière de ce projet d'aménagement (sous réserve de confirmation des études préalables)

Etudes et missions annexes	28 185 €
Installation de chantier, terrassement	190 000 €
Structuration chaussée et bordures	141 000 €
Construction parking perméable	244 000 €
Aménagement paysager	184 800 €
Mobiliers	16 000 €
Eclairage public	115 000 €
Réseaux divers et signalisations	9 200 €
TOTAL	928 185 €

Plan de financement prévisionnel, partenaires identifiés

En ce qu'il prévoit la gestion intégrée des eaux de pluie, ce projet d'aménagement peut émerger aux dispositifs de l'Agence de l'Eau. Tout est mis en œuvre pour qu'un dossier soit déposé auprès de l'Agence en 2021. Il est à noter que ce projet est également intégré à la Convention Action Cœur de Ville.

Cependant, pour assurer la soutenabilité financière de ce projet hors-norme et permettre un effet de levier à la réalisation de cette opération, une mobilisation exceptionnelle de l'Etat à travers la DSIL est recherchée.

Sous réserve du soutien des partenaires évoqués ci-dessus, le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Coût total de l'opération dont :		DSIL	43%	400 000 €
<i>Etudes et missions annexes</i>	28 185 €	Autres partenaires (ETAT DETR FNADT / Agence de l'Eau, / Région)	37 %	342 548 €
<i>Travaux</i>	900 000€	Ville de Toul	20 %	185 637 €
TOTAL	928 185 €	TOTAL		928 185 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2021

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 23 mars 2021 à 19h00, dans la Salle de l'Arsenal de la Ville de Toul sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mars 2021 conformément aux articles L. 2120-10, L. 2121-12, L. 2121-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. HARMAND, M. HEYOB, Mme LE PIOUFF, M. VERGEOT, Mme ALLOUCHI-GHAZZALE, M. RIVET, Mme DICANDIA, M. DE SANTIS, Mme CAULE, M. BOCANEGRAS, Mme CHANTREL, Mme EZAROIL, M. MARTIN-TRIFFANDIER, Mme BONJEAN, M. BENARD, Mme LALEVEE, Mme MASSELOT, M. ERDEM, Mme GUEGUEN, M. ADRAYNI, M. BLANPIN, Mme SCHMITT, M. MOREAU, M. LUCOT, M. MANGEOT, Mme LAGARDE, M. GURCAN, M. SIMONIN, Mme CHOPIN.

Procuration de :

Mme NGUYEN à M. HEYOB
Mme DEMIRBAS à Mme CAULE
Mme ASSFELD-LAMAZE à M. HARMAND

Absent :

M. BRETENOUX

Présents : 29 Votants : 32

Mme CAULE est élue secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE : 26 mars 2021

N°2021/23.03/4b

OBJET : TRAVAUX : PLAN FRANCE RELANCE - AVANCEE PORTE DE METZ, AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE STATIONNEMENT DU CHAMP DE FOIRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

En septembre 2020, le Gouvernement a engagé un plan de relance de 100 milliards d'euros destiné à protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19. Ce plan comporte 3 axes : la transition écologique, la souveraineté et la compétitivité économique et la cohésion sociale et territoriale.

36 milliards d'euros sont consacrés à ce dernier volet et le Plan prévoit un accompagnement spécifique des collectivités territoriales à travers la mise en place d'un ensemble de mesures visant au financement de leurs investissements et de leurs projets structurants.

Par ailleurs, en complément des crédits reconduits chaque année par l'Etat au titre de ses trois grandes dotations que sont la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), un abondement exceptionnel de la DSIL est mis en œuvre au titre des années 2020 et 2021 pour soutenir les projets menés en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de préservation du patrimoine historique et culturel. Une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros est dédiée à la rénovation thermique des bâtiments du bloc communal.

Eligible à ces dotations, la Ville de Toul projette des travaux qui s'inscrivent dans les catégories subventionnées. L'opportunité exceptionnelle qu'offre le plan France Relance sur 2021 amène en outre la Municipalité, sous réserve d'obtention des subventions permettant d'en assurer la soutenabilité financière, de solliciter dès 2021 l'inscription de certains grands projets du mandat au Plan.

Les services de l'Etat ont fixé au 5 février la date limite de dépôt des demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

Pour le montage des dossiers de subvention, de même que pour solliciter l'ensemble des partenaires également associés au plan France Relance, il convient de prendre une délibération de principe pour la présentation des projets.

Le Lieu-dit du Champ de Foire se situe à proximité immédiate du centre-ville, au droit de l'Avancée de la Porte de Metz sur le parcours de l'enceinte fortifiée Vauban. D'une surface de près de 9 000m², cette vaste esplanade est essentiellement utilisée comme espace de stationnement. De par son positionnement stratégique à proximité immédiate de nombreux équipements tels que le lycée Majorelle, ou encore avec la Salle de l'Arsenal, le site connaît une forte fréquentation. Il constitue également un espace de stationnement relais pour le personnel et les usagers du Centre Hospitalier St-Charles.

En raison des équipements de loisirs présents à proximité tels que le Street Park Marie & Mathias, Toul Plage ou encore le gymnase Balson, le Champ de Foire constitue un vaste espace de loisir et de détente à l'échelle de la Commune.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie citadin, la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement de ce vaste espace. Le projet de requalification poursuit notamment l'objectif d'accroître de près de 25% la capacité d'accueil du site en atteignant 224 places de stationnement contre 180 actuellement.

Pour la parfaite intégration de ce futur équipement de centralité dans l'environnement urbain, la Ville s'attachera l'expertise d'une agence spécialisée en Paysage et Urbanisme durable. Des notions centrales telles que l'intégration paysagère ou encore la gestion intégrée des eaux de pluie présideront aux choix d'aménagement de la Municipalité. De plus, ce projet intégrera les réflexions liées aux mobilités actives (installations de bornes électromobilités, places covoiturage, aménagements cyclables...) menées en partenariat avec la Communauté de Communes Terres Touloises.

Une approche transversale permettra d'appréhender tous les volets de ce projet d'aménagement comme par exemple :

- La valorisation de la position stratégique du Champ de foire à l'échelle du centre-ville,
- L'optimisation des fonctionnalités de stationnement du site et de la sécurité des usagers,
- L'intégration paysagère par la création d'un écrin végétal, et poursuite du sentier « ceinture verte » autour des remparts,
- La gestion intégrée des eaux

• Copie pour impression

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Copie pour impression

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

• Réception au contrôle de légalité le 31/03/2021 à 15h58

- La prise en compte de la dimension environnementale par le recours à un système d'éclairage public solaire.

De premières approches techniques permettent de dessiner les contours de cette opération et d'en estimer le coût à environ 928 000 € HT. Le recours à un architecte-paysagiste permettra d'approfondir les objectifs d'aménagements en termes d'intégration paysagère et de gestion intégrée des eaux de pluie poursuivis par la Municipalité.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Reconquête du cœur de Ville et Habitat », et afin de permettre à la commune de prétendre à une subvention au taux maximum possible auprès de ses partenaires financiers pour cette opération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le principe de solliciter l'inscription de ce projet au plan France Relance et d'autoriser la réalisation de cette opération sous réserve de la participation financière des partenaires institutionnels de la Ville ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions différentes auprès des partenaires suivants : Europe, Etat (DETR, DSIL, FNADT), Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Départemental ainsi qu'au titre de l'ensemble des dispositifs et appels à projets intervenant au financement du plan France Relance et du dispositif Action Cœur de Ville et auprès de tout autre financeur public ou privé.

M. BRETENOUX, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an sus-dits.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE DE TOUL

Alde HARMAND

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : SEBL GRAND EST pour la Ville de Toul

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : SEM

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Personne référente en charge du dossier :

Ville de Toul Nathalie Marolle /03 83 63 76 37 /nathalie.marolle@mairie-toul.fr

SEBL : Nicolas GUENOT / 03 87 39 78 00 / n.guenot@sebl.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Concession d’aménagement en centre-ville historique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : La Ville de Toul entend mener, dans le cadre du dispositif Cœur de Ville, une politique cohérente et équilibrée en matière de réaménagement urbain. Plusieurs leviers d’actions propres à la revitalisation des centres anciens et au bâti dégradé (ORI, OPAH-RU) sont utilisés par la ville de Toul pour mener cette mission à bien, avec différents partenaires. De plus, la ville a déjà effectué d’importants travaux de réaménagement des principales artères de son centre-ville, de certaines places qui ont accompagné d’autres projets de réhabilitation du patrimoine bâti et permis d’engager une dynamique de revitalisation de cette partie de la ville.

Afin de poursuivre ces actions, la ville concentre ses efforts sur des ensembles bâties dégradés dont la restructuration doit permettre la remise sur le marché de logements de qualité, la mise à disposition de locaux d’activités et l’arrivée de populations nouvelles, dans un cœur de ville modernisé et adapté aux usages de vie actuels.

Le projet aura une orientation plurielle, répondant ainsi à la demande très diversifiée en matière de logements et au souhait de créer de l’activité en centre-ville.

Les objectifs visés sont :

Assurer un renouvellement urbain, par la réhabilitation de certains immeubles en centre-ville afin de répondre à l’état de dégradation avancée voire d’abandon de ceux-ci et enrayer leur état d’abandon,

Lutter contre la vacance immobilière,

Mettre en œuvre une politique de l’habitat dans le secteur par la création de logements qualitatifs dans des typologies variées

Développer une offre commerciale et de services de proximité par la création de locaux commerciaux et/ou activités tertiaires (bureaux, d’espaces de galerie ou d’artisanat d’Art),

Mettre en valeur le cadre de vie, les espaces naturels, en particulier les espaces floristiques existants autour du périmètre de la concession.

La collectivité a décidé, par délibération du 18 juin 2019, d'élaborer puis mettre en œuvre un projet d'aménagement et de lancer la procédure de désignation d'un concessionnaire conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. Par délibération du 17 décembre 2019, la ville de TOUL a désigné SEBL Grand Est en qualité de concessionnaire d'aménagement et lui a confié les missions nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement en renouvellement urbain.

Dans ce cadre, SEBL Grand Est intervient en maîtrise foncière et recyclage foncier sur une douzaine d'îlots d'habitat dégradés.

Une première phase à la concession d'aménagement a été identifiée portant sur les immeubles suivants :

- Porte de Metz (propriété communale)
- 7 Place Croix de Füe (propriété communale)
- 43 rue Joly (acquisition en cours de négociation)
- 15 rue Baron Louis (acquisition en cours de négociation)

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : L'ensemble des 14 immeubles identifiés comme prioritaires font l'objet d'une attention particulière en raison de risques de sécurité et salubrité.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : L'ensemble des 13 signataires du programme Action cœur de Ville (CC2T, CD 54, Région, Etat, Action Logement, Banque des Territoires, ...) mais également les professionnels privés compétents en matière de réhabilitation.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : par convention de concession signée en janvier 2020 la Ville a confié une mission de recyclage de biens immobiliers au sein du centre-ville médiéval pour une durée de 10 ans.

Fin prévisionnelle des travaux : janvier 2030

La mise en œuvre de cette présente phase opérationnelle sera réalisée entre 2021/2023 (calendrier prévisionnel)

Date de délibération sur le projet : 17/12/2019

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Maitrise d'oeuvre	390 000		
<input type="checkbox"/> Etudes préliminaires	65 000		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti et honoraires techniques	1 800 000 €		
<input type="checkbox"/> Acquisitions des immeubles et frais afférents	25 000 €		
<input type="checkbox"/> Autres (communication, frais divers de gestion et rémunération de l'aménageur)	337 400 €		
Montant total du projet	2 617 400 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	785 000 €		Demande en cours pas de retour (instruction en cours)

<input type="checkbox"/> Etat autres	502 400 €	Fonds Friches / plan de relance (instruction en cours)
<input type="checkbox"/> Europe		Préciser :
<input type="checkbox"/> Région		Préciser : dossier non déposé pour le moment (en cours de rédaction)
<input type="checkbox"/> Département		
<input type="checkbox"/> Produit des ventes HT	880 000 €	Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public		Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé		
<input type="checkbox"/> Participation communale	450 000 €*	
Montant total des recettes	2 162 400 €	

*La participation communale annuelle de la Ville de Toul s'élève à 450 000 € HT. La présente demande porte sur ce point précis.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de Toul, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alde HARMAND, Maire**.

Etaient présents : M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, Mme BRETENOUX, M. HOWALD, Mme ASSFELD-LAMAZE, Mme LALEVEE, M. BOCANEGRAGRA, M. BOURGEOIS, M. DE SANTIS, Mme VIOT, Mme ALLOUCHI-GHAZZALE, M. VERGEOT, Mme GAY, M. ADRAYNI, Mme ERDEM, M. ANSTETT, M. SCHILLING, Mme EZAROIL, M. LUCOT, Mme CHANTREL, M. MATTEUDI, Mme LAGARDE, M. MANGEOT, M. BAUER, Mme ANDRE, M. STEINBACH, M. VIGNERON.

Procuration de :

M. HEYOB à M. HARMAND
Mme GUEGUEN à Mme LALEVEE
Mme CAMUS à Mme LE PIOUFF
Mme DEMIRBAS à Mme EZAROIL
M. BLANPIN à M. BOCANEGRAGRA

Absente :

Mme CARRIER

Présents : 27 Votants : 27

Mme CHANTREL est élue secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE CR DE SEANCE : 20 décembre 2019

N°2019/17.12/10

OBJET : URBANISME : ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE MEDIEVAL DE LA VILLE DE TOUL

La Commune de Toul mène un vaste programme d'actions d'urbanisation pour la reconquête de son centre-ville historique.

La labellisation de Toul au plan national « Action Cœur de Ville » en 2018 est venue conforter la Municipalité dans ses ambitions en matière de reconquête de son centre ancien.

L'habitat occupant une place centrale dans ce projet d'urbanisation, la Collectivité entend mettre en œuvre l'aménagement d'un parc privé de logements vieillissants, voire fortement dégradés dans un secteur d'intervention défini comme prioritaire.

L'opération a fait l'objet d'une première délibération du Conseil municipal de lancement d'une concession d'aménagement en date du 18 juin 2019.

A cette même date, le Conseil municipal a également procédé à la désignation des membres de la commission d'aménagement chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, ainsi qu'à la désignation de Monsieur le Maire en qualité de personne habilitée à lancer la procédure de publicité, saisir la commission à tout moment de la procédure, engager des discussions et signer tout document ainsi que le traité de

Copie pour impression

réception au contrôle de légalité le 23/12/2019 à 10h54

Référence de l'ARD : 0514215405283-20191217-2019_17_12_10-DE

C'est dans ces conditions et les dispositions des articles du Code de la Commande Publique dans sa troisième partie Concessions, que la Commune a publié un avis de concession conforme au modèle européen sur les trois supports suivants :

1. Au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) du 02/08/2019 sous le n°2019/S 148-365943
2. Au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) du 02/08/2019 au 18/09/2019 sous le n° 19-115888
3. Et dans le Moniteur, Journal spécialisé dans les domaines de l'urbanisme, des travaux publics et de l'immobilier le 16 aout 2019 sous le n°AO-1933-0019.

L'échange de document s'est effectué par voie électronique à travers le portail de la Collectivité xmarchés.

Cet avis mentionne les caractéristiques essentielles de l'opération d'aménagement projetée, c'est-à-dire son objet, sa localisation, son périmètre et les principes de son financement.

Une seule candidature avec son offre a été déposée électroniquement sur le portail de la Ville en date du 18 septembre 2019.

Il s'agit de l'entreprise Société d'Equipement du Bassin Lorrain (SEBL) GRAND EST, société d'économie mixte, 48, place Mazelle – 57045 METZ CEDEX Siret N° 358 801 082 00035.

La candidature a été examinée et agréée par la Commission Concession, le 20 septembre 2019. La Commission Concession du 30 septembre 2019 a examiné l'offre de l'entreprise composée d'une offre de base de 8 ans et d'une offre variante de 10 ans et a émis un avis favorable à son acceptabilité et à l'ouverture de la discussion afin d'éclaircir certains points.

Suivant cet avis, Monsieur le Maire a souhaité engager les discussions avec le candidat.

La négociation s'est déroulée en conformité avec les grands principes de la commande publique selon le calendrier suivant : - Réponses aux questions par la Collectivité fixées au 15 octobre 2019, - Audition le 18 octobre 2019, - Clôture de la négociation le 18 octobre 2019 avec un temps d'échange de documents finaux au 7 novembre 2019.

A l'issue de ces discussions, Monsieur le Maire a établi son rapport définitif et propose au Conseil municipal de retenir la SEM SEBL GRAND EST comme aménageur de l'opération pour son offre variante de 10 ans pour les raisons suivantes :

Cette opération d'aménagement permettra à la commune de mettre en œuvre sa politique d'habitat et de reconquête de son centre-ville en proposant des logements qualitatifs favorisant l'attractivité démographique, tout en s'inscrivant dans une logique de cohérence urbanistique par rapport aux actions déjà menées par l'OPAH-RU. Elle est également respectueuse de son environnement et des orientations en matière de programmation.

L'aménageur SEBL GRAND EST agit dans le cadre de son métier d'opérateur pour la réalisation d'ouvrages privés et publics. SEBL GRAND EST possède des capacités dans l'aménagement et la construction pouvant répondre aux problématiques en la matière qu'elles soient urbanistiques, techniques, environnementales, financières ou juridiques.

La manière dont l'aménageur propose de mener l'opération globale d'aménagement est très satisfaisante tant sur la connaissance des besoins du territoire, des Collectivités et la compréhension de ses objectifs que sur l'axe de ses compétences résultant de son métier.

L'offre comprend un projet global et transversal. Une méthode structurée et organisée est proposée, permettant une concertation avec la Collectivité tout au long de l'exécution (études, conseils, aménagement, construction et Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 23/12/2019 à 10h54 Référence de l'AR : 054-215405283-20191217-2019_17_12_10-DE

Le pouvoir de décision de la Ville est conservé. Elle exercera également une supervision très proche du projet par le biais d'un comité de pilotage, de réunions techniques, d'un référent auprès du concédant ainsi que d'une représentation au sein de la Commission d'Appel d'Offres de l'entreprise.

L'aménageur adresse à la Collectivité avant le 30 juin de chaque année de l'exécution de l'opération, un compte rendu annuel de la concession dit (CRAC) permettant à la Collectivité d'exercer son droit à contrôle comptable et financier en application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L. 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu est soumis au Conseil municipal qui se prononce par un vote.

Selon l'offre de SEBL, le montant total des produits de l'opération est estimé à de 5 275 605 € H.T. Ce montant permet d'assurer l'équilibre financier de l'opération.

Pour les différentes tâches prévues dans le traité de concession d'aménagement, l'Aménageur pourra percevoir des rémunérations calculées forfaitairement et estimées à 457 200 € HT.

L'opération est financée de la manière suivante :

- Les recettes de commercialisation estimées à 1 775 000 € H.T.
- La participation communale / Subventions estimées 3 500 605 € H.T.

Les dernières réformes concernant la concession d'aménagement, 2005 et 2016, ont créé un contrat unique de concession d'aménagement dans le champ d'application des règles de la commande publique. Cependant cette convention demeure dans un régime spécifique, en lien avec le Code de l'urbanisme, dans le sens où l'opération d'aménagement est globale, et où les aménageurs publics et privés peuvent percevoir des participations financières publiques et bénéficier de prérogatives de puissance publique.

Le Code de l'Urbanisme dans son article L.300-5, III stipule que : "L'opération d'aménagement peut bénéficier, avec l'accord préalable du concédant, de subventions versées par l'Etat, des collectivités territoriales et leurs groupements ou des établissements publics."

Il est à noter, dans ce contexte, que toute subvention recherchée par les deux parties auprès de différents dispositifs nationaux d'aides et de subventions viendra en déduction de la participation de la Collectivité dans cette opération globale d'aménagement.

Différentes adaptations, mentionnées dans le traité, feront l'objet d'avenants entre les deux parties à la concession.

La Collectivité attendra du concessionnaire d'effectuer ses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à ses risques, et de mobiliser ainsi les compétences, les moyens et les acteurs indispensables à la réussite de ce projet stratégique à l'échelle communale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, et ses articles et suivants, et ses articles R.300-4 à R.300-9,
- Vu le Code de la Commande Publique dans sa troisième partie Concessions,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2019 par laquelle le Conseil Municipal a adopté le principe de la concession d'aménagement et autorisé le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence, et créer la commission ad hoc chargée d'émettre un avis sur les propositions,
- Vu les avis d'appel public à la concurrence,
- Vu le rapport d'analyse de l'offre,
- Vu l'avis de la commission ad hoc,
- Vu la proposition du Maire dans son rapport au Conseil municipal en date du 20 novembre 2019,
- Vu le projet de traité de concession d'aménagement

- Considérant le présent exposé,
- Considérant la nécessité de désigner un concessionnaire aménageur pour cette opération,
- Considérant qu'à l'issue des discussions, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir la proposition de la société SEBL GRAND EST comme ayant proposé une offre pertinente pour la réalisation du projet envisagé au regard des critères de sélection et objectifs établis dans les documents de la consultation,

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les enjeux et l'objectif de l'opération d'aménagement du centre médiéval de Toul.
- ✓ Décide d'attribuer la concession d'aménagement du périmètre d'intervention défini dans le projet du traité de concession à SEBL GRAND EST société d'économie mixte
- ✓ Approuve la concession d'aménagement à conclure avec la SEM sus nommée ci-après annexée avec son programme et le bilan financier prévisionnel de l'opération.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à :
 - Signer la convention d'aménagement du Centre Médiéval de Toul avec le concessionnaire retenu.
 - Accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.
 - Solliciter, le cas échéant, toutes subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'ensemble de ses partenaires ainsi qu'au titre des différents dispositifs intervenant au financement des actions présentées dans le cadre de l'opération Cœur de Ville.

Mme LAGARDE, MM. MANGEOT, BAUER, STEINBACH et VIGNERON s'abstenant.



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an sus-dits.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE DE TOUL

Alde HARMAND



FICHE PROJET SYNTHETIQUE

RECONQUETE DU CENTRE-VILLE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Thématique d'éligibilité :

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Descriptif du projet

Lauréate en 2018 du dispositif Action Cœur de Ville, la Ville de Toul mène depuis plusieurs années un projet ambitieux portant sur la reconquête de son centre ancien. Un vaste plan qui croise de multiples enjeux : requalification urbaine, rénovation de l'habitat, attractivité démographique, dynamique commerciale, mixité sociale, sécurité... **L'habitat occupe une place centrale dans ce projet de reconquête** et la réhabilitation d'un parc privé de logements souvent vieillissants, voire fortement dégradés dans un secteur d'intervention défini comme prioritaire, constitue **un défi majeur pour la Collectivité**.

Cette politique volontariste se traduit par une mobilisation publique en faveur de la réhabilitation de cet habitat dégradé et se justifie par le constat de la **carence de l'initiative privée en la matière**.

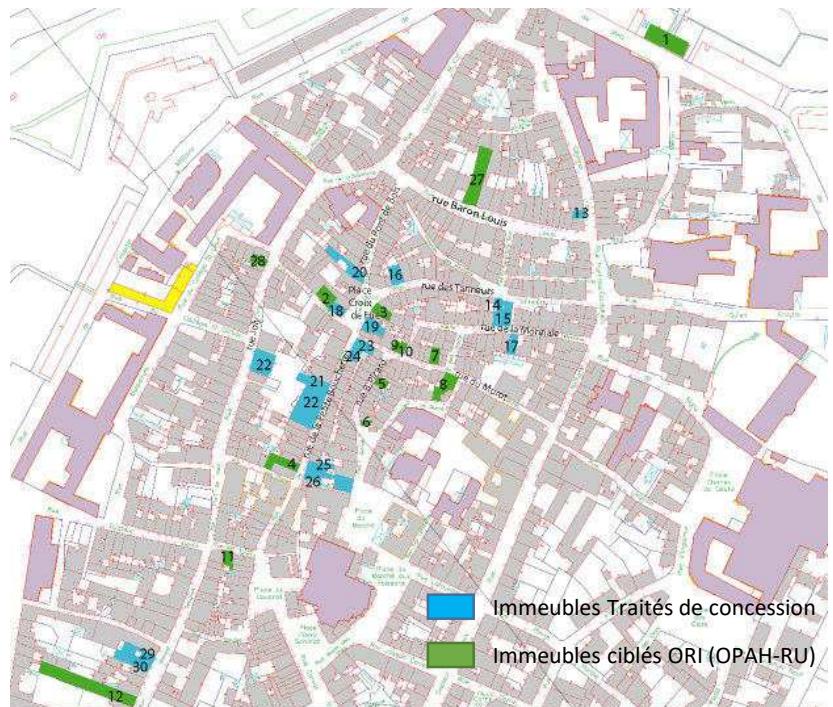
Si depuis des années, la Municipalité actionne tous les leviers qui sont à sa portée pour reconquérir le centre ancien :

- Campagne de ravalement de façade incitative
 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain comprenant un volet « accompagnement aux porteurs de projets » mais également des procédures coercitives (Opérations de Restauration immobilière et étude de mise en œuvre du permis de louer sur un périmètre défini).

Aujourd’hui, la Ville compte s’appuyer sur les possibilités offertes par le dispositif Action Cœur de Ville dont le périmètre d’intervention vaut Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) afin de mener à bien son projet de reconquête.

Lutter efficacement contre la vacance immobilière et redynamiser activement le centre-ville ancien

Par une délibération en date du 18 juin 2019, la Municipalité a décidé d'engager un nouvel outil de gestion pour son centre ancien en optant pour une concession d'aménagement laquelle vise à la remise sur le marché d'un ensemble de 14 immeubles toujours « en souffrance », pour lesquels la précédente OPAH-RU est restée inopérante. A ce titre, la collectivité a confié à l'opérateur SEBL Grand Est une intervention en maîtrise foncière et recyclage foncier de ces immeubles.



La mise en œuvre d'une opération de cette envergure est sans précédent pour la Ville et son coût est très lourd pour les finances communales.

L'Etat appelle de ses vœux l'amplification et l'accélération du programme national Cœur de Ville en déployant de nouveaux leviers d'action au service de la revitalisation des centres anciens à travers les dispositions du plan France Relance. La Ville, accompagnée de son opérateur, souhaite se saisir de toutes les opportunités mises à sa disposition pour s'assurer de la soutenabilité financière de cette opération.

Echéancier prévisionnel de réalisation

Le projet de concession d'aménagement se déroule sur une période de 10 ans.

Pour assurer la soutenabilité financière de cette opération, un phasage fonctionnel permettra de déployer l'intervention de l'opérateur sur la durée de la concession.

Un travail est en cours pour définir un programme de travaux portant sur 4 immeubles. Cette première phase fonctionnelle débutera dès 2021 et concerne les biens suivants :

- Patrimoine communal : immeuble inscrit de la Porte de Metz et immeuble sis 7 Place Croix de Füe
- Biens en cours d'acquisition (négociation amiable en cours) : 15 rue Baron Louis et 43 rue Joly



Coût prévisionnel global de la concession

Le coût prévisionnel global des dépenses est estimé à 5 275 605 € HT. Il comprend les acquisitions foncières, les études générales et les travaux et honoraires techniques.

Les recettes prévisionnelles de l'opération viennent couvrir les dépenses. Cependant, l'intervention lourde en matière de « recyclage foncier » pour la rénovation des habitats très dégradés n'est pas couverte par les produits de cession des biens lesquels sont estimés à 1 775 000 € HT.

Dans ce contexte, la participation de la Ville de Toul s'élèverait à 3 500 606 € sur la période, ce montant correspondait au déficit de l'opération qui ne peut s'équilibrer compte tenu du contexte immobilier local et la lourde charge de rénovation.

Une recherche de financement active est entreprise par la Ville et son opérateur pour couvrir cette partie des dépenses.

Partenariats

Une recherche active de partenariat visant l'ensemble des acteurs institutionnels agissant sur le champ de l'habitat est mise en œuvre par la Ville et son opérateur pour couvrir le déficit généré par cette opération et mis à la charge de la Ville.

Une saisie de M. MOUCHEL-BLAISOT, Préfet chef de file et Directeur du programme National Action Cœur de Ville a été effectuée par Monsieur le Maire de Toul en date du 26 janvier dernier.

Une demande de subvention au titre de la DSIL Cœur de Ville a été déposée le 5 février dernier.

La constitution d'un dossier au titre du fonds friches du Plan de relance est en cours par l'opérateur, en lien direct avec les services de la DDT.

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Maison de l'emploi et Agence de développement Terres de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Centre d'activités Ariane, 240, rue de Cumène, 54230 Neuves-Maisons

Nom du représentant légal : Hervé TILLARD

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Sophie Poirson

Téléphone du référent : 06 69 73 25 05

Adresse électronique du référent : sophie.poirson@terresdelorraine.org

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Plateforme mobile Santé et Insertion

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Dans le cadre de ses missions centrées sur la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, la Maison de l'emploi Terres de Lorraine souhaite mettre en œuvre une action visant à améliorer la prise en compte de la santé dans les parcours d'insertion. Cette proposition d'action a été travaillée en étroite collaboration avec le département de Meurthe et Moselle et le Pays Terres de Lorraine qui assure le portage des deux contrats locaux de santé.

Un travail a été mené en ce début d'année afin de permettre une meilleure prise en compte de la complexité de l'organisation des acteurs de l'insertion et de la santé et ainsi faciliter la structuration de nouvelles modalités d'intervention auprès des publics en insertion.

Ce travail a été mené avec l'aide d'Estelle RETOURNEY, Psychologue Clinicienne du Travail pour aider à préciser la nature des interventions prioritaires à développer et des moyens à y dédier. Il a donné lieu à la réalisation d'entretiens collectifs avec des acteurs de l'insertion et des personnes en parcours d'insertion concernées par la problématique santé.

Constats

- Offre de soins en évolution constante, peu lisible tant pour les personnes que pour les professionnels
- Actions spécifiques, menées sur une partie du territoire seulement et faible prise en compte des personnes en parcours d'insertion dans le plan d'actions du CLS.
- Problème d'accessibilité et régularité des soins selon situation géographique
- Santé = déterminant de l'insertion souvent négligé
- Isolation des professionnels face à la problématique Santé.
- Prise en compte de la composante Santé lorsqu'il y a un problème notoire ou déclaré
- Pour les personnes en Insertion : Santé= stress, douleur, angoisse, isolement, incertitude, insécurité liée à son avenir et devenir, peur

Les besoins exprimés par :

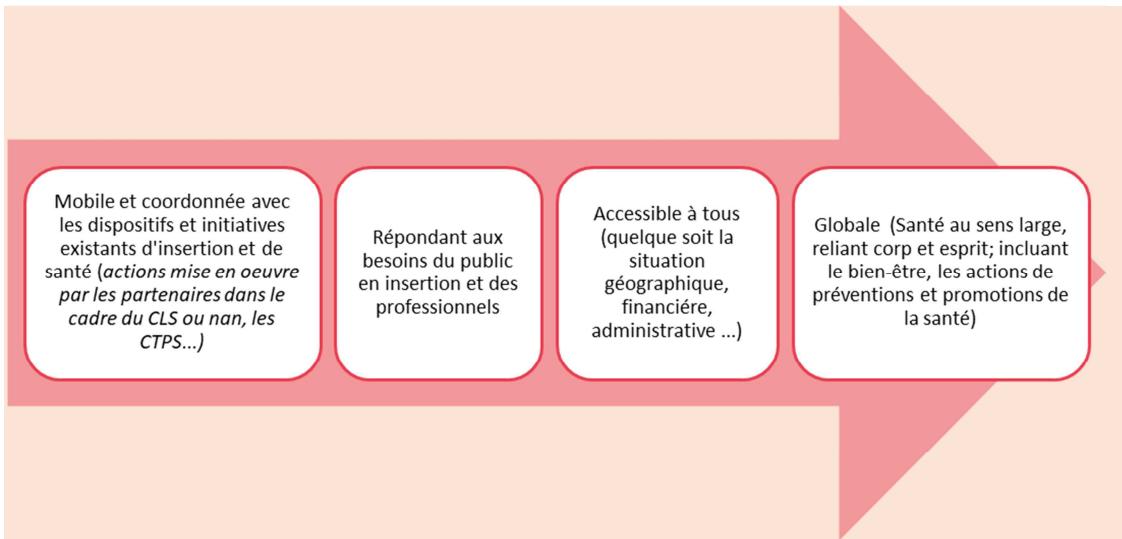
Les professionnels de l'accompagnement

- Favoriser l'accessibilité aux soins pour tous (mobilité des actions)
- Aide à l'évaluation de la problématique Santé au sens large, comme déterminant de l'insertion; incidence dans le parcours
- Des professionnels de santé et praticiens bien-être dédiés, pouvant faire l'interface entre public, professionnels de l'insertion, professionnels de santé
- Considérer la thématique Santé de façon spécifique en intégrant les thématiques spécifiques suivantes : gestion des émotions (stress, angoisses peurs...), confiance en soi, alimentation, addictions, environnement social (violence, pression, empêchement conjugale ou familiale)
- Action pérenne, repère stable (attention de ne pas être moins présent dans le temps dans les zones rurales)

Les personnes en parcours d'insertion

- Besoin d'accompagnement permettant de relier Corps/Esprit/Emotion ; balance psychologique (atouts, pertes, bénéfices, ressources, deuil...)
- Être davantage considérés comme experts de leur Santé et de leur accompagnement
- Besoin d'un « référent santé » =Articuler prise en charge, liens avec le médecin traitant (=professionnel ressource); aide pour extraire le possible face aux discours des professionnels de santé
- Besoin d'être entouré socialement = déterminant de la Santé (Favoriser des actions collectives pour sortir de l'isolement, trouver soutien et réconfort auprès du groupe)
- Gratuité des soins en santé mentale (psy en libéral) ou avance des frais pour approfondir diagnostic ou soins dentaires par exemple
- Homogénéisation des aides et accompagnements quelle que soit la nature des problèmes de santé ou le statut social

Vers une action innovante parce que :



Pourquoi cette plateforme mobile ?

Un certain nombre de personnes en démarche d'insertion cumule des freins liés à la santé et nécessite un accompagnement renforcé différencié. Cette problématique conscientisée ou non n'est pas toujours prise en compte dans les démarches d'accompagnement vers l'emploi et peut aggraver la situation de la personne tant au niveau de santé que de son adaptation sociale et professionnelle

Public cible

Cette action doit permettre de lever les freins liés à la santé de personnes confrontées à une exclusion durable du marché de l'emploi.

Seront notamment visés les personnes suivantes :

- ✓ les bénéficiaires du RSA ou des minima sociaux,
- ✓ les demandeurs d'emploi de plus d'un an,
- ✓ les jeunes de moins 26 ans
- ✓ les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans,
- ✓ les chefs de familles mono parentales,
- ✓ les travailleurs handicapés
- ✓

Dans un souhait de décloisonnement, l'entrée des publics participants pourra également se faire au regard de l'appréciation des accompagnateurs par rapport aux situations individuelles.

Composition de la plateforme mobile